

L'ASIE FRANÇAISE

BULLETIN MENSUEL

DU

COMITÉ DE L'ASIE FRANÇAISE

Publié sous la direction de M. Henri Froidevaux

Administration et Rédaction de l'ASIE FRANÇAISE : PARIS-6^e, 21, RUE CASSETTE

Téléph. Littré 97-39. — Chèques postaux : PARIS n° 1900

SOMMAIRE

Le Comité. — Réunion du 2 juin 1939 : Exposé de M. François Chevallier, sur le Conflit sino-japonais vu du Japon. — Nos morts : le baron Antonin de Mandat-Grancey	185
Le Conflit sino-japonais vu du Japon, par François CHEVALLIER.	186
La nouvelle constitution de l'Inde (suite et fin), par Paul MARTIN	193
L'Indochine et la défense de l'Empire, par P.-B. DE LA BROUSSE.	197
Le Conflit sino-japonais (quelques faits), par A. M.	201
Dix mois de mission sanitaire dans le Sud de la Chine, par le Médecin-Inspecteur général LASNET.	203
Variétés. — Sous un parasol rouge, par P. M.	207
Indochine. — L'Empereur d'Annam en France. — Le travail contractuel. — L'École de Médecine. — La situation économique en Cochinchine. — La réforme de l'impôt personnel en Annam. — La petite colonisation dans les moyenne et haute régions du Tonkin. — Un Ministre siamois à Pnompenh	207
Etablissements français de l'Inde. — La situation économique	211
Levant. — Le Congrès colonial de Vienne. — Accords commerciaux des Etats sous mandat français avec Palestine et Transjordanie. — Le port aérien de Beyrouth. — Les pétroles libanais. — La crise politique en Syrie. — Le problème judéo-arabe en Palestine. — Caractères de la révolte palestinienne. — Accords anglo-transjordanien. — Un discours de Nouri Pacha Saïd. — Négociations anglo-turques. — Négociations franco-turques. — Réunion du Conseil du Pacte de Saadabad	212
Extrême-Orient. — Généralités. Relations maritimes avec l'Australie	216
Chine. La presse chinoise à Tchongking. — Le mouvement ouvrier. — Développement de Dairen	216
Japon. Une « Compagnie du Riz ». — Accord commercial turco-nippon. — Un succès industriel : la fibre artificielle. — L'importation des débris de fer australiens.	217
Asie anglaise. — Le parlementarisme dans les états indigènes des Indes	219
Asie russe. — Dans le territoire d'Extrême-Orient. — Le « foyer israélite » de Sibérie.	220
Indes Néerlandaises. — Importance respective des Colonies chinoise et japonaise. — L'attitude de la Colonie chinoise dans le Conflit Sino-Japonais	221
Bibliographie	222

LE COMITÉ

Réunion du 2 juin 1939

Le Comité de l'Asie Française a tenu séance le vendredi 2 juin 1939, à 17 h. 30, dans la salle du Conseil de la Fédération de la France d'Outre-Mer, sous la présidence de son Vice-Président, M. Robert de Caix, pour entendre un exposé de M. François Chevallier sur le Conflit sino-japonais vu du Japon.

Aux côtés du Président, qu'entouraient le Secrétaire général du Comité, M. le Gouverneur général P. Blanchard de La Brosse et M. François Chevallier, avaient pris place MM. les Ambassadeurs Robert de Billy et Fernand Pila.

L'assistance était fort nombreuse, et nombreuses étaient aussi les excuses envoyées par ceux des membres du Comité empêchés de se rendre à la séance : MM. Dennery, secrétaire général du Centre d'Etudes de Politique étrangère; Albert Duchêne; Pierre Guesde; Paul Labbé; le Général Le Rond; Pierre Mille et le Général Perrier, de l'Institut.

Après avoir prononcé l'éloge d'un des membres du Comité récemment décédé, le Baron Antonin de Mandat-Grancey, M. Robert de Caix souhaite une cordiale bienvenue à ceux de nos nouveaux confrères qui assistent pour la première fois à une réunion de notre groupement. S'adressant ensuite au conférencier, il le remercie d'avoir accepté de prendre aujourd'hui la parole parmi nous et de nous faire bénéficier des observations faites par lui pendant un séjour de plusieurs années au Japon. Son exposé, contre-partie et complément de celui que M. R. Saint-Pierre a fait lors de la récente Assemblée générale du Comité, sera écouté par tous avec intérêt et avec profit.

M. François Chevallier, prenant alors la parole, prononce la conférence dont nous publions le texte un peu plus bas, aux pages 186-193.

A la suite de ce solide exposé, le Président

donne la parole aux membres du Comité désireux de provoquer des explications complémentaires de la part du conférencier. Le R. P. Robert, supérieur général des Missions étrangères, M. R. Saint-Pierre, MM. les Ambassadeurs Pila et de Billy interviennent successivement, avec M. Chevallier lui-même, dans ce très intéressant et très instructif échange de vues. Puis M. Robert de Caix remercie l'orateur du substantiel exposé dont il a fait bénéficier le Comité de l'Asie Française et lève la séance à 19 h. 10.

NOS MORTS

Le Baron Antonin de MANDAT-GRANCEY

Le temps de Pâques a été assombri, pour les membres du Comité de l'Asie française, par la perte qu'ils ont alors éprouvée en la personne d'un de leurs excellents collègues, le Baron Antonin de Mandat-Grancey. Depuis près de trente ans qu'il faisait partie de notre groupe (depuis 1913), cet ancien Officier de marine n'avait jamais cessé de lui témoigner le plus sympathique intérêt. Très assidu à nos réunions (il y assistait encore au début de la présente année), plein d'amabilité, d'entrain et de courtoisie, il était estimé et aimé de tous ceux qu'il approchait. Aussi sa disparition inopinée émeut profondément notre Comité, qui exprime ici à la famille du Baron Antonin de Mandat-Grancey ses très vives et très douloureuses condoléances.

Liste des Souscripteurs

MM.	
Chambre de Commerce de Marseille	270
Raynaud, à Hankéou	100
Bruneel, à Paris.	80
Chambre de Commerce de Montpellier	70
Bib. des Officiers du 13 ^e R. T. S., à Alger ; Ch. de Commerce de Nantes ; Université Syrienne, à Damas ; *Tone, à Saïgon ; Ch. de Commerce de Djibouti ; Union coloniale, à Paris ; Flammarion, à Paris ; Œuvre de la Propagation de la Foi, à Paris ; chacun 60 fr.	480
Capitaine Bouvier, à Bône	55
*Bricka, à Paris ; Maison des Étudiants indo-chinois, à Paris ; Com. Runner, à Saïgon ; René Pinon, Roume, à Paris ; Foucher, à Sceaux ; Col. Lacaille, à Hanoï ; chacun 50 fr.	350
Genel, à Béthune	40
Total	Fr. 1.445

Le Conflit Sino-Japonais vu du Japon ⁽¹⁾

Je suis très sincèrement reconnaissant à votre Président et à M. le Gouverneur général de La Brosse d'avoir bien voulu me donner ce soir l'occasion, la chance, d'exposer devant des personnalités s'intéressant à l'Extrême-Orient, et par conséquent compétentes, un point de vue du Conflit sino-japonais. Je dis « un point de vue » non point dans le sens d'opinion personnelle pouvant appeler un débat, puisque je tiens au contraire à vous exposer en toute objectivité la thèse japonaise, mais bien dans celui d'angle défini, d'angle particulier. L'exposé que je vais tenter de vous faire sera exclusivement limité aux considérations politiques, c'est-à-dire économiques, — puisqu'aussi bien l'économique est désormais, dans les relations entre peuples, définitivement dominante, — qui expliquent le Conflit extrême-oriental ; et, dans ce domaine, j'essaierai de vous dire ce que veut le Japon et les moyens dont il dispose pour atteindre ses buts. Je terminerai en indiquant, cette fois-ci selon moi, comment on peut imaginer la fin de la guerre présente et l'organisation de la paix.

..

J'ai résumé, dans un article du *Temps*, les principes essentiels de la thèse japonaise. Bien que ceux-ci vous soient certainement connus, je ne crois pas inutile de les rappeler.

La Chine a été, pendant plus de deux cents ans, considérée par les autres peuples, en particulier par les nations occidentales, comme une colonie ; à ce titre, elle a été exploitée et mise en valeur exclusivement dans les territoires qui convenaient aux capitalistes intéressés et au seul bénéfice de ces derniers. Cette situation ne saurait ni se justifier plus longtemps, ni se prolonger ; bien au contraire, le peuple chinois doit se ressaisir, prendre enfin conscience non seulement de la richesse extraordinaire de son sol comme de son sous-sol, mais surtout de sa propre valeur en tant que peuple et se développer pour devenir une grande nation.

Naturellement, un tel résultat ne saurait être espéré ni atteint sans, d'une part, les conseils éclairés de Puissances ayant déjà acquis dans la grande famille des Nations une place de nation civilisatrice, sans d'autre part, une longue suite d'efforts continus, se poursuivant méthodiquement et sans arrêt pendant de longues années, durant lesquelles des collaborations de tous ordres, financières, économiques, commerciales, politiques, devront lui être apportées de l'extérieur.

(1) Conférence faite au Comité de l'Asie Française, le 2 juin 1939.

Or, il est en Extrême-Orient une Puissance qui, plus heureusement, plus naturellement que toutes les autres, peut remplir ce rôle de tuteur, ce rôle de soutien : c'est le Japon. Plus que toutes les autres, et cela simplement parce que le Japon, pour atteindre ce statut de grande Puissance qui lui est reconnu, s'est trouvé contraint de parcourir très exactement les mêmes étapes : en un demi-siècle il s'est transformé d'Etat féodal vivant sur lui-même, n'ayant volontairement aucun rapport, aucun contact avec le monde extérieur, en un Etat moderne dont l'organisation n'a rien à envier à personne. Plus encore : le Japon a su, dans cette adaptation rapide, assimiler, digérer, les progrès matériels étrangers sans rien aliéner de sa propre civilisation, de sa propre essence, de ce qu'il considère, à juste titre, comme la garantie essentielle de sa stabilité et de sa prospérité. Ce que le Japon a pu faire seul, la Chine, profitant de son expérience, de ses conseils, de son appui, le peut bien mieux encore, bien plus vite encore réaliser.

Plus que toutes les autres nations, disons-nous, car le Japon est lié à la Chine par des liens de culture, de religion, qui remontent loin, très loin dans les siècles, liens qui, malgré les vicissitudes politiques, sont restés extrêmement puissants, extrêmement profonds. A la faveur de cette communion de culture, la compréhension des deux peuples sera nécessairement plus rapide, plus totale, aussitôt que les sentiments ennemis qui ont prévalu pendant ces dernières années, sentiments très largement artificiels, auront disparu.

Plus que toutes les autres nations : car le Japon est voisin de la Chine, voisin géographique, voisin économique, voisin complémentaire. C'est avec l'Empire chinois que se sont établies les premières, que se sont développées les plus fortes relations de l'Empire du Soleil Levant. Les chiffres montrent éloquemment que le Japon n'est pas seulement le plus grand fournisseur de la Chine, mais encore son meilleur client ; les chiffres montrent également que les deux pays sont fondamentalement complémentaires l'un de l'autre et que leur prospérité réciproque est irrémédiablement interdépendante.

D'ailleurs, le Japon ne peut-il pas montrer dès maintenant avec quelle ardeur, avec quelle foi il s'est mis résolument à la tâche, elle-même si vaste et si complexe, de conduire le Mandchoukouo vers une ère de paix, de calme, d'ordre et de richesse ? ne peut-il pas, après les sept années qui viennent de s'écouler, montrer avec orgueil le résultat de son intervention, de ses conseils, de son appui ?

Et cependant combien il serait injuste de croire, comme on le fait en Europe et en Amérique, que le Japon a l'intention d'assumer exclusivement une tâche aussi lourde, de créer en Extrême-Orient un monde fermé inaccessible à d'autres ! Ses moyens financiers, si faibles soient-ils, lui permettraient de le faire, car son œuvre serait

réalisée sur une plus longue période, mais elle serait réalisée.

Conformément à toute la politique de collaboration qui est écrite dans son histoire, il est décidé à accueillir le concours de toutes les nations qui voudront comprendre le but qu'il poursuit, qui voudront impartialement juger de son action en Chine par les circonstances naturelles qui doivent nécessairement la décider ; qui voudront, avec la même loyauté, s'associer à l'œuvre de restauration de cet immense Empire chinois qui se débat, faute de directives heureuses, dans une situation que ne justifient, que n'expliquent, ni sa richesse, ni la valeur de sa population.

Dès les premières hostilités, le Japon a déclaré n'avoir aucune ambition territoriale, ne désirer qu'une franche et durable collaboration avec un Gouvernement chinois stable, indépendant et sérieux ; ces déclarations conservent, après deux ans, toute leur force, toute leur réalité.

Tels sont les principes. A quoi correspondent-ils dans l'ordre pratique des choses ? Je ne me permettrai pas, devant vous tous qui connaissez ces questions d'Extrême-Orient, de détailler les possibilités économiques de la Chine. Dans le domaine industriel, les richesses minières sont considérables, à n'en juger que par les quelques prospections et les insignifiantes exploitations qui ont déjà été faites ; ce que l'on sait des ressources charbonnières, des réserves de minerais de fer, d'antimoine, de wolfram, justifie amplement un programme de développement et d'exploitation au moins vingt fois plus vaste que celui existant effectivement ; on a par ailleurs des raisons fondées de croire que, dans de nombreuses provinces, jamais explorées dans le passé, des richesses plus importantes encore attendent une organisation. Quant à la création d'entreprises industrielles, elle ne semble pas devoir connaître de limites sérieuses pendant de nombreuses années : en dehors même de l'apport, qui peut être fait à des populations dont la vie matérielle est restée dans l'ensemble celle d'il y a cinq cents ans, de tout ce que l'humanité a conquis au cours des étapes des derniers siècles : eau, électricité, moyens de transport, etc., soulignons que toutes les industries qui constituent l'armature des puissances peuvent y être utilement, économiquement, profitablement installées. En effet, si ces industries sont fonction d'une matière première qui peut ne pas exister en Chine (encore que le coton et la laine, par exemple, puissent faire l'objet d'une acclimatation heureuse d'une matière première qui sera aussifacilement importée là-bas qu'elle l'est en Angleterre et au Japon), elles le sont plus encore de la main-d'œuvre. Cette main-d'œuvre reste le capital le plus précieux de tous les peuples d'Extrême-Orient, le Japon y compris, un capital dont la valeur ne cesse de grandir, main-d'œuvre bon marché, habile, apte, avec de la direction, à tous les travaux susceptibles de lui être demandés.

Ce travail de défrichement, le Japon veut le faire et le Japon peut effectivement le faire. Il a pour lui sa propre expérience, une expérience indiscutable, faite dans des conditions de rapidité, de réussite, qu'il serait enfantin de sous-estimer. Rien ne devra être inventé ni créé à nouveau, ni les procédés, ni le matériel ; il lui suffira de reproduire point par point ce qu'il a chez lui et il le pourra faire, non seulement en envoyant des plans et du capital, comme nous avons dû nous contenter de le faire nous-mêmes, mais en déléguant à demeure ses ingénieurs, ses sous-ingénieurs, ses contremaîtres, quelquefois même, si les conditions de vie peuvent s'améliorer un peu, ses ouvriers. N'oublions pas que le Japon est à deux jours de Changhaï et que quelques heures seulement séparent le Mandchoukouo, première étape d'industrialisation, de Pékin prochaine étape. D'ailleurs, il est hardiment commencé, ce travail de défrichement. Deux Sociétés géantes ont été créées sur le modèle du Sud-Mandchourien, avec une participation gouvernementale majoritaire, qui vont, chacune dans sa sphère, l'une en Chine du Nord, l'autre en Chine Centrale, entreprendre méthodiquement l'industrialisation du pays.

Par ce véritable défrichement, le Japon apportera à toute une classe de son peuple un moyen de vivre plus honorablement, plus heureusement, plus confortablement et surtout moins à l'étroit. Par surcroît, à la faveur d'un champ d'expérience aussi vaste, il donnera à ses services techniques les moyens d'acquérir une formation, une compétence, deux qualités qui lui sont essentielles pour garder lui-même, en tant que nation, sa place dans le concert mondial.

Ces avantages certains pour lui sont justement contrebalancés par ceux que retirera le peuple chinois de cette renaissance économique. Une prospérité de cette importance est créatrice, au profit des capitaux comme de la population locale, aujourd'hui indolemment assise dans sa pauvreté, dans sa misère, d'une capacité d'achat qui, étendue à des territoires sur lesquels vivent 400 millions d'habitants, ouvre au monde le marché le plus vaste que l'on puisse imaginer. Elle apporterait à l'économie japonaise qui, comme nous l'avons dit, en sera certainement, et de par les circonstances, la plus grande bénéficiaire, une stabilité essentielle à son tour au maintien et au développement des relations économiques du Japon propre, tant avec ses acheteurs autres que la Chine qu'avec ses vendeurs.

Toutefois, pour que des résultats aussi souhaitables et aussi heureux puissent être obtenus sans troubler et même mettre en danger l'équilibre actuel de l'Extrême-Orient, pour qu'en particulier la naissance de cette nouvelle unité économique ne conduise pas à des surproductions et à des concurrences dans certains domaines, alors que d'autres seraient négligés, ils doivent être la résultante d'un plan parfaitement établi,

réalisé par étapes, dans le bon ordonnancement d'une absorption appropriée.

Pour cela, deux éléments sont essentiels.

Un Gouvernement chinois devra être constitué qui assurera définitivement à son peuple la paix, la tranquillité, l'ordre et la justice. Ce Gouvernement devra comprendre que la collaboration est fondamentalement nécessaire au développement du pays qu'il administre et que cette collaboration doit sans aucun doute s'étendre à toutes les nations, mais en particulier au Japon, seule grande Puissance asiatique.

En résumé, le Japon veut défricher la Chine, en faire une grande Nation industrielle ; de ce fait, il estime que la Chine sera une grande Nation commerciale. Pour que ce plan puisse se réaliser, il doit être établi avec réflexion, exécuté sincèrement dans le calme, par un Gouvernement stable ami du Japon.

*
*
*

Ce programme de politique chinoise n'est évidemment pas né ni des derniers événements, ni même de ces dernières années. Depuis que le Japon est lui-même une grande puissance industrielle, il a pensé à grossir le volume de ses ventes comme de ses achats en Chine et, par voie de conséquence, il a désiré créer, sous son égide et sous ses directives, un voisin riche d'une richesse dont il savait par avance qu'une large part lui serait réservée. La situation politique internationale ne lui avait pas permis jusqu'à maintenant d'envisager d'autres réalisations que des réalisations partielles : citons la Mandchourie, province d'autant plus facile à détacher de la Chine qu'elle n'y était plus rattachée depuis longtemps et d'autant plus facile à exploiter que le Japon y possédait depuis 1905 ce qu'on est convenu d'appeler en termes diplomatiques des « intérêts spéciaux ». Citons ensuite une partie de la province du Hopei, qui devint le Hopei autonome avec un Gouvernement organisé sous la protection japonaise, puis les arrangements militaires et progressivement économiques qui régirent pendant quelque temps la province du Chahar, ce qui restait de celle du Hopei, arrangements dont l'inexécution est la vraie raison des incidents actuels.

Il ne fait pas de doute aujourd'hui que les circonstances ont joué un rôle très important dans les développements du conflit. En juillet 1937, le Japon ne recherchait pas une querelle généralisée ; il poursuivait méthodiquement son plan de soumettre la majeure partie de ce que l'on appelle maintenant les « provinces du Nord » : Hopei, Chahar, Chantung en particulier, à une réorganisation économique basée sur le programme mandchou. Il est certain également que l'extension, à Changhaï, d'hostilités qui auraient dû conduire à un règlement rapide, lui fut imposée, et une opinion très générale estime que cette extension, comme celles qui conduisirent les troupes japonaises à Nanking, puis à Hankeou,

puis à Nanchang, constituent l'erreur stratégique fondamentale de cette guerre et ont coûté et coûteront au Japon, pour ne lui apporter en définitive que des conditions de paix à peine différentes de celles qu'il aurait certainement obtenues après l'occupation de la Chine du Nord.

Se rendant compte que cette politique d'expansion vers le Continent en arriverait un jour à le placer dans une situation extrêmement difficile avec l'Angleterre, le Japon fit un véritable effort pour aboutir à une entente anglo-japonaise, entente dont un des points était sans doute la répartition de certains marchés pour les textiles en dérogation de l'acte d'Ottawa, mais dont l'objet principal était la politique chinoise, et un Ambassadeur extraordinaire, en mission spéciale, fut envoyé pour appuyer les efforts de la représentation diplomatique ordinaire, M. Yoshida. Si les renseignements fournis par la presse dans nombre d'articles, tant japonais qu'anglais, sont exacts, la négociation incidente fut la cause de l'échec : en d'autres termes, il ne fut pas possible d'arriver à un accord économique couvrant les principaux marchés du monde et les négociations furent, sinon rompues, du moins provisoirement abandonnées.

C'est à ce moment que se place une première intervention allemande auprès du Gouvernement de Tokio, intervention basée sur les dangers que faisait courir à la population japonaise la propagation des doctrines communistes. Le terrain était particulièrement favorable, car de nombreuses arrestations avaient été faites dans les Groupes avancés ; des cellules avaient, paraît-il, été créées dans le pays ; en un mot, toute une agitation existait effectivement, semblant montrer les progrès des idées dites radicales. Par ailleurs, le Gouvernement des provinces du Nord, surtout celui du Hopei, multipliait ses avances au Gouvernement Central chinois, interdisait la création de Sociétés et d'Entreprises japonaises sur son territoire, adoptait par conséquent une attitude nettement antijaponaise.

Blessé par son échec en Angleterre, n'ayant rien à espérer de l'Amérique qui, malgré l'avènement du parti démocrate, restait fidèle aux principes énoncés par M. Stinson, alléché par les offres allemandes qui comportaient en particulier la reconnaissance du Mandchoukouo et la conclusion d'un accord de troc permettant au Mandchoukouo d'obtenir les machines les plus indispensables à une première réalisation de son programme industriel, le Japon s'orienta vers ce que nous appelons aujourd'hui l'axe ; il le fit d'ailleurs avec beaucoup de précautions et insista officiellement et à plusieurs reprises sur le caractère particulier du pacte anti-comintern.

Forte de ce succès, l'Allemagne redoubla d'activité et, quand commencèrent les hostilités, elle ne manqua pas de laisser percer dans sa presse, dans la bouche de ses représentants, une opinion clairement pro-japonaise. Chacun sait que, depuis, elle ne ménage aucun effort pour amener le Japon dans l'axe militaire Berlin-Rome.

Cette politique, pour servir incontestablement les desiderata immédiats du Japon, ne va pas sans des désavantages qui s'affirment plus graves de jour en jour.

Tout d'abord, les amis actuels du Japon ne disposent internationalement d'aucun crédit disponible pour lui ; ils n'ont consenti à signer des traités de commerce que dans la mesure où ces traités leur étaient favorables. Les statistiques sont éloquentes sur ce point et montrent qu'ils sont parvenus, sous le couvert de l'amitié — sentiment que nous concevons nous-mêmes comme essentiellement désintéressé — à troquer des produits dont l'achat était pour eux impératif contre des machines et du matériel que le Japon pourrait, dans la majeure partie des cas, acheter ailleurs dans des conditions très nettement plus favorables.

Ensuite, d'autres compensations plus onéreuses lui sont demandées. On dit que, lorsque des négociations s'engagèrent, il y a quelques mois, en vue d'obtenir une adhésion officielle de l'Allemagne et de l'Italie à la politique de l'ordre nouveau en Chine (cette adhésion aurait fait le pendant des protestations officielles américaines, anglaises et françaises contre les entraves apportées par les autorités japonaises en Chine occupée), on se heurta à des demandes de garanties pour les intérêts allemands qui ressemblaient tellement à des servitudes et à des hypothèques que celles-ci furent abandonnées. Il est une chose évidente pour tous, et à plus forte raison pour le Japon : s'il est exact que l'Allemagne, n'ayant aucun investissement en Chine, aucun droit résultant des traités, peut se payer le luxe de s'associer pleinement à la politique nouvelle japonaise, ou plutôt peut le faire sans mettre au point au préalable certains problèmes, comme le désirent les puissances démocratiques, par contre, il est plus exact encore que l'Allemagne désire formellement retrouver, la paix revenue, la place commerciale qu'elle occupait en Chine au moment des hostilités, c'est-à-dire une égalité complète avec le Japon. La presse japonaise qui parvient en ce moment en Europe a enfin ouvertement fait comprendre au public que la seule nation dont le Japon aurait à redouter la concurrence dans des territoires chèrement acquis, chèrement payés du sang et des ressources financières japonaises, la seule qui, en fait, peut vendre la même pacotille aux mêmes prix et réduire à néant l'accroissement de marchés que tant de victoires semblaient avoir acquis à l'industrie nationale, c'est l'Allemagne. La nationalité des armes fournies à Chiang Kai Shek depuis le début de la guerre et même maintenant, l'attitude des grosses entreprises allemandes en Extrême-Orient au regard du commerce actuel de la Chine occupée, ne laissent au Japon aucun doute sur la façon dont les Allemands savent défendre leurs droits, ni sur l'éventualité pour lui d'avoir travaillé pour le Roi de Prusse. Quand on lit, dans une presse récente, que le Général Koiso a déclaré que l'alliance germano-japonaise ne saurait être réalisable que lorsque l'Allemagne aura reconnu

l'espace vital japonais, comme le Japon reconnaît le sien à l'Allemagne, cela veut dire clairement et sans ambages que, commercialement, la Chine doit être un marché préférentiel japonais, parce que marché essentiel, marché vital. Des négociations favorables peuvent être engagées sur ce point avec les puissances démocratiques qui, de par le genre de leurs fabrications, leur capacité d'exportation, ne sont pas intéressées à un tel degré au marché chinois, alors que l'Allemagne apparaît devoir et pouvoir difficilement céder.

Poussé ainsi, inéluctablement, vers des amitiés dangereusement coûteuses, mais provisoirement utiles, le Japon a été conduit à se replier sur lui-même et à organiser une véritable économie fermée. Il y aurait sur cette question de multiples choses intéressantes à dire, mais cela nous entraînerait trop loin ; résumons simplement son système.

Deux problèmes : acheter à l'étranger, — en devises par conséquent, — en premier lieu les matériaux et le matériel dont ont besoin la Guerre et la Marine, en particulier, le pétrole, les minerais : fer, antimoine, tungstène, etc... ; ensuite, ceux indispensables à ses industries exportatrices : laine et coton ; d'autre part, disposer des crédits indispensables à la fabrication au Japon du matériel de guerre, à la nourriture des soldats, à la poursuite des opérations en Chine.

Or, le Japon ne possède que 5 milliards de francs français d'or dans ses caisses et sa production nationale ne dépasse pas encore beaucoup le milliard ; quant à son budget, il dépasse 100 milliards de francs contre des recettes normales de 30 milliards, compte tenu de toutes les augmentations d'impôts actuellement mises en vigueur.

Dans ces conditions, deux sortes de mesures ont été prises. Les premières ont réduit aux postes strictement indispensables tous les achats faits à l'étranger ; les secondes ont institué des contrôles de l'emploi des capitaux, tels que les sommes dépensées reviennent obligatoirement dans les banques sous forme de dépôts, ou le Gouvernement les reprend sous forme de souscription aux bons de déficit qu'il émet pour équilibrer son budget.

On ne saurait naturellement recommander un tel système, qui conduit fatalement, comme le montre l'économie des pays totalitaires, à manger le capital de la nation ; mais, pour poursuivre la politique coûteuse de la guerre de Chine, aucune autre solution n'était possible.

Car le fait qui domine la situation en Extrême-Orient, le fait qui doit ne jamais être oublié ni perdu de vue par les commentateurs européens ou américains, c'est que le Japon est décidé de toute son énergie, de toute sa volonté, à régler le problème chinois, non pas pour quelques années, mais pour une période se comptant en dizaines d'années, sinon en siècles. Ce fait doit surtout être pris en sérieuse considération quand on cherche à supputer si, oui ou non, le Japon sera en définitive à même de conduire heureusement

la guerre et ensuite de gagner la paix. Quand un peuple à armature féodale, à armature familiale aussi solides que celles que possèdent le Japon, quand un peuple dont la vie a été pour sa plus grande majorité une lutte de tous les instants contre les éléments, une bataille perpétuelle contre un sol ingrat, boursoufflé, ne consentant à produire que sur des superficies extrêmement restreintes — à peine le vingtième de la surface totale du pays — et cela, au prix d'un labeur pénible, difficile, épuisant ; quand un peuple vit dans la constante incertitude des réactions brutales de cette Nature, quand il sait que l'œuvre de maintes années sera peut-être détruite demain par un cataclysme, il acquiert, s'il ne l'a déjà d'atavisme, il renforce et durcit en lui cette qualité expérimentale que l'on appelle la ténacité.

Economiquement parlant, les chiffres sont tous contre lui, sont tous pour nous montrer un appauvrissement si rapide que la faillite du système est proche. Disons-nous, par exemple, que sa seule balance commerciale pourrait l'obliger à exporter en or une somme supérieure, pour la seule année présente, à la moitié de sa réserve totale ? Et cependant, pour nous qui vivons sa vie de tous les jours, qui participons à cette activité économique si intense qu'elle consomme le capital, nous avons comme l'impression que ces chiffres n'auront probablement pas aussi raison qu'ils le devraient, qu'une fois de plus l'économie politique devra reconnaître qu'elle n'est pas, au sens strict du mot, une science, puisqu'elle doit compter avec des facteurs, et en particulier le facteur humain, dont le contrôle comme les réactions sont imprévisibles.

Cette impression se renforce du fait que si le Japon peut nous apparaître fatigué, aux dires de certains à demi épuisé par l'effort qu'il a fait au cours de ces deux dernières années, son adversaire, la Chine, l'est certainement plus. Ce que nous en savons (et nous n'en savons que peu) semble indiquer qu'elle n'est pas capable de s'organiser, qu'elle n'est quand même pas capable d'une véritable résistance. Le Japon pourra finalement gagner la guerre, non pas parce qu'il aura été fort, mais surtout parce que son adversaire aura été très faible.

Il importe par ailleurs de tenir compte de deux points sur lesquels de nombreux commentateurs de la question ne se sont pas, à tort croyons-nous, attardés suffisamment.

Le circuit de l'argent dont nous avons parlé plus haut aboutit naturellement à un accroissement considérable de la dette. En fait, cette dernière est maintenant à 200 milliards de francs papier et sera, à la fin de l'année, très voisine de 300 milliards ; mais cette dette est une dette demi-consolidée (les bons sont à quinze ans) et surtout elle est intérieure ; on peut donc imaginer qu'elle pourra grandir et atteindre des chiffres doubles ou triples sans risquer de provoquer d'autres perturbations dans l'économie japonaise que des perturbations locales, nationales, qui, dans l'état d'esprit actuel de ce peuple, ne sauraient,

croions-nous, avoir de répercussion sur sa politique étrangère. Quant à la dette extérieure, elle ne s'accroît naturellement pas, puisque le Japon ne demande pas et probablement n'obtiendrait pas de crédits à l'étranger.

Les ressources qui lui sont nécessaires ne s'appliquent donc qu'aux achats en devises étrangères, et les événements montrent que ces dépenses particulières ont diminué considérablement, diminuent constamment, du fait de l'absence progressive de toutes opérations militaires de grande envergure : la guerre de Chine semble bien désormais devoir se limiter à des guerillas, des escarmouches, et ne plus comporter de véritables expéditions, de vraies batailles.

Le deuxième point est l'importance grandissante du commerce de la Chine du Nord. Agissant, sans discussion possible, en contradiction avec les engagements des traités, avec la seule excuse que ces territoires ont été conquis par ses troupes, le Japon vient, d'une part, de prendre une série de mesures ayant pour but de conserver dans les banques de la Chine du Nord, c'est-à-dire à sa disposition, toutes les devises étrangères provenant des exportations de cette région : nul ne peut plus maintenant faire sortir quoi que ce soit par Tientsin ou Changhaï sans que les crédits correspondants aient été négociés dans une banque officielle du nouveau Gouvernement. Le Japon vient, d'autre part, de s'assurer par les premières exploitations faites dans ce même territoire, en particulier les charbons, les minerais de fer, la laine, le coton, un appoint pour son industrie qui dès maintenant est loin d'être négligeable.

En fait, nous sommes nombreux qui pensons que la seule donnée qui pourrait modifier la solution du problème en faveur de la Chine serait qu'elle ne soit pas, comme je le disais, faible, qu'elle puisse par exemple trouver en dehors d'elle des appuis : je n'en vois que deux, soit Angleterre-Amérique, soit Russie.

On pourrait déduire des récents prêts faits à Chiang Kai Shek par les deux premiers de ces pays, de celui plus récent encore accordé à la Hongkong Bank pour stabiliser le change du Gouvernement nationaliste, que la politique anglaise est nettement en faveur d'un appui à la Chine ; nous pensons cependant qu'il y a lieu d'apporter des correctifs à cette déduction. L'attitude de la Grande-Bretagne est naturellement motivée par le désir d'exercer, par les seuls moyens financiers, une pression sur le Gouvernement japonais dans le but de l'incliner à prendre plus concrètement en considération les desiderata anglais concernant la restauration de la paix ; mais tout porte à croire que son intervention se limitera à des appuis de ce genre qui peuvent prolonger le conflit, mais non pas faire pencher la balance. De plus, l'Angleterre joue un jeu facile, car elle porte tout son effort sur une partie du territoire chinois — toute la partie Sud — qui, selon toute probabilité, restera, quelle que soit

la façon dont se régleront les incidents, directement ou indirectement soumise au pôle d'attraction que représente Hongkong. Une guerre seule pourrait en disposer autrement.

Quant à l'Amérique, elle se réserve visiblement pour une intervention probable, mais seulement à un moment opportun, et l'opinion de personnes autorisées approchant de près le Gouvernement américain est formelle sur ce point.

La seule aide effective que reçoit la Chine semble donc bien venir de la Russie. On dit que des fournitures importantes de matériel, canons, avions, munitions, sont envoyées journellement de Russie en Chine ; on dit aussi que des traités d'assistance militaire seraient intervenus. Pratiquement, cet appui russe ne s'est pas révélé aussi dangereux que le Japon aurait pu le craindre. Qu'en sera-t-il dans l'avenir ? quelles pourraient être les conséquences d'une alliance militaire germano-japonaise ? Nous ne le saurions prédire, mais nous pensons, sur la base de certains articles de presse, que les négociations actuelles, tant germano-japonaises qu'anglo-russes, ont largement tenu compte du danger que présenterait pour l'une ou l'autre des parties, Japon ou Angleterre, son entrée officielle et contractuelle dans l'axe ou dans le groupe russe d'Extrême-Orient.

Car, encore une fois, cette amitié germano-japonaise ne pourra jamais être qu'un non-sens : non-sens en elle-même puisque, comme nous l'avons dit, ce sont deux ennemis qui s'allient ; non-sens plus encore si elle empêche le Japon de collaborer avec les Puissances démocratiques, et, plus particulièrement avec l'Angleterre et les États-Unis. Sans doute est-elle le résultat de bien des dépités, de bien des désillusions, que certains partis militaires avancés ont su admirablement exploiter ; sans doute l'Allemagne est-elle ouvertement un allié naturel contre une Russie ennemi naturel ; mais le nombre grandit, dans tous les milieux japonais, de gens sensés, qui réfléchissent, qui pèsent les avantages et surtout les désavantages de la voie dans laquelle certains voudraient pousser leur pays, et nous savons, de multiples sources, qu'un accord anglo-américano-japonais serait, dans la pensée de tous ceux qui expertisent calmement l'avenir du Japon, la seule, mais la plus merveilleuse, la plus profitable, la plus stable surtout, des solutions du problème extrême-oriental.

Naturellement, ainsi que nous l'avons maintes fois indiqué dans le *Temps*, cet accord ne pourrait pas ne pas tenir compte de l'évolution de ces dernières années. Le peuple japonais ne peut pas admettre, d'une part, que sa qualité de grande Puissance, de Puissance civilisatrice, ne soit pas clairement, franchement reconnue par le monde ; il ne peut pas admettre qu'on nie l'organisation, l'ordre, qui règnent sur les territoires qui lui appartiennent, qu'on nie les efforts qu'il a faits ; il ne peut pas admettre non plus que les sacrifices qu'il fait en ce moment ne lui assurent

pas pour l'avenir la certitude qu'il aura à ses côtés un voisin qui entretiendra avec lui des relations amicales, avec lequel il collaborera dans la meilleure harmonie ; il ne peut pas admettre que des Puissances n'ayant en Chine que des intérêts infiniment petits par comparaison aux siens, ne comprennent pas qu'il est indispensable que ce soit lui qui soit chargé de faire régner l'ordre et la paix, que ce soit lui qui ait la part la plus grande dans les relations commerciales et industrielles de ce pays.

Il vous dira par exemple : J'ai exposé mon programme ; je veux défricher la Chine, en faire une grande Puissance, suivant un plan bien mûri, bien exécuté, par un Gouvernement ami. A cette œuvre que personne ne peut dénommer autrement que civilisatrice, à cette œuvre qui est celle que vous-mêmes, Puissances occidentales, avez faite dans les colonies ou protectorats, à cette œuvre dont vous vous faites à juste titre gloire, puisqu'elle a apporté à des populations jeunes la possibilité de s'élever petit à petit au niveau des autres, à cette œuvre que vous-mêmes avez désiré réaliser en Chine, mais que votre éloignement a laissée à peine commencée, vous m'opposez l'agression ; vous niez le chaos dans lequel se débat sans espoir cet immense peuple chinois qui a tout devant lui pour devenir un grand peuple ; vous me parlez de vos intérêts que je me suis engagé à respecter. Mais quel est l'observateur impartial qui pourrait établir une comparaison entre la Chine d'il y a cinquante ans et celle de 1939 et ne pas reconnaître qu'en dehors de quatre ou cinq grandes villes, rien n'a été changé dans le sens d'une civilisation, rien n'a été exploité véritablement, rien n'a été fait pour mettre en valeur les richesses qui dorment innombrables et variées ? Que l'on prenne la liste des exploitations étrangères établies en Chine depuis cinquante ans, alors que le Japon, occupé à se créer, n'était en aucune façon une gêne pour vos activités et qu'on ose dire en regard de vos créations qu'il n'y a pas pour nous, Japonais, maintenant Puissance civilisatrice, place pour une industrialisation ordonnée faite avec la collaboration du peuple chinois, dont il pourra retirer directement ou indirectement des profits substantiels et durables !

Instituer une hostilité entre la Chine et le Japon, c'est non seulement tenter de créer une situation fautive dans tous ses éléments, mais c'est surtout maintenir dans ce territoire une misère telle qu'il deviendra nécessairement un foyer d'agitation et de révolution sociales.

*
**

Depuis le commencement de cet exposé, j'ai volontairement évité, sauf dans des cas très particuliers, que vous aurez remarqués, toute opinion subjective, j'ai voulu vous donner en raccourci la thèse japonaise. Je voudrais maintenant hasarder une solution possible du problème, solution entièrement de mon invention.

Etant donné que l'Angleterre est au moins aussi anxieuse de liquider le conflit sino-japonais que le Japon lui-même, en raison des difficultés actuelles de la situation européenne ; étant donné les intérêts importants qui sont en jeu, non seulement intérêts en Chine même, mais intérêts extrême-orientaux, je considère que le désir d'accord existe de part et d'autre. De nombreux indices montrent que cette opinion n'est peut-être pas entièrement inexacte, surtout du côté anglais. Il importe de ne pas oublier, en effet, que le plus gros problème matériel anglais en Chine du Nord a été réglé à la satisfaction des deux parties : je veux parler des Mines de charbon de la Kailan, les plus riches mines de charbon de la Chine du Nord, entreprise sino-anglaise. Des accords ont été signés et ratifiés par Londres aux termes desquels :

Une Société commerciale japonaise est créée pour la vente d'un tonnage déterminé de ce charbon aux industries japonaises ; cette Société garantit les prix et la consommation annuelle.

En retour, la Société des Mines de Kailan s'engage à doubler ses moyens de production au moyen de capitaux frais, de façon à pouvoir assurer les besoins de son ancienne clientèle chinoise et de sa nouvelle clientèle japonaise.

Les crédits nécessaires ont été votés par le Conseil d'Administration de Londres et les travaux sont commencés. Ce qui prouve, une fois de plus, que l'Angleterre sait, à l'occasion, tenir compte des circonstances dans une large mesure.

Les bases de l'accord dont je parle pourraient être les suivantes :

1° Reconnaissance du fait que le Japon est, en Extrême-Orient, la puissance stabilisatrice et, à ce titre, est chargé d'y entretenir l'ordre et la tranquillité ;

2° Reconnaissance d'une zone d'intérêts spéciaux en faveur du Japon, zone qui comprendrait les cinq provinces du Nord ;

3° Libre navigation du Yangtse ;

4° Reconnaissance d'une zone d'intérêts spéciaux communs aux puissances démocratiques et au Japon : zone de la Chine centrale ;

5° Reconnaissance d'une zone d'intérêts spéciaux en faveur de l'Angleterre, zone de la Chine du Sud ;

6° Organisation d'un gouvernement chinois ayant juridiction totale et complète sur tout le territoire chinois, mais s'engageant à respecter, dans des conditions à déterminer et à encourager, l'exécution d'un plan de restauration et d'industrialisation de l'Empire ;

7° Organisation d'un syndicat bancaire pour l'établissement de crédits internationaux en faveur de ce plan d'industrialisation.

*
**

Un mot encore, sur la façon dont les Français qui habitent le Japon, et plus spécialement les journalistes, voient le conflit actuel.

Notre angle de vision est immuable : la politique du Japon ne nous intéresse que dans la mesure où elle touche à des intérêts français. Si elle va à l'encontre de ces intérêts, nous sommes antijaponais ; si elle ne les lèse pas, nous n'avons aucune opinion ; si elle les favorise, nous sommes pro-japonais. Je parle naturellement d'opinions

exprimées; chacun peut en son for intérieur penser ce qu'il veut des événements dont il est témoin.

J'ai souvent lu dans des revues, dans des journaux, des études où l'auteur faisait intervenir des questions morales. Je suis loin de penser que ces questions sont sans valeur, bien au contraire; mais, quelque regrettable que cela puisse être, la morale n'est pas toujours objective, personne ne peut sérieusement contester que la morale ne soit souvent chose subjective.

Quand on entend les missionnaires qui, depuis trente, quarante, cinquante ans, vivent effectivement au milieu de populations qu'aucun autre Européen n'a connues; quand on entend des commerçants, voyageant malgré tout un petit peu dans l'intérieur de la Chine, vous donner leurs impressions; quand on lit ce qu'ont écrit sur ce pays des médecins, des journalistes, ne s'étant attachés qu'à des choses vues et vécues, on en arrive à douter malgré tout des bienfaits de ce que l'on appelle en Europe « la République chinoise ». Dans le Mandchoukouo en particulier, où j'ai fait plusieurs voyages et où j'ai tenté de recueillir quelques renseignements, il est certain (et la Commission Lytton l'a reconnu) que le Japon a apporté à ces populations de l'ordre, un commencement de justice, car, au fur et à mesure que la justice descend dans les étages inférieurs, elle est, dirons-nous, « moins rigide » et se laisse aller à des actes bien peu justes; les paysans ont confiance, travaillent mieux, parce qu'ils savent qu'on ne leur prendra pas le petit bien qu'ils possèdent, qu'ils vont agrandir; ils savent que si des impôts sont obligatoires, ils les paieront suivant une échelle déterminée connue à l'avance, équitable; ils savent que les soldats les protégeront contre les bandits, mais ne deviendront plus eux-mêmes des bandits comme autrefois.

Dès lors on est en droit de se demander, en conscience, en dehors de toute question politique, économique, si, moralement parlant, le Japon ne fait pas œuvre de réelle civilisation, si vraiment on ne pourrait pas souhaiter ardemment, si on ne devrait pas unir tous nos efforts pour réaliser, avec le concours de tous, une restauration chinoise adaptée aux aspirations naturelles de ce peuple. Il a montré, au cours de ces dernières années, et plus particulièrement depuis le début des hostilités, aussi bien (et j'insiste sur ce point), sous le régime de guerre de Chiang Kai Shek que sous celui du Gouvernement autonome qui étend sa juridiction sur les provinces occupées, il a montré, dis-je, qu'il était capable de travailler, de produire, à condition d'être dirigé, à condition d'être conduit par la main vers le chemin à suivre. Il y a dans Pearl Buck, et dans cet admirable livre qui s'appelle « Mon Pays et mon Peuple », des pages émouvantes sur les qualités quelquefois étonnantes qui sommeillent au plus profond du paysan chinois, qualités que l'on retrouve d'ailleurs identiques chez le paysan japonais. Que cette œuvre de restauration soit surtout conduite

par le Japon, c'est une circonstance géographique à laquelle nous ne saurions rien changer; qu'elle lui soit profitable, plus profitable qu'aux Chinois, c'est non seulement possible, c'est presque certain. Tant mieux, pourrions-nous dire, si cette œuvre est tout à la fois bonne et bénéficiaire.

*
**

Je n'ai pas parlé des intérêts français et je n'en parlerai pas, car cela nous entraînerait bien loin. Mais il faut se souvenir que, par suite des circonstances mondiales, la France ne peut plus, comme autrefois, avoir une double politique: européenne et extrême-orientale; elle est obligatoirement, en Extrême-Orient, du même côté de la barrière qu'en Europe. Nous sommes nombreux à le regretter parfois, car enfin, si nos intérêts en Chine ne sont pas considérables en comparaison des intérêts anglais, par contre, nous avons tout près de là une magnifique colonie, une colonie vivant maintenant dans le calme que lui ont apporté notre organisation, notre prospérité; nos yeux sont nécessairement tournés vers elle, si lointaine, si isolée de la métropole. Nous sommes nombreux, dis-je, à penser que, si un accord entre l'Angleterre et le Japon pouvait intervenir qui mettrait fin aux troubles actuels, qui restaurerait la paix à la satisfaction de tous les intéressés, nous pourrions poursuivre avec plus de tranquillité encore le merveilleux mouvement de développement de notre Indochine; nous pourrions intensifier de notre côté l'industrialisation de cette province limitrophe du Yunnan, riche de son sol comme de son sous-sol, avec laquelle, depuis des dizaines d'années, nous entretenons des relations marquées d'une amitié qui ne fait que se resserrer, tant nous sommes contents de travailler avec eux et eux de travailler avec nous.

François CHEVALLIER.

La nouvelle constitution de l'Inde⁽¹⁾

V. Les Services de la Couronne

Défense du pays. — La solde, les indemnités, les conditions de service du commandant en chef des forces militaires, navales et aériennes seront fixées par Sa Majesté en Conseil, qui pourra demander que les nominations dans ces forces soient faites par elle ou selon les instructions qu'elle donnera. Pourra être nommé officier par

(1) Suite et fin. Cf. *Asie Française*, mai 1938, p. 142-148 et janvier 1939, p. 13-17.

Sa Majesté ou par toute personne autorisée par elle, dans n'importe quelle arme, tout individu qui est entré ou a été régulièrement enrôlé dans cette arme, ou qui pourrait l'être. (On notera l'importance de ce paragraphe 234 de la loi : il implique que tous les grades seront accessibles, dans toutes les armes de terre, de mer ou des airs, à tous les indigènes, si Sa Majesté en Conseil en décide ainsi.) D'autre part, le secrétaire d'Etat, d'accord avec ses conseillers, pourra indiquer de temps à autre quels règlements concernant le service des forces militaires devront être soumis à son approbation préalable.

Tous les frais relatifs aux forces assurant la défense du pays seront imputés sur les revenus de la Fédération.

Aucune modification ne sera apportée aux droits des fils de fonctionnaires civils ou militaires à être nommés officiers ; ces droits s'étendront aux fils de fonctionnaires ayant servi en Birmanie ou à Aden avant que ces territoires n'aient été séparés de la dépendance.

Administration civile. — Tout fonctionnaire civil de la Couronne conservera ses fonctions aussi longtemps qu'il plaira à Sa Majesté. Toutefois, il ne pourra pas être renvoyé par une autorité inférieure à celle qui l'a nommé ; il ne pourra pas être renvoyé ou rétrogradé sans que l'occasion lui ait été donnée de présenter sa défense, à moins qu'il n'ait été l'objet de poursuites au criminel ou que ses supérieurs n'aient indiqué par écrit pourquoi il ne peut être autorisé à présenter sa défense. Si le gouverneur général ou un gouverneur juge utile d'engager les services d'une personne particulièrement compétente mais ne faisant point partie de l'Administration, le contrat devra prévoir une indemnité si le poste est supprimé avant la fin de la période prévue ou si l'on demande à cette personne de résigner son poste sans qu'elle ait démerité.

Les nominations de fonctionnaires seront faites par le gouverneur général (ou par toute personne désignée par lui) pour ce qui concerne les services de la Fédération, et par le gouverneur (ou par toute personne désignée par lui) pour les services de la province. Aucune décision portant préjudice à un fonctionnaire en exercice lors de la promulgation de la loi constitutionnelle ne pourra être prise que par l'autorité qui aurait eu le droit de le faire avant cette promulgation ou par une personne autorisée à cet effet par le secrétaire d'Etat ; et ses droits d'appel resteront les mêmes. Les lois votées par les assemblées législatives pourront régler les conditions de service des fonctionnaires (à condition de respecter les stipulations de la loi constitutionnelle), mais ne sauraient en aucune manière restreindre les droits du gouverneur général ou des gouverneurs concernant les fonctionnaires.

En ce qui concerne le recrutement pour les chemins de fer, les douanes et les P. T. T., compte devra être tenu des recommandations du gouverneur général, de manière à assurer le maintien du pourcentage accordé à chaque communauté

ethnique ou religieuse avant la mise en vigueur de la nouvelle constitution.

Des dispositions spéciales sont prévues pour le recrutement des fonctionnaires de la Cour Fédérale et des Hautes Cours.

Jusqu'à ce que le Parlement britannique en ait décidé autrement, c'est le secrétaire d'Etat qui fera les nominations dans le Service Médical et dans la police. Il pourra également faire les nominations qu'il jugera utiles pour assurer le recrutement de fonctionnaires compétents dans les postes relatifs à l'exercice des pouvoirs laissés à la « discrétion » du gouverneur général ; de même en ce qui concerne les irrigations. Le secrétaire d'Etat fixera le nombre et les attributions de ces fonctionnaires ; ces dispositions pourront être annulées par l'une ou l'autre des deux Chambres du Parlement britannique dans les quarante-huit jours qui suivront la séance où elles lui auront été soumises.

Tous les fonctionnaires attachés au bureau du Haut Commissaire et du Commissaire aux Comptes resteront en fonctions, avec le même salaire et les mêmes droits et avantages qu'avant la promulgation de la loi.

Des dispositions spéciales protègent les droits des fonctionnaires dont le poste viendrait à être supprimé par suite de la mise en vigueur de la nouvelle loi.

Le souverain ou un sujet d'un Etat fédéré pourra être nommé à un poste relatif aux affaires de la Fédération ; le gouverneur général pourra déclarer que le souverain d'un Etat non fédéré, ou un sujet de cet Etat, du territoire d'une tribu ou d'un territoire adjacent à l'Inde, sont susceptibles d'être nommés à une telle fonction ; de même le gouverneur d'une province pour les affaires qui la concernent, et le secrétaire d'Etat pour les postes auxquels il nomme. Le gouverneur général et les gouverneurs pourront même autoriser l'emploi temporaire d'une personne qui ne sera pas un sujet britannique.

Il sera créé une Commission des Services Publics de la Fédération et une Commission du même genre pour chaque province. Deux ou plusieurs provinces pourront se mettre d'accord pour n'avoir qu'une seule Commission commune ou pour décider que celle d'une des provinces s'occupera des affaires des autres.

Le président et les membres seront nommés respectivement par le gouverneur général ou le gouverneur de la province ; mais la moitié au moins des membres devront être depuis dix ans au moins au service de la Couronne dans l'Inde. Le gouverneur général (ou le gouverneur) fixera le nombre des membres, la durée de leurs fonctions et leurs conditions de service. Le président de la Commission Fédérale, ses fonctions terminées, ne pourra plus occuper aucun emploi de la Couronne ; le président d'une Commission provinciale ne le pourra pas davantage, mais il pourra devenir membre ou président de la Commission Fédérale ou président d'une autre Commission Provinciale ; les membres ne pourront

remplir un emploi de la Couronne qu'avec l'approbation du gouverneur (ou du gouverneur général). Ces Commissions seront chargées de contrôler le recrutement des fonctionnaires ; le secrétaire d'Etat, le gouverneur général, les gouverneurs, chacun dans son ressort, pourront spécifier les cas où la Commission n'aura pas à donner son avis.

VI. — Chemins de fer

Les pouvoirs exécutifs de la Fédération en ce qui concerne la construction, l'entretien et l'exploitation des chemins de fer seront exercés par une « Autorité » fédérale, dont au moins trois septièmes des membres et le président seront désignés par le gouverneur général. Cependant, le gouvernement fédéral et ses fonctionnaires rempliront, en vue d'assurer la sécurité des voyageurs et du personnel et de faire des enquêtes sur les causes des accidents, les fonctions que ce gouvernement jugera devoir être exercées par des personnes indépendantes de l'Autorité et de l'administration des chemins de fer.

L'Autorité devra tenir compte des intérêts de l'agriculture, de l'industrie, du commerce et du public et veiller à ce que les recettes soient bien consacrées à couvrir les dépenses auxquelles elles sont applicables. A cet effet, il sera créé une Caisse spéciale qui fournira les sommes nécessaires à couvrir les frais de l'exploitation, de l'entretien des lignes, de leur renouvellement ou amélioration, de l'amortissement, des pensions, des versements aux œuvres de prévoyance. L'Autorité sera responsable des contrats qu'elle passera et pourra poursuivre ou être poursuivie en justice à ce sujet comme une Compagnie de chemin de fer ; mais ce sera le Gouvernement Fédéral, et non pas l'Autorité, qui achètera les terrains nécessaires et procédera aux expropriations et aux ventes. L'Autorité ne pourra pas demander que lui soient versées, en vue de les placer, les sommes détenues, immédiatement avant sa création, par le gouverneur général en Conseil au titre d'amortissement, de réserve ou de fond de prévoyance ; mais elle pourra, de temps à autre, demander qu'on lui transfère telle partie de ces sommes qui lui sera nécessaire pour payer les dépenses imputables à ces services. L'Autorité publiera annuellement un rapport sur ses opérations de l'année précédente ; ces comptes seront soumis au vérificateur général pour l'Inde.

Le gouverneur général pourra nommer, de temps à autre, une Commission qui donnera son avis à l'Autorité en matière de tarifs.

L'Autorité et les Etats fédérés devront exercer leurs pouvoirs sur les chemins de fer qui les concernent en vue d'assurer toutes les facilités raisonnables de trafic (y compris celui de transit), et d'empêcher toutes mesures de discrimination ou de concurrence déloyales ; en cas de conflit, l'affaire sera portée devant la Cour des chemins de fer. Ce tribunal se composera d'un président et de 8 personnes compétentes nommées par le gouverneur général ; pour chaque affaire, le

gouverneur général en désignera 3. Le président sera l'un des juges de la Cour Fédérale, choisi après consultation avec le *Chief Justice* de l'Inde ; il restera en fonction pendant cinq ans au moins et pourra être maintenu pendant cinq autres années ; il devra se retirer s'il cesse d'être juge à la Cour Fédérale ; le gouverneur général pourra lui nommer un remplaçant s'il est momentanément empêché d'exercer ses fonctions. Appel pourra être interjeté devant la Cour Fédérale de toute décision du Tribunal des chemins de fer ; mais l'arrêt de la Cour Fédérale sera définitif. Le gouverneur général fixera la rémunération due aux membres du Tribunal des chemins de fer (à l'exception du président) ; ces sommes seront payées par la Fédération.

En cas de conflit entre une Compagnie de chemin de fer et l'Autorité ou le Gouvernement Fédéral, le secrétaire d'Etat servira d'arbitre, et sa décision sera définitive.

L'Autorité exercera les fonctions que le représentant de la Couronne pourra lui confier au sujet des chemins de fer d'un Etat non fédéré.

Les pouvoirs du secrétaire d'Etat en Conseil au sujet de la nomination de directeurs ou sous-directeurs de Compagnies de chemin de fer seront exercés par le gouverneur général après consultation avec l'Autorité.

VII. Mesures transitoires

Jusqu'au moment où la Fédération entrera en vigueur, le pouvoir exécutif sera exercé au nom de Sa Majesté par le gouverneur général en Conseil, directement ou par l'intermédiaire des fonctionnaires dépendant de lui ; mais rien n'empêchera les Chambres indiennes de confier des fonctions à des autorités subalternes, et elles ne pourront pas être considérées comme ayant transféré au gouverneur général les fonctions conférées par une loi existante à un tribunal, un juge ou une autorité locale ou autre.

Le gouverneur général (en Conseil, ou non) sera soumis au contrôle du secrétaire d'Etat ; celui-ci ne pourra lui donner aucune instruction au sujet de l'emploi des recettes du gouverneur en Conseil sans l'avis favorable de ses conseillers. Ces derniers ne seront ni plus de 12 ni moins de 8 ; au moment où la Fédération entrera en vigueur, ceux que désignera le secrétaire d'Etat cesseront leurs fonctions.

Le gouverneur général en Conseil ne pourra contracter aucun emprunt ; le secrétaire d'Etat pourra le faire, dans les limites de la loi (votée par le Parlement britannique) dite *East India Loans Act*, s'il a l'approbation de la majorité de ses conseillers présents.

Les Chambres indiennes conserveront leurs pouvoirs législatifs.

Bien que la Fédération ne soit pas encore entrée en vigueur, la Cour Fédérale, la Commission des Services Publics et l'Autorité ferroviaire seront immédiatement créées et exerceront dans l'Inde

britannique les mêmes fonctions que plus tard dans la Fédération.

Tous les droits acquis et les responsabilités encourues par le gouverneur général (en Conseil ou non) seront transférés à la Fédération lorsqu'elle entrera en vigueur; toute procédure engagée contre le gouverneur général sera poursuivie contre la Fédération.

*
**

Telles sont les dispositions essentielles de la nouvelle loi constitutionnelle : d'une part, elle accorde des droits fort étendus aux indigènes; d'autre part, elle maintient des pouvoirs considérables entre les mains du gouverneur général. Nous verrons prochainement qu'elle n'a contenté personne : ni les extrémistes, qui continuent à réclamer l'indépendance complète; ni les Indiens plus modérés qui redoutent dans la Fédération l'influence des Etats indigènes restés autocratiques et qui voudraient y voir introduire avant tout des institutions démocratiques : ni les Princes, jaloux du maintien de leurs droits et craignant que leur autorité ne soit compromise au contact des provinces britanniques.

Paul MARTIN.

APPENDICE

Étendue des pouvoirs législatifs des Chambres provinciales (1).

Les Chambres provinciales peuvent légiférer sur les questions suivantes :

« Juridiction et pouvoir de tous les tribunaux, à l'exception de la Cour Fédérale; police, y compris celle des chemins de fer et des villages; prisons et établissements pénitentiaires; services administratifs, dette, pensions à la charge de la province, bâtiments, terrains et ouvrages utilisés par elle, acquisition de terrains;

« Élections à la ou aux Chambres de la province; traitement des ministres, des présidents et des membres des Chambres; peines à infliger aux personnes qui refuseraient de témoigner ou de fournir des documents devant les commissions des Chambres;

« Administration des municipalités; hygiène publique, hôpitaux, dispensaires; état civil; pèlerinages (sauf ceux qui ont lieu en dehors de l'Inde); cimetières, enterrements;

« Instruction Publique, bibliothèques, musées;

« Ponts-et-Chaussées, moyens de communication (sauf ce qui est réservé au Gouvernement fédéral); irrigation, canaux, adduction d'eau; agriculture, y compris les écoles, centres de recherches, lutte contre les épidémies et les fléaux, service vétérinaire; régime des terres, baux, rapports entre propriétaires et fermiers, cession des terres, colonisation, trésors trouvés; forêts, mines, puits de pétrole (sauf les droits réservés au Gouvernement central); pêcheries; protection des animaux sauvages et des oiseaux;

« Commerce de la province, foires, marchés, prêts et

prêteurs; répartition des produits, industries; fraudes alimentaires; poids et mesures; auberges, alcools, narcotiques (production, transport, achat, vente), sauf certaines restrictions; Assistance Publique, chômage;

« Corporations (sauf certaines restrictions); sociétés commerciales, littéraires, scientifiques, religieuses, coopératives; institutions charitables; théâtres, cinémas (non compris l'autorisation de projeter les films); jeux de hasard, paris; enquêtes, statistiques, délits relatifs à ces questions;

« Cadastre, revenus fonciers; droits de régie sur les produits suivants fabriqués dans la province et contrebalançant des droits analogues inférieurs sur les mêmes produits fabriqués en dehors de la province : boissons alcoolisées, opium, chanvre et autres narcotiques, produits médicinaux et de toilette contenant de l'alcool;

« Taxes foncières, sur le revenu agricole, sur les portes et fenêtres, sur les mines (sauf une loi contraire des Chambres Fédérales), de capitation, cédulaires, sur les animaux et les embarcations, sur les ventes et les annonces; droits de succession sur les propriétés rurales; taxes sur les marchandises introduites dans un local pour y être consommées ou vendues, sur les objets de luxe, les divertissements, les paris et jeux de hasard; droits de timbre (sauf certaines restrictions), taxes fluviales intérieures, péages;

« Honoraires (sauf ceux qui seront perçus dans un tribunal). »

D'autre part, les Chambres provinciales pourront, concurremment avec les Chambres Fédérales, légiférer sur les questions suivantes :

« Lois criminelles (y compris tout ce qui était inclus dans le Code pénal indien à la date de la promulgation de la loi constitutionnelle, mais non compris certaines restrictions ni l'emploi, pour aider l'autorité civile, des forces militaires, navales et aériennes de Sa Majesté); procédure criminelle, transfert des accusés, procédure civile, témoignages, prestations de serment, mariages, divorces, mineurs, adoption, testaments, successions (sauf pour les propriétés rurales), enregistrement, fidéicommiss, contrats (sauf pour l'agriculture), arbitrage, faillites, insolvabilité;

« Droits de timbre; juridiction et pouvoirs de tous les tribunaux (sauf la Cour Fédérale);

« Professions libérales; journaux, livres, imprimeries;

« Aliénés, asiles; drogues et poisons;

« Véhicules mécaniques; chaudières; Sociétés protectrices des animaux; vagabondage; tribus criminelles; enquêtes et statistiques sur les questions ci-dessus; honoraires. »

En outre, mais avec l'autorisation du Pouvoir Exécutif Fédéral :

« Manufactures; conditions de travail et bien-être des ouvriers, assurances sociales, pensions d'invalidité et de vieillesse, assurance contre le chômage; syndicats, conflits du travail; mesures contre la diffusion des maladies contagieuses (individus, animaux, plantes);

« Électricité; navigation sur les voies fluviales intérieures, transport des personnes et des marchandises par ces voies;

« Censure des films cinématographiques;

« Emprisonnement préventif des individus soumis à l'autorité fédérale;

« Enquêtes et statistiques sur les questions ci-dessus; honoraires. »

(1) Cf. le numéro de mai 1938 de l'Asie française, à la page 147.

L'Indochine et la défense de l'Empire

L'Indochine joue un rôle éminent dans l'Empire français au triple point de vue économique, politique et stratégique.

Peuplée de 23 millions d'habitants, avec une surnatalité qui, depuis notre occupation, grandit sans cesse, elle est pour la France l'occasion d'un mouvement d'échanges qui dépasse 2 milliards de francs et qui s'accroîtra rapidement avec la mise en valeur intensifiée du pays et l'enrichissement qui en résultera pour toutes les classes de la population. Déjà elle est au troisième rang des fournisseurs de matières premières de la métropole. Au point de vue politique comme au point de vue stratégique, sa valeur est considérable : sa frontière commune avec la Chine dépasse 1.000 kilomètres ; Saïgon est un port d'escale précieux pour les lignes de navigation entre la France et l'Extrême-Orient ; le Tonkin, grâce à ses voies ferrées, est le débouché le meilleur des provinces du Kuangtong et du Yunnan, et le sera peut être un jour du Setchouen ; Hanoï est le terminus des lignes aériennes reliant la France à la Chine et aux Indes Néerlandaises ; Camranh, sur la côte d'Annam, est une large rade naturelle à mi-chemin entre Singapour et Hong-Kong, à 700 kilomètres de Manille et des Indes Néerlandaises, et présente toutes les caractéristiques d'une base navale de premier ordre pour la défense, non seulement de l'Indochine, mais de nos intérêts généraux en Extrême-Orient.

Or, ces intérêts sont considérables ; il n'est pas inutile de les évoquer. Les capitaux français investis en Extrême-Orient sont évalués à 25 milliards, sur lesquels ceux engagés en Chine sont de l'ordre de 6 milliards. Beaucoup de ces placements ont un caractère financier plus que commercial : 15 p. 100, en effet, représentent des emprunts contractés par le Gouvernement chinois pour la construction de lignes de chemin de fer. Les maisons de commerce et les propriétés françaises sont presque exclusivement dans les 4 concessions françaises de Changhaï, Tientsin, Hankéou et Canton. La concession de Changhaï, dont la population est de plus d'un 1/2 million, est de beaucoup la plus importante ; les 3/5 des intérêts français en Chine y sont investis. Il convient de mentionner aussi les intérêts énormes engagés dans le chemin de fer du Yunnan et son prolongement vers le Yangtse Kiang et dans la voie ferrée qui s'achève de la frontière du Tonkin à Nanning. N'oublions pas non plus de rappeler que nous administrons avec succès la concession à bail de Kouangtchéouwan, à laquelle le Gouvernement général de l'Indochine n'a pas toujours témoigné tout

l'intérêt qu'il eût fallu, mais dont les échanges dépassent — fait trop ignoré en France — le mouvement commercial de la Guadeloupe et atteignent presque celui de la Martinique.

La perte de l'Indochine priverait la France d'un point d'appui qui lui est indispensable dans la mer de Chine ; elle la priverait aussi de ressources nécessaires à son approvisionnement. Bien plus, elle entraînerait un affaiblissement appréciable de sa puissance militaire.

L'Indochine a fourni dans la dernière guerre des contingents de combattants (près de 100.000) et des formations de bataillons d'étapes ou de travailleurs (80.000 environ), mais elle pourrait lui en procurer de bien plus importants dans un nouveau conflit. En effet, sa population représente à elle seule le tiers de l'ensemble de nos populations d'outre-mer ; aussi pourrait-elle lever des troupes indigènes égales en nombre à celles de toute l'Afrique Noire. On a méconnu, au début de 1914, la valeur combattive des troupes indochinoises ; on oubliait que le peuple annamite a été de tout temps un peuple guerrier et que, venu du Sud de la Chine, il aurait achevé, le siècle dernier, la conquête de la péninsule indochinoise si nous n'avions pris pied sur ses rivages alors qu'il venait d'achever l'occupation de la Cochinchine et menaçait d'une part le Cambodge et d'autre part le Siam par son infiltration déjà avancée dans la vallée du moyen Mékong. Les bataillons indochinois, en dépit de l'apparence physique des soldats annamites, beaucoup moins grands que nos soldats africains, témoignèrent, tant à Verdun que sur l'Aisne, dans les Vosges et en Orient, des plus belles qualités militaires : ténacité, impassibilité sous le feu, endurance et discipline. A ces mérites s'en ajoutait un autre, non moins précieux : adaptation merveilleuse au climat européen. Les détachements tonkinois que j'ai visités sur le Rhin en 1920 avaient moins de malades que tous les autres corps de l'armée ; ils supportaient admirablement les froids de l'hiver alors que les Sénégalais devaient être dirigés sur les cantonnements du midi dès l'automne. Par leur habileté manuelle, par leur esprit assimilateur, les Annamites sont d'excellents soldats dans la guerre moderne, où l'armement est à la fois si divers et si compliqué.

L'Indochine est donc appelée à prendre une part de plus en plus grande à la défense de l'Empire, et l'on ne saurait trop féliciter l'actuel Ministre des Colonies, M. G. Mandel, de l'avoir compris et d'être entré, sans délai, dans la voie des réalisations pratiques à cet égard en augmentant l'importance du recrutement en Indochine et en ouvrant aux indigènes l'accès au grade d'Officier.

L'Indochine est, d'autre part, de toutes nos possessions coloniales, celle qui a apporté à la métropole, pendant la dernière guerre, les plus larges contributions financières. Les emprunts de défense nationale émis en Indochine en 1915,

1916 et 1917, produisirent 90 millions de francs. L'emprunt de 1918, sous la vigoureuse impulsion de M. Albert Sarraut, produisit 102 millions de francs ; l'Algérie mise à part, l'Indochine se plaçait ainsi au premier rang des Colonies françaises, devant la Tunisie (65 millions) et le Maroc (56 millions).

Depuis la guerre, l'Indochine n'a pas cessé de prêter à la Métropole son assistance financière.

En 1926, à un moment où le Gouvernement français tentait un effort pour maintenir le cours du franc, la caisse de réserve du budget général et les caisses de réserve des budgets locaux, sur l'avis unanime des assemblées indochinoises, firent annuler quelques millions de bons du trésor ou de titres d'emprunt pour alléger les charges de l'Etat.

Ces précédents généreux sont à l'origine sans doute des récents appels qui viennent d'être adressés à l'Indochine pour l'inciter à contribuer elle-même aux moyens financiers de sa mise en état de défense qui, normalement, devraient, comme dépenses de souveraineté, incomber intégralement à la Métropole. Bien que l'Indochine participe, chaque année, aux dépenses militaires pour des sommes élevées par rapport à son budget et qui ont varié de 72 millions en 1931 (époque où la situation en Chine nous créait de graves préoccupations) à 37 millions en 1938 pour remonter à 44 millions en 1939, un emprunt de défense nationale émis en Indochine en 1938 a été couvert, en quelques jours, à concurrence de 440 millions de francs. Il a servi notamment à faire face aux dépenses résultant du recrutement supplémentaire de 20.000 hommes ordonné par le Ministre des Colonies.

Comme on le voit, l'Indochine n'a jamais ménagé ni son or, ni son sang, chaque fois que la France a voulu faire appel à elle. Aussi M. le Gouverneur général Brévié, d'ordinaire mieux inspiré, a-t-il eu tort de dire, dans un de ses discours, que les récents sacrifices consentis par notre grande possession d'Extrême-Orient

signifiaient qu'il y a quelque chose de changé dans l'âme de notre vieille colonie, que le temps est passé des particularismes étroits et des vaines discussions d'intérêts, que les dangers extérieurs qui menacent la paix ont fait lever un grand souffle de fierté nationale dans toutes les consciences ardemment éprises d'indépendance, de dignité, et d'honneur.

L'histoire de l'Indochine dément de telles affirmations et il est permis d'en appeler au Gouverneur général mieux informé : si vives que soient, en Indochine comme ailleurs, certaines querelles de clans, de coteries ou de clochers, Français et Indigènes ont toujours constitué un bloc unique quand se sont trouvés mis en cause les intérêts de la grande patrie commune. Et l'Indochine est restée fidèle à sa tradition lorsque, dans l'émouvante et courte session extraordinaire, tenue du 15 au 17 mai dernier par le grand Conseil des intérêts économiques et financiers, elle a, par un vote unanime de ses représentants, répondant à un éloquent et vibrant

appel de son chef, le Gouverneur général Brévié, adopté des taxes nouvelles destinées à subvenir à des dépenses d'armement s'élevant, assure-t-on, à 130 millions de francs.

Le geste est louable ; il honore l'Indochine, mais souhaitons qu'il ne l'accable pas. Sans doute fait-on valoir que la colonie des Straits Settlements et les Etats fédérés malais viennent d'affecter à leur défense plusieurs centaines de millions, que les Philippines y consacrent près du quart de leurs ressources, la colonie de Hong-Kong le cinquième de son budget, les Indes Néerlandaises plus de 2 milliards, l'Inde Anglaise quelque 6 milliards, l'Australie 500 millions par an pendant trois ans. Certes, ces chiffres sont impressionnants, mais on connaît le vieux proverbe : « comparaison n'est pas raison ».

Certains de ces pays sont parmi les plus riches du monde ou parmi les plus peuplés. Pour tous, leur mise en valeur, échelonnée sur plus de deux siècles de travail et d'efforts, est beaucoup plus avancée que celle de l'Indochine ; la création du Gouvernement général de l'Indochine remonte à cinquante ans à peine, celle du budget général date seulement de Paul Doumer. Il est désirable que les plus beaux enthousiasmes patriotiques se doublent d'une prudence gouvernementale qui ne le soit pas moins.

Nous connaissons celle de M. Brévié, et c'est ce qui nous rassure ; mais comment fera-t-on face à ces charges nouvelles ? Un communiqué nous avise qu'elles ont été envisagées de façon à peser le moins possible sur les classes pauvres ; c'est à un accroissement des taux des taxes indirectes, et plus particulièrement des taxes sur les produits riches, qu'auraient été demandées les sommes dont l'Indochine a besoin pour compléter sa défense. Ce sont donc les produits exportés qui, à nouveau, seraient frappés. Ces produits l'ont déjà été à maintes reprises ; si l'on continue, pour suivre une idéologie à la mode, il est à craindre que l'on ne tue à la longue la poule aux œufs d'or. Il est incontestable que l'Indochine s'est considérablement enrichie ces dernières années. Tous ceux qui, comme nous, ont revu ce pays après une longue absence en ont été frappés ; cette richesse se révèle, même dans les régions les plus surpeuplées, par l'aspect prospère des agglomérations, par l'amélioration des conditions d'existence des plus pauvres ; elle se constate aussi par les difficultés de plus en plus grandes, aux portes mêmes du Delta tonkinois, à recruter de la main-d'œuvre. Non seulement les entreprises minières, où le travail est dur, se voient empêchées d'étendre leurs exploitations, dans l'impossibilité où elles sont de se procurer le surcroît de travailleurs dont elles ont besoin, mais les plantations du Sud du Tonkin et au Nord Annam, où la peine des hommes est légère, ne sont pas plus favorisées ; l'an dernier, des récoltes de café ont péri sur pied, faute de main-d'œuvre. On voit le danger de taxer à nouveau les exportations, quand les producteurs se heurtent, non compris les aléas

de la hausse des frets, à de telles difficultés intérieures. Il faut, au contraire, à tout prix, encourager et faciliter la production et, par voie de conséquence, l'exportation. A son sort est liée la richesse de l'Indochine; à son sort aussi est liée partiellement la richesse de la Métropole, qui doit trouver dans ses importations en Indochine les débouchés qui lui sont indispensables et qui ne lui sont ouverts qu'autant que la prospérité locale, fondée sur les exportations, le permet. Il faut donc que l'Indochine ait la faculté de placer à l'étranger une large part de ses exportations; elle ne le peut que si ses produits sont à même de soutenir la concurrence des produits similaires des autres pays sur les marchés extérieurs, et pour cela il est indispensable que des taxes abusives ne frappent pas les exportations, en faisant augmenter les prix de revient.

En temps de paix comme en temps de guerre, l'Indochine contribue à soutenir le franc, qui est un des éléments essentiels de la défense nationale, par les devises appréciables qu'elle acquiert grâce à ses ventes de produits à l'étranger, et l'appoint qu'elle apporte ainsi à l'équilibre des changes n'est pas une de ses moindres contributions à la sécurité de l'Empire. On doit ne pas l'oublier. Aussi, si des ressources nouvelles pour faire face aux dépenses d'armement s'imposaient, il eût été sans doute plus expédient de les rechercher par d'autres voies. C'est risquer d'appauvrir l'Indochine que de frapper sans mesure sa production et, de ces exagérations, nous donnerons un exemple en citant un produit bien connu, le charbon. Depuis 1936, ce produit supporte une taxe de 4 1/2 p. 100 à l'exportation; cette taxe vient d'être encore majorée de 3 p. 100 et portée ainsi à 7 1/2 p. 100! Or, concurrencé en Europe par un charbon similaire, celui du Donetz, en Amérique par les charbons anglais et locaux, comment n'appréhende-t-on pas, avec de telles charges, de le voir disparaître de marchés acquis à grande peine et où il est déjà handicapé par des trajets à parcourir qui représentent la moitié du tour du monde et par une extraction très onéreuse? Or le charbon est, quant au tonnage, l'article le plus important après le riz.

Il semble bien que la sagesse commande d'examiner à nouveau le régime des impôts directs. Dans un sentiment louable de justice et d'humanité, ces impôts ont été très allégés à la base, trop même proportionnellement à l'enrichissement général. Et le témoignage s'en est trouvé dans les difficultés rencontrées dans le recrutement de la main-d'œuvre; si l'indigène était aussi pauvre qu'on le dit dans le delta tonkinois, il chercherait du travail au lieu d'en refuser. Et, aujourd'hui, on est amené à considérer comme fondées les appréciations de Paul Gourou, qui, dans son bel ouvrage : *Les Paysans du Delta tonkinois*, les représentait comme groupés en des fourmillières innombrables sur des espaces restreints, mais comme n'étant point malheureux. Nous ne voulons pas qu'il soit

touché à un faible bonheur qui les satisfait; mais sans doute serait-il de leur intérêt, de l'intérêt du pays et de l'intérêt même de l'Empire, de leur créer des besoins, source d'une activité un peu forcée, mais féconde. A Madagascar, le grand colonisateur que fût Gallieni, le réaliste avisé que fut le Gouverneur général Olivier, ne trouvèrent pas d'autres moyens que de porter l'impôt direct à un taux judicieusement calculé. Le malheur de l'Administration est qu'elle ne possède pas d'innombrables moyens de pousser l'indigène au travail; mais si elle n'en a qu'un, il est bon : il réside dans une augmentation raisonnable du taux de l'impôt personnel.

Un autre procédé a bien été recherché à la faveur de l'établissement en Indochine d'une réglementation du travail inspirée de la législation métropolitaine : les salaires journaliers ont été doublés. Le résultat, au point de vue du rendement des entreprises, a été désastreux; dans bien des cas, l'ouvrier, gagnant en une semaine ce qu'il gagnait en une quinzaine, a prolongé ses jours de repos, empêchant ainsi le développement normal de certaines entreprises. Ces constatations, aussi bien que l'amélioration des conditions de vie générales, militeraient, semble-t-il, en faveur d'un relèvement des taux de base de l'impôt : l'équilibre budgétaire serait assuré, l'indigène incité au travail, la production accrue pour le plus grand bénéfice du développement des échanges, étroitement lié, dans un pays comme l'Indochine, qui n'a point de réserves ni de revenus de capitaux importants, à l'extension du rendement des cultures et des entreprises.

Pour que l'Indochine accroisse sa contribution à la défense de l'Empire, il faut, ne l'oublions pas, développer sa puissance économique en même temps que sa puissance militaire.

Il faut aussi qu'une politique indigène appropriée nous assure de la fidélité, de l'amitié même des populations. C'est un fait indéniable que les mesures prises dans cet ordre d'idées par M. le Gouverneur général Brévié, et qui s'inspiraient des innovations de ses prédécesseurs en la matière, ont eu des conséquences heureuses.

L'admission de plus en plus large des indigènes dans les grands services, la multiplication des œuvres d'enseignement et d'assistance, la réalisation précipitée d'un grand programme de travaux d'hydraulique agricole, l'ouverture de nouvelles régions à la colonisation indigène, et maintes manifestations de rapprochement, sur le plan moral, entre les indigènes et nous, ont porté leurs fruits.

D'autre part, c'est un fait que l'agression nipponne en Chine a inquiété tous les peuples de l'Asie et notamment ceux qui, dans la péninsule, relèvent de notre tutelle. Une tentative du Japon contre l'Indochine trouverait celle-ci toute entière dressée pour sa défense. Rien n'est plus caractéristique, à cet égard, que la lecture des nombreux journaux annamites et cambodgiens. Cette presse est unanime à protester du loyalisme

de nos ressortissants, de l'appréhension qu'elle éprouve des menées nippones ; elle est unanime aussi à demander un accroissement des moyens de défense du pays en prévision d'une attaque japonaise ; comme l'enfant de Missolonghi, elle réclame de la poudre et des balles. Et ce ne sont point là de vaines manifestations, écrites ou verbales ; les actes ont suivi et en ont prouvé la sincérité : facilité extrême des enrôlements militaires autrefois toujours difficiles ; adoption, d'enthousiasme, de toutes les dispositions financières envisagées, même quand elle étaient, au moins quelques-unes, d'une opportunité contestable.

Sur le plan de la politique intérieure, les plus vives félicitations sont dues aux hautes autorités de l'Indochine ; il est incontestable qu'elles ont pleinement réussi.

En ce qui concerne la politique extérieure, les avis, au moins dans la métropole et dans les sphères gouvernementales mêmes, sont divergents. Il y a les amis de la Chine qui trouvent que nous n'avons pas fait assez pour elle ; il y a les partisans, peu nombreux, il est vrai, du Japon, qui allèguent que notre politique a été tâtilonne à son égard. La vérité, comme toujours, est entre les éloges des uns et les critiques des autres. Le Gouvernement général de l'Indochine, lié d'ailleurs lui-même par les instructions ministérielles et par les suggestions de nos agents diplomatiques en Extrême-Orient, n'avait qu'une règle à observer : s'inspirer au-dessus de tout de l'intérêt français. S'il n'y est pas parvenu au sentiment de quelques-uns, on ne saurait nier qu'il l'ait cherché, et il n'est pas établi qu'il n'ait pas réussi. Dans son intérêt comme dans l'intérêt de l'Empire, l'Indochine ne pouvait se départir d'une apparente neutralité. N'oublions pas qu'au désir de la Chine aussi bien qu'au désir du Japon, il n'existe pas d'état de guerre, mais seulement un *incident* entre les deux puissances. L'une comme l'autre avaient avantage, en raison des achats qu'elles ont toutes deux à faire à l'étranger et de l'appui que l'une comme l'autre elles en reçoivent, à la prolongation d'une équivoque qui dure encore.

Un vocable heureux dans la circonstance a permis aux Etats-Unis de continuer à approvisionner le Japon de matières premières et d'articles utiles aux industries nippones, mais aussi à la continuation des opérations militaires. La Grande-Bretagne n'a pas cessé de faire de même à l'égard de la Chine et du Japon ; l'Allemagne, lors des hostilités décisives de la première partie de la campagne, également. Bien mieux, elle a maintenu auprès du Gouvernement de Tchang Kai Shek une mission militaire, dont le rôle a été considérable. L'Italie n'a pas cessé d'approvisionner le Japon tout en ravitaillant, (et nous en avons recueilli nous-mêmes une preuve formelle) en même temps son adversaire. Était-ce l'intérêt de l'Indochine, était-ce l'intérêt de la France, de prendre, plus nettement qu'elle ne l'a fait,

parti pour l'un ou pour l'autre des combattants ? A la vérité, une telle attitude eût été en contradiction avec les accords qui nous lient, et qui n'ont point été dénoncés, avec la Chine et avec le Japon. Une hostilité déclarée de notre part, à l'égard de l'Empire nippon, n'eût pas servi la Chine, elle eût comblé de satisfaction les puissances de l'« axe » en le rejetant entièrement dans leurs bras comme elles l'escomptaient. Il a été, au contraire, très sage et très avisé, en dépit de provocations et de maladresses, sans portée réelle, de certaines autorités militaires ou navales japonaises, de conserver tout notre sang-froid. C'est à ce calme, à cette réserve, qu'est dû pour beaucoup le refus opposé par le Japon aux sollicitations, dont il a été l'objet, de se lier par une entente militaire avec le bloc italo-germanique. Aussi bien, les hommes d'Etat et les hommes d'affaires nippons sont trop avisés pour ne pas savoir que les seuls rivaux qu'ils puissent redouter en Chine pour leur négoce, sont l'Allemagne et l'Italie, dont les industries sont les seules dans le monde, aujourd'hui, capables d'introduire en Chine les articles à bas prix que le Japon fournit à ce grand pays en si ample abondance. Le rapprochement du Japon de l'axe Rome-Berlin a servi momentanément ses intérêts militaires ; des rivalités économiques l'en détacheront plus tôt qu'on ne le pense sans doute. Ne nous appliquons pas, par une attitude inconsidérée, à en retarder le moment.

Notre sympathie et nos vœux étaient naturellement acquis à la Chine, parce qu'elle apparaissait victime d'une agression dont n'étaient pas perceptibles pour nous les motifs.

Par ailleurs, une idéologie, reposant sur des données essentiellement fausses, nous faisait considérer la Chine comme une grande démocratie. De hautes personnalités, au Collège de France, peuvent être assez aveugles pour confondre une autocratie et une dictature militaires, comme le Gouvernement de Tchang Kai Shek, avec un Gouvernement démocratique ; aucun homme de bon sens et de bonne foi, par contre, ne s'y trompera, pour peu qu'il soit quelque peu informé des choses d'Asie. Le seul Gouvernement qui ait maintenu en vigueur les formes d'un gouvernement constitutionnel en Extrême-Orient est précisément l'adversaire de la Chine, et c'est le Gouvernement japonais lui-même ; après lui, il n'y a guère que le Royaume de Siam qui présente une certaine apparence d'État semi-parlementaire. Nous n'avons donc aucune raison d'entreprendre une croisade au nom de démocratiques principes, en faveur de la Chine. Les seuls mobiles qui devaient déterminer notre action vis-à-vis de ce pays, dont l'attitude avant ses malheurs, notamment lors de la dénonciation en 1928 de tous les traités qui nous liaient, n'a pas toujours été très amicale, étaient les stipulations des conventions qui subsistent encore. Hâtons-nous de proclamer que nous n'avons pas failli de nous y conformer. L'une d'entre elles, celle concernant le chemin de fer du Yunnan,

spécifiait expressément que nous garantissons la liberté du transit par cette voie entre les diverses provinces chinoises. On a affirmé qu'il y avait eu quelque flottement, du fait des autorités françaises, dans l'observation des mesures assurant la liberté du trafic sur ce chemin de fer. Nous n'en savons rien, mais les faits contredisent une telle hypothèse ; selon les dernières statistiques, les transports de bout en bout ont triplé d'une année à l'autre. Et si l'accroissement du trafic n'a pas été plus grand, c'est que les moyens de déchargement du port d'Haïphong se sont révélés insuffisants et que le matériel du chemin de fer n'était pas à même de suffire à des besoins qui s'étaient élevés subitement, du fait de la suppression de toutes les autres voies d'importation en Chine, à un niveau qui n'avait jamais été envisagé.

Notre loyauté est demeurée irréprochable vis-à-vis de la Chine et, mentionnons-le aussi, les Chinois, confiants en nous, sont venus en nombre considérable chercher sur notre territoire un refuge paisible et de nouvelles modalités d'activité.

L'Indochine se présente en Extrême-Orient comme un bastion solide de la puissance française et, comme telle, elle inspire à tous le respect de sa personnalité et celui de l'Empire.

P.-B. DE LA BROUSSE.

Le Conflit Sino-Japonais ⁽¹⁾

(Quelques Faits)

Une opinion reflète l'inquiétude qu'inspire aux résidents étrangers l'avenir de leurs établissements en Chine, en particulier des concessions de Changhai, quelle que doive être par ailleurs la solution du présent conflit entre la Chine et le Japon. Les résidents étrangers de Changhai, y compris ceux de la concession française, voudraient savoir ce qu'il adviendra : 1° si les Japonais restent ; 2° si les Japonais s'en vont. On estime généralement que Changhai représente la clef de la question de tous les droits étrangers en Chine. Si l'armée japonaise devait demeurer le facteur dominant dans les affaires chinoises, si elle devait contrôler les territoires qui entourent les zones administrées par les étrangers, les autorités de la concession internationale seraient obligées de pactiser avec les « seigneurs de la guerre japonaise ».

Le Gouvernement Municipal dit du Ta-tao (La Grande Voie), organe de l'administration locale, qui avait été formé en 1937, a reçu en

avril 1938 la nouvelle dénomination de « Changhai Municipal Administrative Office » (Bureau administratif municipal de Changhai) et a été placé sous le contrôle du « Gouvernement réformé ». Réorganisé de nouveau en novembre, il prit alors le nom de « Gouvernement de la ville de Changhai », avec M. Fou Siao-ngen, un gros marchand de la ville comme maire.

Sir Robert Craigie, ambassadeur de Grande-Bretagne, a eu avec M. Arita, ministre des Affaires étrangères, un entretien sur le statut de la concession internationale de Changhai. L'ambassadeur a présenté, au nom de son Gouvernement, un certain nombre d'observations sur le projet de modification du statut de la concession soumis le 3 mai par le Gouvernement de Tokio. Les observations britanniques sont, dit-on, généralement en conformité avec celles que le Gouvernement américain avait présentées peu auparavant.

En particulier, le Gouvernement britannique ferait remarquer que le statut de la concession ne pourrait être profondément modifié sans consultation préalable avec le Gouvernement chinois. C'est dire que ces changements, possibles en temps « normal », sont beaucoup plus difficiles à réaliser dans les circonstances présentes.

Le département d'Etat a publié le texte de la note remise par M. Grew, ambassadeur des Etats-Unis à Tokio, au Gouvernement japonais en réponse à la note du 3 mai 1939 par laquelle Tokio demandait la réorganisation de l'administration de Changhai dans un sens plus favorable aux intérêts japonais.

Parlant du régime de la propriété immobilière à Changhai, qui est la base du recensement électoral, la note américaine déclare :

Le Gouvernement des Etats-Unis est obligé de faire remarquer que la situation à Changhai est, de son point de vue, si loin d'être normale à l'heure actuelle, qu'il n'existe pas de base équitable, pour tous les intéressés, en vue d'une discussion tendant au règlement de problèmes aussi compliqués.

La note ajoute que la proposition de révision du statut de la cour de justice chinoise et du système électoral ne peut être discutée pour la même raison.

Quant aux modifications à apporter à l'administration de Changhai, la note américaine reconnaît que l'administration de la concession internationale « a subi de nombreux ajustements pour s'adapter aux conditions changeantes au cours de l'histoire de Changhai et le Gouvernement des Etats-Unis est convaincu que les autorités de la concession continueront à faire tous leurs efforts pour modifier l'administration en tenant compte des désirs raisonnables et justes du Japon ».

*
*
*

La recrudescence du terrorisme à Changhai et, en particulier, les nombreux assassinats de personnalités chinoises passées au service des Japonais, après avoir fait l'objet d'un débat à la Diète, ont provoqué une démarche nippone auprès du

(1) Suite. Voir le dernier article dans le numéro de mai, p. 169-170.

conseil municipal de la concession internationale, concernant les mesures à prendre pour mettre fin au terrorisme. La réponse du conseil municipal a été remise quelques jours après. A cette occasion, la presse japonaise de Changhai a déclenché une campagne violente contre les autorités étrangères des concessions.

L'attentat terroriste se pratique également à Tientsin. Le consul du Japon a adressé à M. Jamieson, consul général de Grande-Bretagne à Tientsin, une note demandant que les assassins de M. Tcheng Shi Kang, commissaire des douanes de Tientsin et directeur de la succursale de la Federal Reserve Bank, soient remis aux mains des autorités japonaises avant le 7 juin à midi.

A la suite du refus du consul général britannique à Tientsin de livrer aux autorités japonaises quatre Chinois impliqués dans cet assassinat, le blocus des concessions britannique et française a été fixé au 14 juin.

L'adoption d'une mesure aussi extrême indique l'état d'esprit qui règne dans les milieux militaires japonais de Chine. Il faut toutefois tenir compte de la guerre sourde que font les conjurés nationaux chinois sur le terrain dangereux des concessions.

L'affaire de Tientsin risque d'engendrer de graves incidents.

* * *

Loin d'arrêter le développement des communications, la guerre l'a au contraire, intensifié sur le territoire de la Chine indépendante.

Trafic automobile. — De nombreuses routes ont été construites depuis le début des hostilités. Depuis août 1937 jusqu'à mars 1938, une dizaine de routes, représentant plus de 1.500 kilomètres, ont été construites au Hopei, au Chansi, dans le nord du Kiangsou, au Honan et dans le Nganhoei avec des crédits alloués par le Gouvernement national. D'autres routes ont été construites par des organisations militaires locales pour des besoins résultant des circonstances. Depuis le début des hostilités à Changhai, plus de 2.000 kilomètres de routes ont été construites entre d'importantes fortifications de la côte et le long du Fleuve Bleu, dans la seule province du Kiangsou. On mentionne la construction de 600 kilomètres de routes nouvelles dans les lointaines provinces du nord-ouest. De plus, 3.200 kilomètres de routes, construites avec l'aide financière du Ministère des communications, ont été ouvertes au trafic dans cette région. Une nouvelle route de grande importance internationale est celle qui relie le Yunnan à la Birmanie et qui a été achevée il y a seulement quelques mois, entièrement grâce à la main d'œuvre chinoise (1).

Navigation. — Le nombre insuffisant des navires a provoqué des difficultés. Le problème a

été aggravé du fait que 99 bâtiments ont été coulés pour servir de barrages, dans le Fleuve Bleu à Kiangyin au centre du Kiangsou, à l'embouchure de la rivière des Perles au Kouangtong, dans le Fleuve Min ou Foukien, ainsi qu'à Tchenhai près de Ningpo et à Haitcheou au nord du Kiangsou. Néanmoins, le Ministère des communications, au prix de grands efforts, a rétabli de nouvelles communications par eau et développé l'ancien réseau.

Aviation. — Pour l'aviation commerciale, quoi qu'on ait dû réduire le projet primitif d'un réseau de 15.000 kilomètres, de nouvelles lignes ont été ouvertes : 3.300 kilomètres sont exploités par la Chine National Aviation Corporation et 6.300 par l'Eurasia Aviation Corporation.

Téléphones. — 4.430 kilomètres de lignes sont en construction depuis le début des hostilités.

Radio. — Huit nouvelles stations ont été établies dans les provinces du Sud-Ouest ; quatorze autres sont projetées ou en construction. Des communications par radio ont été aussi établies avec les pays étrangers.

Postes. — Un service postal « militaire » a été organisé par le ministère, pour faciliter les communications postales entre les soldats du front et leurs familles.

Chemins de fer. — Au début de la guerre, le personnel des chemins de fer chinois manquait de toute expérience en ce qui concerne la mobilisation de guerre, et le ministère des communications ne put se risquer à lui assigner de trop lourdes responsabilités. Il se borna à lui donner des instructions très simples : interdiction aux employés de quitter leur poste avant le retrait de toutes les forces militaires, d'interrompre leur travail quels que fussent les bombardements de l'aviation japonaise, etc. Ces instructions furent, dit-on, parfaitement suivies. On organisa, d'autre part, des équipes et des convois chargés spécialement de réparer à mesure les dégâts commis par l'aviation japonaise.

Le transport des troupes est la tâche la plus importante des chemins de fer en temps de guerre. Sur la ligne Nankin-Changhai, pendant quatre mois, en 1937, furent mis en circulation 628 convois militaires (jusqu'à 25 par jour) qui transportèrent 710.000 hommes et 21.400 tonnes de bagages. Sur la ligne Pékin-Hankeou, pendant une année de guerre, les convois militaires, jusqu'à 30 par jour, s'élevèrent à 4.039 ; ils transportèrent 2.350.000 hommes et 1.300.000 tonnes de bagages. La ligne Canton-Hankeou a mis en circulation, de juillet 1937 à avril 1938, 1.177 convois militaires (1.130.000 hommes, 32.000 tonnes de bagages) et transporté quotidiennement une moyenne de 5 à 600 tonnes de matériel importé de l'étranger ; de mai à septembre 1938, la moyenne mensuelle de soldats transportés atteignait environ 15.000, celle des bagages militaires 50.000 tonnes, tandis que celle des mar-

(1) V., sur cette route, l'article de M. P.-B. de La Brosse intitulé *Du Yunnan à l'Océan Indien et à la Mer de Chine* et publié dans *l'Asie française* de février 1939 (aux p. 55-59, avec carte).

chandises s'abaissait à 40.000 tonnes. Sur le chemin de fer du Tchekiang au Kiangsi, de juillet 1937 à janvier 1938, on a compté 577 convois militaires qui transportèrent 66.000 hommes et 120.000 tonnes de bagages; sur la ligne Tientsin-Pankeou, depuis le début des hostilités, 3.600 convois militaires (3.000.000 d'hommes); sur la ligne du Longhai, 2.344 convois militaires.

Les transports de voyageurs et de marchandises ont été considérablement gênés par les nécessités militaires et par l'insuffisance du matériel roulant; les convois utilisés, à l'aller, à des fins militaires, ont servi, au retour, à transporter des marchandises destinées à l'exportation. D'après les dernières statistiques, le chemin de fer Canton-Hankeou a transporté, de janvier à octobre 1938, environ 77.000 tonnes de marchandises, qui sont estimées avoir rapporté à la Chine des devises étrangères pour un montant de plus de 41.000.000 de dollars.

Le ministère des communications n'a pas négligé la construction de voies ferrées nouvelles, destinées notamment à assurer les communications de la Chine avec l'étranger. Mais, depuis qu'il a dû abandonner du terrain aux gouvernements favorables aux intérêts nippons (à ceux de Pékin, de Nankin, de Hankéou), il a nécessairement renoncé à la poursuite de ses projets.

A. M.

Dix mois de mission sanitaire dans le Sud de la Chine

Nos lecteurs connaissent la mission sanitaire Lasnet et savent les importants résultats obtenus par elle dans la Chine du Sud. A l'obligeance d'un de ses amis, l'Asie Française doit la communication de l'important rapport rédigé, après un séjour de dix mois dans les parties méridionales de la contrée, par le chef même de la mission, le Médecin Inspecteur Général Lasnet, membre de l'Académie de Médecine. Ce travail est malheureusement trop considérable et, parfois, trop technique, pour être intégralement publié dans ce Bulletin; du moins pouvons-nous en imprimer une bonne partie et la faire précéder d'un bref résumé des pages dont nous ne pouvons pas donner ici le texte original.

(Rédaction.)

I. — La mission sanitaire Lasnet et son œuvre

Les graves difficultés sanitaires relatives à l'évacuation et à l'hospitalisation des blessés de l'armée chinoise, comme aussi à la protection sanitaire des populations du théâtre des opérations militaires, ont décidé, dès le mois de septembre 1937, la Société des Nations à venir en aide, sur la demande de la Chine, aux populations civiles de la contrée. Elle a entendu le faire en se gardant soigneusement de toute intervention d'ordre politique et en se confinant sur le terrain humanitaire et social, en participant surtout à la lutte contre les épidémies coutumières de l'été, que l'exode des populations, fuyant les zones

de combat, rendait encore plus redoutables que d'ordinaire. Aussi a-t-elle envoyé en Extrême-Orient une mission sanitaire dont les trois groupes — du Nord, du Centre et du Sud — placés chacun sous l'autorité d'un Commissaire de Nationalité différente, devaient opérer, en arrière des fronts de combat, dans des régions distinctes, fixées d'un commun accord avec les autorités chinoises.

La zone du Sud, limitrophe de notre bel empire d'Indochine, était naturellement celle qui présentait le plus d'intérêt pour les Français; elle fut assignée comme champ d'activité au groupe que dirigeait le Dr Lasnet.

Aussi complexe que considérable était la tâche à remplir sur le terrain dévolu au groupe du Sud de la mission sanitaire de la S. D. N., autrement dit sur toute l'étendue des deux provinces du Kwangtung et du Kwangsi. Sur une superficie à peu près égale à celle de la France métropolitaine, vivent quelque 45 millions d'habitants, dont 32 au Kwangtung et 13 au Kwangsi. Aidé des Drs Laigret, de l'Institut Pasteur de Tunis, Dorolle, médecin colonial du cadre de l'Indochine, et Jean Mauclaire, un élève du Professeur Tanon, ainsi que de nombreux médecins et ingénieurs chinois mis à sa disposition par le Gouvernement et provenant pour la plupart des services d'hygiène de Pékin, de Changhaï et de Nankin, le Médecin Inspecteur Général Lasnet a pu remplir tout son programme et porter secours aux populations civiles du Sud de la Chine, comme aussi faire bénéficier le territoire français limitrophe des mesures de protection prises par lui vis-à-vis des épidémies.

Entre le Kwangsi et le Kwangtung, très réduits sont les moyens de communications. Le Dr Lasnet a donc partagé ce territoire en deux secteurs: celui du Kwangsi, voisin du Tonkin, dont il a lui-même assumé la direction, et celui du Kwangtung, sur le littoral de la mer de Chine méridionale, dont, sous son contrôle, il a délégué la direction au Dr Dorolle. Nanning et Canton étaient les centres de ces deux secteurs, entre lesquels furent répartis les 72 collaborateurs donnés par le Gouvernement National chinois au personnel européen de la mission de la S. D. N. et les 56 collaborateurs que leur fournirent par la suite les Services provinciaux. Cet effectif total de 132 personnes fut renforcé en outre par des équipes de Croix-Rouge et des équipes anti-épidémiques pour la campagne anti-variologique et pour la lutte anti-cholérique.

Le personnel a été réparti entre 7 districts (3 au Kwangsi et 4 au Kwangtung) à la tête de chacun desquels était placé un médecin chinois connaissant bien son métier et animé d'un vif désir d'être utile à son pays. Ces districts étant pourvus des moyens indispensables pour les déplacements du médecin et pour le transport de son matériel, la mission a pu pénétrer le pays, entrer en contact avec la population, assurer la lutte contre les épidémies, travailler utilement à la protection de la Santé publique et faire bénéficier les malades d'une assistance médicale efficace.

« Grâce aux médecins de districts, à leur grande mobilité et à leur solide liaison avec tous les éléments possibles de renseignements (écrit le Dr Lasnet), nous avons été tenus au courant de toute éclosoie épidémique. C'est ce dépistage précoce qui a permis de limiter le choléra à Wuchow, de le contenir à Kweïlin et d'enrayer maintes bouffées de paludisme qui ont éclaté au printemps, et surtout en automne, dans les régions particulièrement imprégnées de malaria. Cette organisation nous a permis de déceler la fréquence de la variole en de nombreux villages éloignés, où la pratique de la vaccine n'a pas encore pénétré. »

Tout ce travail n'a été possible que grâce à l'existence du laboratoire installé de toutes pièces et aménagé par le Dr Laigret auprès du quartier général de la mission, c'est-à-dire à Nanning, dans des locaux de l'Institut vétérinaire, mis par le Gouvernement provincial du Kwangsi, à la disposition du Dr Lasnet. Ce laboratoire, tout proche du centre adminis-

tratif de la mission (celui-ci était installé chez les Pères des Missions étrangères de Nanning) a constitué « la base essentielle sur laquelle nous nous sommes appuyés pour les enquêtes et les diagnostics de dépistage, ainsi que pour la fourniture des sérums et vaccins ». Ses deux sections de bactériologie et de malarialogie et de parasitologie n'ont pas seulement fourni tous les vaccins d'usage courant nécessaires au Kwangsi; elles ont en outre, conformément à leurs attributions, assuré tous les examens de dépistage bactériologique, fait sur place des enquêtes épidémiologiques, organisé un centre de fabrication du vaccin contre le typhus exanthématique pour les provinces du Sud de la Chine, entrepris des recherches intéressantes la pathologie du pays.

Il ne saurait être question d'indiquer ici avec quelque détail l'œuvre technique du laboratoire de Nanning, non plus d'ailleurs que l'œuvre médicale de la Mission Lasnet; ce sont là sujets qui dépassent les cadres de cette revue. Du moins nous est-il permis de dire que le rendement du laboratoire dirigé par le Dr Laigret a été « exceptionnel » et que la mission a mené avec succès la lutte contre les trois maladies qui ont de beaucoup dominé la situation dans la Chine méridionale en 1938 : la variole pendant la saison froide, le choléra pendant la saison chaude et le paludisme surtout au printemps et en automne. La mission de la S. D. N. a pu en outre étendre son activité sur les autres branches de la protection sanitaire : hygiène et assainissement, éducation et propagande, organisation sanitaire et formation du personnel, assistance hospitalière et soins à la population. Elle a ainsi rempli le programme dont elle avait assumé la réalisation aussi complètement qu'il était possible de le faire dans les conditions de trouble résultant de l'état de guerre où se trouvait la Chine en 1938.

La mission sanitaire française a donc accompli une œuvre qui lui fait le plus grand honneur et dont il faut, pour une très grande part, reporter le mérite sur celui qui en fut l'âme et le chef pendant les dix derniers mois de l'année 1938. Le Comité de l'Asie française, dont le nom indique les préoccupations essentielles, est heureux d'en remercier ici, très chaleureusement, l'éminent médecin inspecteur général des troupes coloniales, que nous laissons maintenant exposer lui-même aux lecteurs de ce Bulletin l'histoire de la mission qui porte très justement son nom.

II. — Evénements militaires et répercussion sur la mission

1. — Installation de la Mission

A notre arrivée en Chine, en janvier 1938, la situation militaire dans les provinces du Sud était à peu près calme.

Le Kwangsi venait d'avoir à Nanning ses premiers bombardements aériens qui avaient atteint le séminaire de la Mission catholique et blessé deux Pères, dont l'un mortellement; ces raids avaient produit de l'émotion, mais ils étaient isolés et ne pouvaient vraiment menacer la sécurité de la région.

Au Kwangtung, c'était plus sérieux; la ville de Canton avait déjà subi de sévères bombardements, mais, depuis plusieurs semaines, ils restaient limités aux voies ferrées reliant la ville d'une part à Hong-Kong et de l'autre à Hankéou; le but évident était d'interrompre le trafic du ravitaillement militaire venant de Hong-Kong. On s'était habitué; des équipes bien entraînées, rapidement mobilisables, réparaient les voies quand elles étaient atteintes; les trains avaient

des retards de quelques heures, mais finissaient par passer, et Canton avait à peu près repris son aspect de grande cité du négoce du Sud, empressée aux affaires et débordant de population jusque sur la rivière avec sa multitude de sampans et de jonques.

Nous nous sommes donc installés sans avoir, à vrai dire, aucune image de la guerre dont toute l'activité se trouvait alors vers le Nord, sur le Fleuve Jaune dans la direction de Siam et sur le Yang-Tsé, dans celle de Hankéou.

A Canton, le Dr Drolle, notre délégué pour le Kwangtung, a reçu l'hospitalité d'une Université américaine, « Lingnan University », à la limite de la ville, dans un pavillon aimablement mis à notre disposition.

A Nanning, la plupart des grands immeubles sont occupés par des services publics; en outre, les réfugiés étaient déjà nombreux et aucune maison ne se trouvait disponible. Un assez vaste bâtiment logeant des aviateurs avait bien été mis à notre disposition, mais il était entouré de mares, d'un accès difficile et des réparations onéreuses y étaient nécessaires. J'ai donc décliné l'offre et, pendant plusieurs semaines, nous sommes restés dans un hôtel qui appartient au Gouvernement et s'appelle « Luk Huan Shé » (la Maison des Heureux), établissement à l'européenne, mais qui n'est exempt ni de l'agitation, ni du bruit, ni du désordre qui sont de règle dans tout hôtel chinois, ni à l'abri non plus de tous les curieux, certes, bien sympathiques, mais bien gênants parfois.

Finalement, c'est la Mission catholique qui nous a recueillis. Mgr Albouy m'ayant fait visiter le Séminaire qu'il avait fait évacuer après le bombardement où le R. P. Martin avait été tué, l'emplacement m'a plu; j'ai apprécié son calme et son silence, son jardin abrité de grands arbres et garni de massifs verdoyants, et puis aussi son isolement qui nous mettait à l'abri des regards des passants. Craignant pour notre sécurité en raison du voisinage de l'Usine électrique, Mgr Albouy avait des scrupules; finalement, il m'a laissé toute liberté de choix et nous nous sommes installés. Le Dr Mauclair, chargé des détails du Q. G., nous a préparé des chambres confortables et même coquettes; notre bureau et notre magasin de matériel ont trouvé place, ainsi que notre garage; une bonne tranchée, creusée dans la cour, nous a mis à l'abri des surprises aériennes, et nous n'avons eu qu'à nous louer de notre installation. J'aurais voulu loger auprès de nous nos collaborateurs chinois, mais ils ont préféré habiter un peu plus loin, dans le centre de la ville.

2. — Bombardements de Canton et repli de la branche du Kwangtung sur la concession de Shameen.

Jusqu'en juin, tout a été calme, même au Kwangtung où les bombardements aériens de Canton ne sortaient guère de leurs objectifs

des voies ferrées, des gares et de quelques terrains militaires extérieurs comme l'aérodrome.

Le début de juin a été marqué à Canton par des bombardements très violents qui ont détruit plusieurs immeubles, frappé l'hôpital français et atteint de nombreux habitants ; même dans le voisinage de « Lingnan University », des bombes sont tombées. J'ai estimé que la sécurité du personnel était en cause et j'ai prescrit au Dr Dorolle de s'installer avec son personnel et ses approvisionnements dans la concession internationale de Shameen. Rien n'a été changé dans le fonctionnement de la mission.

3. — Débarquement Japonais à Bias-Bay et chute de Canton

Dès le mois de juin, on pouvait prévoir que les Japonais ne se borneraient pas à des démonstrations aériennes et que celles-ci seraient suivies d'opérations plus complètes. Ils avaient d'ailleurs fait des coups de sonde en plusieurs points du littoral, débarquant ou essayant de débarquer quelques petits détachements vers Swatow, vers Macao, dans les environs de Packoï, dans l'île de Ouai Tchéou (entre Packoï et Haïnan).

Vers le milieu de septembre, c'est sur le Kwangsi que les raids aériens ont été surtout dirigés et toutes les villes un peu importantes en ont ressenti les effets.

Cette activité aérienne avait bien causé de l'inquiétude, mais, au début, on pensait à une action passagère pour un effet moral destiné à détacher les provinces du Sud de la cause du Gouvernement national. Toute l'attention continuait à se porter vers les opérations de Hankéou, où le Haut Commandement chinois avait concentré ses meilleures troupes et qu'il considérait comme imprenable.

La population était cependant de plus en plus troublée par ces bombardements, qui se renouvelaient à peu près chaque matin, et, pour y échapper, les habitants des villes partaient à l'aube pour ne rentrer que dans la soirée.

Le 9 octobre, le Dr Dorolle quittait Canton pour faire une tournée d'inspection dans le Nord-Est du Kwangtung, où le choléra avait sévi durement cet été ; la veille, il avait fait visite au Gouverneur de la province, M. Wu Tih Shing, et celui-ci lui avait affirmé que la sécurité était complète et qu'il pouvait à loisir parcourir la région ; le 10, pour aller à Swatow, il passait à Bias-Bay où, quelques heures plus tard, les Japonais allaient prendre pied. Ce fait donne une idée de l'ignorance dans laquelle se trouvait le service des renseignements chinois et explique dans une certaine mesure l'insuffisance des précautions et la surprise.

C'est le 12, au petit jour, que s'est fait le débarquement japonais à une soixantaine de kilomètres au Nord de Hong-Kong, dans cette baie de Bias qui était surtout connue pour servir de repaire aux pirates et de refuge aux jonques armées de haute mer. L'opération,

préparée avec soin, aurait comporté deux divisions organisées à Formose, une troisième restant en réserve ; elle a été conduite d'une façon remarquable et les troupes, ayant pris pied sous la protection de l'aviation, ont bousculé la défense de Weichow et parcouru en onze jours le trajet du littoral à Canton, soit plus de 180 km. Elles sont entrées dans Canton le 23 octobre, à peu près sans combat, les troupes chinoises se retirant ou mettant bas les armes.

Les conséquences ont été graves pour les Chinois : au point de vue moral, car Canton, grand port du Sud, rival de Changhaï, demeurait la seule Métropole par laquelle la Chine restait encore en communication directe avec l'extérieur ; au point de vue stratégique, parce que, d'une part les troupes remontant au Nord le long de la voie ferrée pouvaient sérieusement menacer les divisions chinoises défendant Hankéou, d'autre part aussi parce que, se glissant vers l'Est, le long du Si-Kiang, elles pouvaient atteindre le Kwangsi et barrer toutes communications avec la mer et avec le Tonkin ; enfin, au point de vue ravitaillement, car la Chine s'est trouvée immédiatement coupée de toute communication avec le port de Hong-Kong, par où arrivait la plus grande partie de ses approvisionnements.

Les résultats se sont vite fait sentir : au Nord, le repli des divisions assurant la défense d'Hankéou et l'abandon de la ville que les Japonais occupaient sans combat ; au Sud, l'abandon des défenses de la Rivière des Perles et des batteries du « Bocca-Tigris », d'où la mainmise des Japonais sur toute la voie fluviale de Hong-Kong à Canton ; enfin, à l'Est, la panique jusqu'à Wuchow et l'alerte dans tout le Kwangsi avec la crainte de l'invasion.

Après le désarroi des premiers jours, le Haut-Commandement chinois a pris des mesures pour faire face aux événements : la retraite des troupes de Hankéou à travers le Hounan a été arrêtée, la ville de Changsha réoccupée et la défense mise sur pied ; des renforts importants ont été massés devant Canton pour contenir l'effort japonais, dont la pression se faisait déjà sentir dans la direction du Chu-Kiang, le long du chemin de fer du Nord, et dans celle de Wuchow, porte d'entrée du Kwangsi, par les rives du Si-Kiang ; enfin, le littoral sud du Kwangtung a été solidement organisé avec des troupes et des positions de repli.

Ainsi ces événements n'ont fait que renforcer la décision de résistance du Gouvernement chinois : dans toutes les provinces, de nouveaux contingents ont été levés, des écoles créées pour l'instruction des cadres et des dispositions prises pour l'organisation, dans l'intérieur, de nouvelles usines de matériel de guerre. En même temps, un vigoureux effort a été demandé à la population du Yunnan pour achever la route reliant Kunming au chemin de fer de la Birmanie et au port de Rangoon, de façon à permettre, dans une certaine mesure, de remédier aux difficultés actuelles du ravitaillement.

J'ai quitté le Kwangsi au début de décembre et, depuis, les opérations paraissent stationnaires, du moins sur le continent, car, en mer, la flotte japonaise a occupé successivement la petite île de Ouai-Tchéou, en face de Packoï, et la grande île de Haïnan, face au Tonkin; à Canton, les troupes japonaises sont contenues et font peu de progrès. Les bombardements n'ont d'ailleurs pas cessé, mais ils sont moins fréquents et moins violents, suffisants toutefois pour maintenir l'inquiétude dans les villes, alors que la population rurale y est à peu près indifférente, n'aspirant qu'à la paix et ne se préoccupant guère que de son dur labeur.

4. — Conséquences de la chute de Canton pour la Mission

Ces événements ont eu sur notre mission de graves répercussions.

Kwangtung. — C'est à Mei-hsien, le 13 octobre, pendant sa tournée dans le Nord-Est, que le Dr Dorolle a appris le débarquement des Japonais à Bias-Bay. Craignant que le passage de la rivière de l'Est lui soit interdit, soit coupé, soit occupé, il a pris la route en montagne qui, plus au Nord, traverse le Sud du Kiangsi et il est rentré le 16 au soir à Canton où la panique était grande et d'où fuyaient tous ceux ayant quelque possibilité de transport. Le 17, il repliait ses divers éléments en partie sur Wuchow par notre vedette, en partie, avec lui-même, sur Fort-Bayard par les deux voitures dont il disposait.

Les deux districts du Nord (Chu-Kiang) et de l'Est (Mei-Hsien) se sont trouvés complètement isolés. De Mei-Hsien, le Dr Lai a pu se rendre par ses moyens à Swatow et gagner par mer Hong-Kong, d'où il a rejoint Port-Bayard; quant au Dr Kan, de Chu-Kiang, il nous a été possible de l'atteindre par la route du Hounan et d'assurer son évacuation sur Nanning.

Ainsi le secteur épidémique du Kwangtung (1) s'est trouvé réduit au seul district Ouest avec ses éléments de direction à Fort-Bayard et n'ayant plus de matériel. La situation militaire m'a paru trop critique pour courir le risque d'être coupé de communication avec lui; j'ai, toutefois, laissé sur place le Dr Chang, médecin du district de Mao-Ming, pour continuer la campagne de vaccinations antivarioliques et j'ai rappelé à Nanning le Dr Dorolle avec tous ses autres éléments.

Kwangsi. — Au Kwangsi la menace pouvait venir soit de Wuchow si les Japonais, se glissant le long du fleuve, atteignaient cette ville pour suivre la route qui, par Yulin et Kweihsien, va à Pinyang et Nanning, soit du Sud s'ils réussissaient un débarquement pour prendre la route de Nanning.

Il était bien difficile, dans cet état d'incertitude

(1) Il avait été partagé par le Dr Lasnet entre les quatre districts de Canton (Centre), Mei-Hsien (Est), Chu-Kiang (Nord) et Mao-Ming (Ouest).

et de menace, de continuer le même fonctionnement; d'autre part, bien que le rôle de la mission n'ait rien de militaire, je ne voulais pas abandonner ainsi le Kwangsi, où nous étions trop connus de la population pour que notre départ ne vienne encore accroître le désarroi.

D'accord avec le Gouverneur de la province, j'ai donc décidé de replier notre matériel, y compris le laboratoire, sur un centre voisin de la frontière et de la voie ferrée du Tonkin, en sorte que l'évacuation sur le Yunnan, si elle était rendue nécessaire, puisse être facilement exécutée; ce centre a été la petite ville de Longchow. Je n'ai maintenu dans les districts et au laboratoire qu'un personnel réduit pour l'application des mesures urgentes de défense sanitaire et pour continuer en particulier les vaccinations antivarioliques; à portée de chaque service, ainsi maintenu, était stationnée une camionnette pour l'évacuation rapide du personnel en cas de danger.

Au début de décembre, la plus grande partie du matériel se trouvait ainsi mise en caisses et placée en lieu sûr, mais cela n'empêchait pas la mission de fonctionner avec des éléments légers. La S. D. N. ayant décidé de prolonger la mission pendant une nouvelle année, j'aurais voulu, sauf ordre contraire de Genève, que ce fonctionnement soit maintenu après mon départ aussi longtemps que la situation militaire du Kwangsi ne se serait pas modifiée et que le repli total sur une province de l'Ouest ne serait pas devenu indispensable. Cela me paraissait la seule attitude digne de la S. D. N. et de la confiance que nous témoignaient les populations.

5. — Continuation de la Mission

La durée de la mission ayant été primitivement fixée à douze mois, voyages compris, elle aurait dû prendre fin le 31 octobre 1938; mais, sur la demande du Gouvernement chinois, la S. D. N. a pris la décision de la maintenir d'abord jusqu'au 31 décembre, puis, pendant une nouvelle année. Le Dr Laigret et le médecin-inspecteur général Lasnet, ne pouvant prolonger leur séjour en Chine, sont rentrés en France, le premier en fin septembre, le second au début de décembre et le personnel français du groupe s'est trouvé ainsi réduit au Dr Dorolle, chargé des fonctions de Commissaire, et au Dr Mauclair.

Le fonctionnement de la mission, à partir de janvier 1939, a subi des modifications profondes: le Gouvernement chinois a désiré que les experts étrangers n'aient plus qu'un rôle de conseillers et qu'ils soient déchargés de toute responsabilité d'exécution, ainsi que de gestion des crédits. Les groupes ont donc été disloqués et les collaborateurs chinois appelés à d'autres fonctions; le Dr Dorolle et le Dr Mauclair ont été mis à la disposition du Gouvernement chinois à Chungking; le Dr Robertson (1) a été spécialement chargé

(1) Le Professeur Robertson, de l'Institut de bactériologie de Changhai, avait débuté par diriger le groupe du Centre

de la lutte antipaludique au Yunnan et sur la route de Birmanie; quant au Prof. Mooser, rentré en Suisse, il a été remplacé par son assistant, le Dr Jettmar, qui a été maintenu dans la région de Sian.

Sous cette autre forme, les experts de la S. D. N. n'étant pas attachés à un service territorial, auront, évidemment, une mobilité beaucoup plus grande et il leur sera plus facile de se déplacer et de donner des conseils sur tout le territoire chinois où l'Administration nationale le jugera nécessaire. Mais, n'ayant plus ni crédits, ni personnel, ni matériel, ils n'auront pas de possibilité d'exécution; leur autorité se trouvera forcément diminuée et il est à craindre que bien souvent leurs conseils ne soient suivis d'aucun effet.

L'œuvre d'Organisation sanitaire entreprise au Kwangsi va donc se trouver interrompue, de même qu'au Hounan (Dr Robertson) et au Kwangtung (Dr Dorolle); la situation militaire ne permet plus d'ailleurs de la poursuivre actuellement avec fruit. Mais on peut espérer que l'Administration chinoise en profitera pour faire de la pénétration sanitaire dans les provinces des marches de l'Ouest, qui ont jusqu'à présent vécu si retirées et si loin du progrès moderne. Les experts de la S. D. N., en mettant à la portée de ces populations des secours médicaux et des moyens essentiels de protection sanitaire, tels que la vaccination antivariolique, leur apporteraient un grand bienfait et leur feraient réaliser un progrès considérable. C'est une tâche qui mérite de retenir l'attention du Gouvernement chinois, et les techniciens de Genève, avec l'expérience qu'ils possèdent, avec des collaborateurs chinois dévoués et compétents comme pendant l'année dernière, sont dans le cas de la réaliser.

Médecin-Inspecteur général LASNET.

(A suivre.)

VARIÉTÉS

SOUS UN PARASOL ROUGE

Dernièrement, le roi Ibn Séoud est allé rendre visite au souverain de l'île Bahrein (dans le Golfe Persique), le Cheik Hamed bin Isa Al Khalifah. Il s'était embarqué à Al Khobar, sur la côte d'El Hasa, où il avait inspecté l'usine de la *California Arabia Oil Co*, et naviguait sur le yacht automobile, blanc et écarlate, dont la *Bahrein Petroleum Co* fit récemment cadeau au Cheik; il était accompagné de sa famille, de nombreux fonctionnaires, de ses serviteurs, et d'une suite de deux cents personnes, tous à bord de canots automobiles.

(prov. du Hupeh, du Kiangsi et du Hounan) de la Mission sanitaire de la S. D. N., tandis que le professeur Mooser, de la Faculté de Zurich, en dirigeait le groupe du Nord (prov. du Chansi, du Chensi et du Honan).

Le roi fut accueilli, sous un énorme parasol rouge, par le Cheik, par l'Emir Saoud, Prince héritier d'Arabie, et par l'Emir Feyçal, venu d'Égypte par la voie des airs; les deux souverains s'embrassèrent chaleureusement. Une foule nombreuse s'était assemblée devant le palais de Manama, où les cheiks de la famille attendaient le roi; le coup d'œil était féerique: les serviteurs formaient la haie, vêtus de robes orange, cramoisi, vermillon et vert, des poignards à la poignée d'or ou d'argent à la ceinture, présentant les armes avec leurs yatagans. Dans la longue salle d'audience, dont un mur tout couvert de miroirs reflétait les assistants, les cheiks étaient réunis, en grand costume: soies richement brodées, turbans de Cachemire aux vives couleurs, ornements d'or.

Durant les matinées, les souverains assistaient à des danses arabes, ou bien ils se rendaient en automobile à la maison de campagne du Cheik située à Sakhrir, dans le sud de l'île, et regardaient, assis sous des tentes brodées de rouge et de noir, les chevaux galoper à travers la plaine que les pluies avaient rendue verdoyante.

Chaque soir, il y avait banquet: les convives, fort nombreux, s'asseyaient sur le sol, par centaines, autour de nattes rectangulaires ou, par quinze à vingt, autour de nattes circulaires. « Quiconque, dit avec enthousiasme le correspondant du *Times*, n'a pas mangé de mouton rôti en entier et farci de riz, d'amandes, d'épices, de poulets à l'intérieur desquels a cuit un œuf, ignore combien cette viande peut être délicieuse »; sans parler d'innombrables plats de légumes, de pâtés, de fruits et de gâteaux. Le repas fini, le roi offrait à ses commensaux de l'eau apportée de son pays, car il n'en boit jamais d'autre, et parfumait d'encens la paume des mains des plus favorisés d'entre eux.

Il était logé au palais récemment construit par le fils aîné du Cheik à Rafaa, un des points les plus élevés de l'île, où l'air est plus sec et plus frais qu'à Manama, la capitale.

La dernière soirée fut occupée par une retraite aux flambeaux organisée par les étudiants et... la police. Les hommes, portant cinq cents lanternes de soie rouge, verte et blanche, exécutèrent de savantes évolutions devant la forteresse de Manama. Puis vint une *fantasia*, avec chevaux et chameaux, éclairage indirect et projecteurs, et un simulacre d'attaque d'un village par des pillards arrivés en barques à voile... On voit que la civilisation occidentale a pénétré jusqu'à l'île de Bahrein.

P. M.

Indochine

GÉNÉRALITÉS

L'Empereur d'Annam en France. — S. M. Baodaï empereur d'Annam, est arrivée par avion à Marignane le 1^{er} juin au terme d'un voyage accompli depuis Saïgon dans les meilleures condi-

tions. Sur le terrain d'aviation, S.M. Baodaï était attendue par M. Gaston Joseph, représentant M. Mandel, ministre des Colonies et par le préfet des Bouches-du-Rhône, représentant le Gouvernement. Un détachement de troupes rendait les honneurs.

L'Empereur s'est rendu directement à Cannes où il a attendu l'impératrice, le prince héritier et ses deux filles qui s'étaient embarqués de leur côté à Saïgon sur le paquebot *Paul Doumer*. Après quelques jours de repos, les souverains se rendront à Paris, puis dans une station thermale où S.M. Baodaï doit faire une cure à la suite de l'accident qui lui est survenu au cours d'une chasse en Annam et qui a déterminé son voyage en France.

L'Asie française adresse au jeune et sympathique souverain ses meilleurs souhaits de bon séjour en France et de prompt et complet rétablissement.

Le travail contractuel. — C'est celui pour lequel le travailleur engage volontairement ses services pour une durée supérieure à un an et pour une exploitation située en dehors de son pays d'origine, les différentes colonies du groupe de l'Indochine étant, à cet égard, considérées comme des pays distincts.

La réglementation de ce travail est relativement ancienne et parfaitement adaptée à son objet ; elle n'a subi que des modifications de détail ces dernières années.

En 1937, un arrêté a étendu à l'Annam l'obligation faite aux recruteurs de renvoyer à leurs frais, jusqu'au lieu d'embauchage, les travailleurs reconnus inaptes lors de la contrevisite de départ effectuée au port d'embarquement.

L'octroi d'un congé annuel payé a été envisagé en faveur de la main-d'œuvre contractuelle employée en Indochine, compte tenu des conditions spéciales du travail sur les plantations.

Elle bénéficie d'autre part d'un pécule constitué par des versements égaux effectués par l'employeur et l'engagé à une Caisse Autonome organisée en 1929. Cette Caisse étant florissante, on a prévu, en faveur des titulaires de livrets de pécule, une bonification d'intérêt de 3 %.

En ce qui concerne les conditions de vie, elles ont été améliorées grâce à la vigilance des Inspections locales du travail et du service de santé ainsi qu'aux efforts faits par les planteurs eux-mêmes. Les grandes sociétés, en particulier, poursuivent avec le concours de l'Institut Pasteur, pour le choix des emplacements et l'assainissement des villages, leur politique de construction de logements individuels avec jardinets. Des sommes importantes sont consacrées à ces travaux, ainsi qu'à l'aménagement d'hôpitaux ou d'infirmiers, de terrains de sports, de salles de spectacles, etc... Ce souci constant du bien-être et de la santé des ouvriers contractuels a porté ses fruits. La morbidité générale et le paludisme reculent nettement sur toutes les plantations; le recrutement des travailleurs s'effectue sans difficultés, le pour-

centage des désertions diminue tandis qu'augmente celui des rengagements.

Il convient aussi de signaler que plusieurs plantations ont institué, en faveur des ouvriers rengagés à l'expiration d'un séjour initial de trois ans, une prime journalière qui s'ajoute à leurs salaires normaux. Toutes les plantations assurent le logement des secrétaires et des surveillants dans des maisons en maçonnerie, spacieuses et confortables. L'une d'entre elles fournit aux coolies de ses domaines les repas de midi à un prix modique et octroie à ses travailleurs qui rengagent pour deux ans, un congé payé d'un mois à passer au Tonkin, le voyage aller et retour étant à la charge de la Société.

Il n'est pas étonnant, dans ces conditions, que l'état d'esprit de la main-d'œuvre contractuelle employée dans le Sud indochinois soit, dans l'ensemble, satisfaisant. Les incidents qui se produisent de temps en temps sur certaines plantations sont dus d'une part, à la présence d'éléments douteux parmi les travailleurs des contingents nouvellement recrutés, d'autre part, à l'excitation des agitateurs professionnels mettant à profit le mécontentement des coolies à l'égard de mauvais surveillants indigènes, insuffisamment contrôlés par les assistants européens et les chefs d'exploitation. Ces incidents ont pu être rapidement réglés. L'administration a, en outre, tenu la main à ce que les responsables soient punis pénalement ou disciplinairement, selon la gravité de la faute commise.

L'école de médecine. — Fondée par Doumer en 1902, l'école de médecine de Hanoï eut pour premier Directeur le célèbre Dr Yersin.

Le gouverneur général Beau augmenta ses crédits, créa pour les élèves ayant subi avec succès les examens de sortie des situations de médecins auxiliaires. Une section de sages-femmes et une section de médecins-vétérinaires y furent annexées.

En 1907, vint la consécration apportée par la première promotion des médecins auxiliaires, et les années suivantes le régime de l'école fut amélioré : organisation définitive des travaux pratiques de dissection, création de cours de pathologie et d'obstétrique, création des aides d'anatomie.

Avec le Gouverneur général Albert Sarraut, l'école marche à grands pas vers son organisation définitive. Une section de pharmacie fut créée, puis un enseignement de sciences physiques, chimiques et naturelles (P. C. N.) assimilable à celui de la Métropole et dont le certificat terminal était équivalent : c'était le premier pas dans la voie de la création d'un enseignement supérieur du type métropolitain en Indochine.

En 1923, l'école fut érigée en école de plein exercice de médecine et de pharmacie, à laquelle restait toujours adjointe une section spéciale de médecins et de pharmaciens auxiliaires indochinois. Les études pouvaient y être faites respectivement jusqu'à la 16^e et la 15^e inscription, ainsi que tous les examens, sauf ceux de 5^e année de

médecine, de clinique, de thèse et le troisième examen probatoire de pharmacie ; ceux-là devaient être subis en France.

En 1933, l'école se transforme enfin en école supérieure et arrive à son organisation actuelle. Le cycle complet des études mène aux diplômes d'Etat de docteur en médecine, de pharmacien et de sage-femme valables en France.

Le récent décret du 28 septembre 1938, en habilitant l'école à dispenser l'enseignement conduisant au diplôme de chirurgien-dentiste d'Etat, a comblé la dernière lacune. Cette mesure permet à l'école de donner un enseignement complet de toutes les spécialités, en ouvrant une nouvelle carrière à la jeunesse de ce pays.

D'autre part, l'école vient d'être habilitée à délivrer le diplôme de docteur en médecine et de pharmacien d'Université, ainsi que celui de sage-femme, aux étrangers ayant fait des études régulières. Cette mesure permet aux étrangers, en particulier à ceux de nationalité chinoise et siamoise parlant français, d'obtenir ces diplômes sans être obligés d'aller en France.

Placée sous la direction d'un professeur agrégé détaché de la Faculté de Médecine de Paris et nommé par décret du Président de la République, l'école comprend, dans son personnel enseignant, cinq professeurs agrégés des Facultés de médecine. L'enseignement est organisé conformément aux règlements métropolitains. Toutes modifications qui seraient apportées aux études métropolitaines seront appliquées de plein droit aux études indochinoises. L'Académie de Paris envoie tous les ans un professeur, délégué du Ministre de l'Education Nationale, pour présider les examens terminaux : examens de clinique, soutenance de thèses, troisième examen probatoire de pharmacie.

La présence d'un personnel enseignant qualifié a permis à l'école d'organiser des cours complémentaires et de perfectionnement destinés aux médecins d'Indochine et de l'étranger et aux étudiants déjà avancés dans leur scolarité.

Enfin, des concours d'externat et d'internat des hôpitaux ont été créés. Les hôpitaux d'application de l'école sont au nombre de trois. On y trouve, outre les services de cliniques de médecine, de chirurgie, d'obstétrique et de spécialités, des laboratoires d'enseignement et de recherches. L'hôpital René Robin, en particulier, est appelé à jouer un grand rôle dans l'enseignement clinique de l'école.

Outre les laboratoires du P. C. B. bien équipés au double point de vue du personnel et du matériel, l'école possède les laboratoires de parasitologie, d'anatomie et de médecine opératoire, d'histologie et d'anatomie pathologique. Une section d'anthropologie, destinée à des recherches sur les diverses races d'Indochine, est rattachée au laboratoire d'anatomie. La création d'un laboratoire de pharmacologie, destiné aux recherches sur la matière médicale indochinoise et la pharmacopée sino-annamite, a reçu l'accord de principe du Gouvernement général.

L'école a pu constituer une bibliothèque de

premier ordre. Elle reçoit les principaux périodiques du monde entier ainsi qu'un exemplaire de toutes les thèses soutenues dans toutes les Facultés de la Métropole et de l'Algérie. De son côté, elle a publié le premier numéro de ses *Annales* ainsi que les *Travaux du laboratoire d'Anthropologie*. Les travaux des professeurs et des étudiants font l'objet d'échanges avec la Métropole et avec le monde entier.

L'école a participé aux Congrès de la « Far Eastern Association of Tropical Medicine », à Saïgon en 1913 et à Tokio en 1935. Le dernier Congrès a eu lieu à Hanoï en novembre dernier avec un plein succès.

COCHINCHINE

La situation économique. — La récolte de riz actuellement en cours est parmi les meilleures. On s'attend à une exportation globale de l'ordre de 1.700.000 tonnes.

Les exportations du premier trimestre 1939 atteignent 464.552 tonnes contre 412.142 tonnes pour la même période de 1938.

De même, les exportations de caoutchouc sont de 14.625 tonnes contre 12.693 au cours du 1^{er} trimestre de 1938. La consommation mondiale est en forte reprise, du fait de l'augmentation considérable de la production de voitures automobiles aux Etats-Unis ; les stocks de caoutchouc ont notablement diminué et les cours ont une tenue satisfaisante.

On a vendu 1.337 voitures neuves en Cochinchine et au Cambodge durant l'année 1938. Cela fait une moyenne d'un peu plus de trois autos par jour, ce qui est très intéressant si on songe aux chiffres des années 1933 et 1937 : respectivement 256 et 468 véhicules neufs vendus, soit un peu moins d'une et un peu plus d'une, à l'époque,

Ces ventes concernent surtout des marques françaises. Elles témoignent de la situation prospère du pays.

ANNAM

La réforme de l'impôt personnel. — On se rappelle les réformes déjà apportées au régime de l'impôt personnel annamite. Ce régime fiscal de capitation graduée est, sans nul doute, plus équitable que l'ancien régime, consistant en une taxe unique, égale pour tous, riches ou pauvres. Mais l'application de ces réformes fiscales en 1938 les a révélées incomplètes. Aussi le Gouvernement du Protectorat a-t-il présenté un autre projet de réforme fiscale, que la Chambre des Représentants du Peuple a approuvé dans sa dernière session.

Ce nouveau projet, comportant de notables modifications au régime de l'impôt personnel indigène, a été approuvé, le 20 décembre 1938, par un arrêté du Gouverneur général modifiant et complétant l'arrêté du 23 décembre 1937.

Voici les principales clauses de cet arrêté.

L'impôt personnel est dû, sous réserve des exemptions réglementaires, par tout indigène de sexe masculin à partir de l'âge de 18 ans révolus (âge annamite). Sont seuls dispensés du paiement de l'impôt personnel :

a) Les militaires non officiers à solde journalière, les gradés et gardes de la garde indigène, les linh-co, linh-lê et linh-tram, pour la durée de leur service actif seulement ;

b) Les infirmes reconnus dans l'incapacité de gagner leur vie et les vieillards âgés de plus de 60 ans qui figureraient normalement parmi les assujettis des 13^e et 14^e catégories (2 p. 50 et 1 p.), s'ils étaient à gagner leur vie ;

c) Les réservistes des armées de terre, de mer et de l'air, seulement pour la première année qui suit leur libération, et les gens prévus à l'arrêté du 23 décembre 1937.

Le nouveau régime comporte 14 catégories, de 250 p. à 1 p. Ce sont : 250 p., 200 p., 150 p., 125 p., 105 p., 80 p., 55 p., 40 p., 25 p., 15 p., 7 p., 5 p., 2 p. 50 et 1 p.

Sont assujettis à l'impôt de la 1^{re} catégorie de 250 p. par an : les propriétaires fonciers possédant plus de 300 mâu de rizières ou de terrains équivalents, les propriétaires urbains payant plus de 400 p. de contribution foncière, les patentés payant plus de 400 p. de patente, les fonctionnaires et employés de toutes catégories en activité ou en retraite recevant une solde, une pension ou des émoluments d'un total supérieur à 6.000 p. par an. Sont assujettis à l'impôt de la 14^e catégorie de 1 p. par an : les non-propriétaires, les ouvriers journaliers, les fonctionnaires et employés de toutes catégories en activité ou en retraite recevant une solde, une pension ou des émoluments annuels inférieurs à 120 piastres.

Aux autres catégories sont assujettis les propriétaires possédant de 300 mâu à moins de 4 mâu de rizières ou de terrains équivalents, les propriétaires urbains payant de 400 p. à moins de 10 p. de contribution foncière, les patentés de 400 p. à moins de 10 p. de patentes, des fonctionnaires et employés recevant de 6.000 p. à 120 p. de solde, pensions ou émoluments annuels.

Le nouvel arrêté comporte des dispositions concernant les rizières et terres communales, les chefs de famille, les patentés titulaires d'une patente de prêteur d'argent et d'autres catégories de contribuables.

Le nouveau régime d'impôt personnel indigène est appliqué à compter de l'année 1939.

TONKIN

La petite colonisation dans les moyenne et haute régions. — L'excès de population dont souffre le delta tonkinois est un mal ancien dont la guérison a été recherchée par tous les gouvernements qui se sont succédés dans le pays.

Avant la venue de la France, les vice-rois du Tonkin s'étaient préoccupés de la question en favorisant l'exode de la population deltaïque vers les terres libres de la moyenne et de la haute Région. Si la colonisation pénitentiaire ne semble pas avoir laissé de traces précises, en revanche l'organisation de communes par recrutement familial sous la direction de particuliers dotés de distinctions honorifiques destinées à récompenser les bienfaiteurs, connut un certain succès. L'existence de nombreux villages dans le moyen Tonkin, remontant à Gia-Long, l'atteste. Le Protectorat ne tarda pas à reprendre ces initiatives.

Deux conceptions se sont partagées tour à tour la faveur des pouvoirs publics et ont inspiré tous les efforts. Tantôt on a considéré la colonisation de la moyenne Région comme une œuvre individuelle et les mesures prises ont tendu à faciliter les initiatives privées. On a estimé à d'autres moments que l'œuvre colonisatrice dépassait le cadre des travaux individuels et devait être prise en mains par la collectivité. La courbe réglementaire oscille donc entre ces deux termes.

Peu de temps après l'établissement de la France au Tonkin, un arrêté du 7 juillet 1888 consacrait le principe de la colonisation individuelle. Devant l'échec presque total du système, on passa à des essais de colonisation collective. En 1919, en particulier, on fit un effort sérieux en faveur des ouvriers non spécialisés qui avaient été engagés pendant la guerre et qui revenaient de France. Ce fut encore un demi-échec. Puis on s'orienta de nouveau vers les solutions individuelles avec un arrêté du 13 novembre 1925, qui permit de pousser assez vivement le mouvement d'émigration privée. On revint enfin par un texte du 23 mars 1936 à un régime de colonisation collective combinant à la fois les avantages de cette formule à ceux de l'initiative privée.

A l'aide de cet appareil réglementaire, beaucoup de bon travail a déjà été accompli. Pourtant les résultats ne sont pas encore ce qu'ils devraient être. Aussi bien les colons doivent-ils surmonter, avant de s'engager dans des entreprises de colonisation, de nombreux obstacles divers.

Certains sont d'ordre pratique et tiennent à la difficulté des communications entre leur village d'origine et les zones de colonisation. Il faut donc d'abord faciliter l'accès des concessions et les rapports entre le village natal et les émigrés. Ceux-ci, en effet, dès qu'ils ont gagné les quelques piastres nécessaires au voyage, s'empressent de retourner chez eux pour raconter à leurs parents et à leurs amis leur vie nouvelle et le mystère du pays inconnu. Plus les communications seront faciles et rapides, plus sera aisée l'acclimatation des nouveaux colons, qui se sentiront moins isolés et moins séparés du reste du monde.

Mais les obstacles psychologiques sont bien plus puissants. Si le mauvais renom qui s'attache à la moyenne et la haute Région, du fait de son insécurité politique et de l'existence d'une piraterie active, a maintenant disparu totalement, les régions lointaines réputées malsaines et insalubres soit par le climat, soit par l'eau, inspirent toujours à l'homme du delta une crainte très vive, qui se traduit par une grande répugnance à y aller vivre.

L'action des pouvoirs publics doit donc être habile et constante pour lever une à une toutes ces appréhensions. Elle nécessite une coopération de l'Administration supérieure qui doit poursuivre une politique de Travaux Publics et établir un programme d'assainissement des défrichements avec les Administrateurs Résidents, les mandarins et toutes les autorités indigènes.

Mais ce n'est pas tout et les autorités doivent être encore les conseillers et les guides des indi-

vidus ou des bienfaiteurs qui veulent former de nouveaux villages. Ils s'entremettent pour eux avec les provinces de colonisation, les aiguillent vers les bonnes terres, leur évitent toutes les formalités vexatoires et incompréhensibles. A l'arrivée, il faut leur prodiguer des encouragements renouvelés, tâcher de faire disparaître leurs craintes, besogne demandant un effort constant et un grand sens paysan. Les villages eux-mêmes ont un grand rôle à jouer et les chefs des nouveaux groupements une tâche bien lourde.

Les résultats ont cependant déjà largement montré que l'on peut obtenir dans ce domaine des résultats rapides et fort intéressants. Sous une impulsion énergique, la province de Thainguyen, en particulier, a pu ouvrir de vastes régions, hier encore vides à l'habitat humain. Plus de 5.000 hectares ont été concédés et mis en valeur par 225 familles.

Au cours d'une récente tournée, le Résident supérieur a pu voir s'étendre à perte de vue pâturages, champs d'ananas, etc..., là où, il y a deux ans, tout était désordre et désert.

Les provinces de Phuto et de Yénbay offrent des conditions aussi favorables. On y trouve d'excellentes terres à théier, à laquier. Aussi le mouvement d'immigration s'amplifie-t-il particulièrement dans cette direction en ce moment.

Bien que les terres disponibles de la moyenne Région ne soient pas d'une étendue illimitée (car il faut compter avec les autochtones déjà établis et avec le relief très tourmenté du pays, à mesure que l'on s'éloigne du Delta), il n'est pas douteux que la colonisation n'y trouve des champs encore fort vastes et susceptibles de constituer un exutoire intéressant pour le surplus annuel de population du Tonkin.

Tout en poursuivant la réalisation des plans de colonisation tonkinoise dans le Sud de l'Union — leur étude a déjà montré qu'ils nécessitaient et du temps et beaucoup d'argent — un effort patient, peu spectaculaire, bon marché et souvent ignoré, se poursuit dans cette voie.

CAMBODGE

Un ministre siamois à Pnompenh. — Après le passage d'une mission militaire siamoise, voici la visite, à Pnompenh, de S. E. Luang Vichitr Vadakarn, ministre d'état, directeur général des Beaux-Arts à Bangkok.

Au cours d'une réception organisée en son honneur à la Bibliothèque Royale, S. E. Luang Vichitr remercia les amis de la Bibliothèque Royale de leur sympathique accueil :

Je me sens au milieu d'amis, dit-il, car le Cambodge et le Siam sont deux grands centres intellectuels de même culture. L'œuvre entreprise ici avec la publication et la traduction du Tripitaka m'intéresse vivement et je tiens à en féliciter les artisans. Membre d'honneur de l'École française d'Extrême-Orient, j'en mesure toute l'importance non seulement par la somme de travail et d'érudition que cela comporte, mais aussi par la valeur morale et éducative qui en découle.

En terminant, le ministre d'Etat assura les amis de la Bibliothèque Royale de son appui pour toute œuvre de collaboration intellectuelle intéressant l'Indochine et le Siam.

S. E. Samdach Chaufféa Véang Thiounn, avant le départ du Ministre d'Etat, lui exprima au nom du clergé bouddhique et des membres du Conseil d'administration de la Bibliothèque Royale dont il est le Président, le plaisir et l'honneur qu'ils éprouvaient à recevoir en ce lieu la visite d'une aussi haute personnalité intellectuelle.

Établissements Français de l'Inde

La situation économique. — Le mouvement commercial qui se concentre presque exclusivement dans les ports de Pondichéry et de Karikal. Il s'est élevé, pendant les trois premiers trimestres de 1938, à la somme de 155.788.000 fr. se décomposant comme suit :

Importations...	64.344.000 fr.
Exportations...	91.442.000 »

alors qu'au cours de la période correspondante de 1937, ce mouvement avait atteint 178.710.000 francs se répartissant entre :

Importations...	50.865.000 fr.
Exportations...	118.851.000 »

Au cours de la même période de l'année 1938, ce mouvement s'est chiffré par 151.615.000 francs se décomposant en :

Importations...	80.539.000 fr.
Exportations...	71.076.000 »

Ces chiffres font ressortir une diminution de 22.930.000 francs en valeur et de 19.980 tonnes en quantité par rapport aux trois premiers trimestres de 1937, diminution due surtout aux exportations, et une augmentation de 4.171.000 francs en valeur et une diminution de 14.070 tonnes en quantité par rapport à la période correspondante de 1936.

Les importations effectuées pendant les trois premiers trimestres de l'année 1938, s'élèvent à 64.344.000 francs en valeur et à 23.441 tonnes en quantité. Elles sont en augmentation de 4.479.000 francs en valeur et de 1.888 tonnes en quantité par rapport à celles de la période correspondante de 1937, qui étaient de 59.865.000 francs en valeur et de 21.553 tonnes en quantité. Elles sont en diminution de 16.195.000 francs en valeur et de 8.234 tonnes en quantité par rapport à celles de la période correspondante de l'année 1936. Ces plus-value et moins-value portent notamment sur le sucre, sur les tissus de coton purs, unis, croisés, coutils, sur le riz, sur l'horlogerie et les colis postaux en provenance des colonies.

Les augmentations constatées s'expliquent en grande partie par un accroissement de la consommation locale et surtout par l'introduc-

tion sur le marché pondichérien des marchandises japonaises, dont le prix de revient est très inférieur à celui des articles similaires provenant d'autres pays.

Les diminutions peuvent être attribuées aux mesures rigoureuses appliquées par la douane anglaise. La régression constatée dans le nombre des colis postaux expédiés des autres colonies à destination de l'Inde française est encore une des conséquences des difficultés occasionnées par le cordon douanier, qui empêche à peu près tout trafic avec les dépendances de Karikal et de Chandernagor.

Les opérations de sortie se chiffrent par 91.442.000 francs en valeur et par 60.141 tonnes en quantité pendant les trois premiers trimestres de l'année 1938. Elles accusent une diminution de 27.409.000 francs en valeur et de 21.868 tonnes en quantité par rapport à celles de la période correspondante de 1937, qui atteignaient 118.851.000 francs en valeur et 82.000 tonnes en quantité. Elles sont en augmentation de 20.366.000 francs en valeur par rapport à la période correspondante de 1936, qui n'avait atteint que 71.076.000 francs en valeur. Mais elles sont en diminution de 5.836 tonnes en quantité par rapport à la période correspondante, qui accusait 65.977 tonnes en quantité, alors que pendant l'année en cours, les exportations ne se sont élevées qu'à 60.141 tonnes en quantité.

Les moins-value et plus-value portent principalement sur les arachides décortiquées, les tissus de coton et de soie et bourre de soie.

La part de la France dans le mouvement commercial pendant les trois premiers trimestres de l'année 1938 est de 31.390.000 francs, dont 4.618.000 francs à l'importation et 26.772.000 fr. à l'exportation, alors qu'elle était de 23.963.000 fr. (3.706.000 fr. à l'importation et 20.257.000 fr. à l'exportation) pendant la période correspondante de 1937. Pendant la même période de 1936, elle s'est élevée à 31.005.000 francs, dont 3.915.000 fr. à l'importation et 27.090.000 francs à l'exportation.

Ainsi les transactions commerciales avec la France se sont sensiblement accrues pendant les trois premiers trimestres de 1938.

Pendant la même période, on a compté dans les ports de Pondichéry et de Karikal 228 navires entrés et sortis. Au cours de la période correspondante de 1937 et de 1936, 217 et 215 navires, respectivement, étaient entrés et sortis.

Levant

GÉNÉRALITÉS

Le Congrès colonial de Vienne. — Un Congrès colonial s'est tenu à Vienne du 16 au 18 mai.

Après le général von Epp, le Directeur de l'Institut colonial de l'Université de Hambourg, le Directeur des transports de la Lufthansa, le Prof. von Freytag-Saringhoven et le Chef de la Ligue coloniale allemande ont proclamé que le Reich considèrerait toujours les colonies qui lui ont été enlevées par le traité de Versailles comme sa propriété et que, d'ailleurs, le système des Mandats avait, aujourd'hui, fait faillite.

A Cologne, le 20 mai, le Dr Goebbels, se faisant l'écho des déclarations de Vienne, posait à nouveau la question du retour des ex-colonies allemandes, « auxquelles le peuple allemand n'a pas renoncé et ne renoncera jamais ».

Visite à Paris du Patriarche Melkite d'Antioche, d'Alexandrie, de Jérusalem et de tout l'Orient. — Hôte du Gouvernement de la République française, S. B. Mgr Cyrille Maghaghhab est arrivé à Paris le 31 mai, venant de Rome. Sa Béatitudo était accompagnée des évêques de Césarée, Baalbeck, Tyr et Zaahlé.

Le 1^{er} juin, le Patriarche a rendu hommage au Soldat Inconnu et le dimanche, 4 juin, Sa Béatitudo a célébré, à Notre-Dame, une messe pontificale, selon le rite byzantin.

PAYS DU LEVANT SOUS MANDAT FRANÇAIS

Le Congrès eucharistique de Beyrouth. — Du 1^{er} au 4 juin, s'est tenu à Beyrouth, sous la présidence du cardinal Tisserant, le Congrès eucharistique des rites orientaux. Les chefs spirituels musulmans ont assisté à la séance inaugurale du Congrès, qui prit fin par une grandiose procession dans les rues de Beyrouth.

L'Empereur d'Annam à Beyrouth. — Se rendant en France par l'avion régulier d'Air-France, S. M. Bao-Daï a fait escale à Beyrouth le 31 mai. Il a été salué à l'aéroport par le Haut-Commissaire de France au Levant, par le Général Commandant supérieur, par le Colonel commandant les forces aéronautiques, et par le Directeur des Affaires Etrangères du Liban.

Les honneurs militaires ont été rendus au Souverain qui, après un court repos, est reparti à bord de l'avion Air-France *Ville de Beyrouth*.

Accords commerciaux avec la Palestine et la Transjordanie. — Les accords économiques conclus avec la Palestine et la Transjordanie, dont la validité expirait le 1^{er} juin 1939, ont été prorogés pour une durée de trois mois.

Cette décision, prise d'un commun accord entre les Hauts-Commissariats de Beyrouth et de Jérusalem, permettra de poursuivre et de terminer les négociations en cours.

Le port aérien de Beyrouth. — La nouvelle escale des lignes internationales qui relient l'Europe à l'Orient et à l'Extrême-Orient a été

inaugurée le 6 mai en présence du Directeur de l'Aéronautique française, représentant le Ministre de l'Air.

De nombreuses délégations de l'aéronautique civile et militaire des pays du Proche-Orient assistaient à cette cérémonie placée sous le haut patronage de M. Puaux, haut-commissaire au Levant et de M. Emile Eddé, président de la République libanaise.

Le Président Emile Eddé a conclu en ces termes son allocution :

De même que la France s'est portée au devant du Liban dans un mouvement d'amour, le Liban a uni son destin à celui de la France par un don total, une adhésion sans réserve. Il ne s'est pas repris, il ne se reprendra jamais.

Les pétroles libanais. — On sait que des gisements de pétrole ont été découverts dans le Liban-Nord, au Djebel Tarbel, à la suite de prospections effectuées dans cette région. En dépit des déclarations estimant « improbable » l'existence de ces gisements, il est actuellement certain qu'ils existent, et l'Irak Petroleum Co aurait déjà engagé des pourparlers avec le Gouvernement libanais à l'effet d'obtenir la concession des prospections. Pour la concession des prospections, la Société propose de verser à l'Etat une somme forfaitaire de 75.000 L. st. Pour la concession de l'exploitation, elle proposerait une redevance fixe de 3 shellings par tonne. Aux dires de la presse locale, le Conseil des Ministres a déjà consacré plusieurs réunions à l'étude de ces propositions, mais n'a encore rien décidé.

La crise politique en Syrie. — La crise ministérielle ouverte au lendemain de la publication de la déclaration du Haut-Commissaire à son retour au Levant (cf. *l'Asie française* de mai 1938, p. 177), demeure sans solution.

Le 15 mai, malgré de pressantes interventions, le Président Boukhari a adressé au Président de la République la lettre de démission de son Cabinet. En voici le passage essentiel :

Le Gouvernement avait accepté les responsabilités du pouvoir avec la pleine conscience des difficultés auxquelles il se heurterait dans l'accomplissement de sa mission ; constatant aujourd'hui l'impossibilité où il se trouve de faire aboutir le programme qu'il s'était assigné, et en tête duquel se place la ratification du traité de 1936, le Cabinet prie Votre Excellence d'accepter sa démission.

Après un mois de suspension, la Chambre syrienne, convoquée le 20 mai par son Président, n'a pu siéger ce jour-là, le quorum n'ayant pas été réalisé.

Le 23, après trois jours d'une active campagne de « persuasion » menée par le bloc, la Chambre pouvait se réunir utilement, 54 députés sur 106 ayant répondu à l'appel de leur Président.

A la suite d'un rapide examen de la situation créée par la démission du Cabinet, la Chambre adopta, à l'unanimité, deux motions présentées par MM. Ftayeh et Mazhar Raslan. La première

confirme la fidélité de la Chambre aux principes démocratiques et désavoue l'envahissement des nations faibles et l'occupation des territoires par la force et la violence. L'autre, proposée par M. Mazhar Raslan, affirme le désir de la Syrie de conserver l'amitié française dans l'application du traité de 1936 et regrette que les récentes déclarations du Haut-Commissaire sur la politique syrienne ne contiennent aucune indication sur la ratification de ce traité.

Le 31 mai, le Parlement syrien a clos sa session ordinaire. La prochaine Session s'ouvrira le 17 octobre.

Le 5 juin, on avait cru, un moment, que la crise pourrait être dénouée par la mise sur pied d'un Cabinet Ayoubi mais, aux dernières nouvelles, la combinaison envisagée ne semble avoir aucune chance d'aboutir.

L'opinion de chacun des partis politiques est clairement exprimée par son journal. *Al Kabass*, organe du Bloc National, affirme que le calme qui règne actuellement en Syrie n'est pas un signe de lassitude, ni de résignation, ni d'abandon ; c'est plutôt le calme de l'attente. Le même journal passe ensuite à la menace :

Si les Français croient pouvoir appliquer tranquillement la politique qu'il leur a plu d'adopter, sans rencontrer de résistance en Syrie, ils se trompent lourdement. La nation syrienne ne désespère pas de son destin, et elle sera toujours prête à reprendre la lutte... Il faut espérer qu'on ne la forcera pas à cette extrémité.

Al Amal Al Kaomi, organe de la Ligue de l'Action Nationale, dit que la Syrie désespère des bonnes intentions de la France ; puis il ajoute :

La Syrie est faible, elle ne pourra pas obtenir justice par ses propres moyens ; il faut donc que tous les Etats arabes défendent sa cause et la fassent triompher...

An Nidal, organe du Dr Chahbandar, ne voit pas la situation d'un autre œil, mais rejette la responsabilité sur le Bloc National et sur la Chambre, qui en est issue. Ce journal n'est d'ailleurs pas le seul qui blâme les députés ; beaucoup d'autres partagent son point de vue. *La Chronique*, notamment, mène une nouvelle campagne contre eux, à propos de la décision qu'ils ont prise, au cours de la séance du 23 mai, proclamant que « seules, la ratification et l'exécution du traité de 1936 peuvent garantir et assurer les bases de l'alliance franco-syrienne ».

PAYS SOUS MANDAT BRITANNIQUE ET IRAK

Le problème Judéo-Arabe. — Le 17 mai 1939, le Gouvernement Britannique a publié un « Livre blanc » dans lequel il définit le statut dont il se propose de doter la Palestine. Le Gouvernement de Londres s'appuie sur les résultats négatifs des conversations directes judéo-arabes pour déclarer être en droit de formuler, en toute liberté, la politique qu'il croit devoir adopter vis-à-vis du problème palestinien.

Le « Livre blanc » débute par un rappel des obligations de la Grande-Bretagne de par la Charte du Mandat. Dans ce préambule, le Gouvernement Britannique insiste sur la nécessité de définir clairement les objectifs de sa politique, l'ambiguïté de certaines expressions, notamment celle de « Foyer national Juif », étant à l'origine des graves désordres qui troublèrent la Palestine depuis 1929. Le Gouvernement de Londres définit ensuite sa politique au triple point de vue de la constitution politique, du régime de l'immigration et de celui de la vente des terres.

La constitution politique. — Un court préambule rappelle les diverses Conférences à l'occasion desquelles fut étudié le problème palestinien. Cette première partie du « Livre blanc » donne ensuite les directives dont doit s'inspirer l'action britannique pour conduire la Palestine à l'indépendance :

1° Etablissement dans les dix années à venir d'un « Etat Palestinien Indépendant ». Cet Etat sera lié à la Grande-Bretagne par un traité qui répondra aux nécessités commerciales et stratégiques des deux pays ;

2° Consultation du Conseil de la S. D. N. sur l'opportunité de mettre fin au mandat ;

3° Participation des Arabes et des Juifs au Gouvernement ;

4° Adoption du système d'une période transitoire au cours de laquelle la population palestinienne prendra une part de plus en plus grande aux affaires de l'Etat, le Gouvernement anglais demeurant entièrement responsable ;

5° Dès que la paix sera rétablie, des mesures seront édictées pour la mise en application de ces directives, même si l'une des parties refuse sa collaboration ;

6° Le Gouvernement Britannique, sans préjuger de la suite qui pourra lui être réservée, estime préférable, pour le moment, de ne présenter aucune suggestion en ce qui concerne la question d'une Assemblée législative élue ;

7° Cinq ans après le rétablissement de la paix, une Commission mixte anglo-palestinienne fera la critique du fonctionnement des présentes dispositions constitutionnelles et formulera des recommandations, quant à l'élaboration d'une constitution ;

8° En concluant un traité avec la Palestine, le Gouvernement s'assurera que sont respectées les dispositions concernant les Lieux Saints, la protection des différentes communautés de Palestine, les nécessités imposées par la situation stratégique de la Palestine et enfin les intérêts des puissances tierces ;

9° Si, au terme de la période de dix années, le Gouvernement Britannique constatait, contrairement à son espoir, que les circonstances exigent un nouveau délai, des consultations auraient lieu entre les représentants de la Palestine, de la Grande-Bretagne, du Conseil de la S. D. N.

et des Etats arabes voisins. Si un ajournement était jugé indispensable, ces mêmes représentants seraient invités à collaborer à l'élaboration de nouveaux plans.

L'immigration juive. — Après avoir passé en revue les errements anciens, la deuxième partie du « Livre blanc » définit la politique à suivre quant à l'immigration, compte tenu des dispositions de la Charte du Mandat et des recommandations déjà enregistrées :

1° La population juive pourra atteindre, au cours des cinq années à venir, le tiers de la population totale. Ainsi, 75.000 immigrants pourront être admis, à raison de 10.000 par an, pendant cinq ans, plus 25.000 réfugiés, dont l'admission appartiendra exclusivement au Haut-Commissaire, qui, par ailleurs, demeurera seul qualifié pour juger, en dernier ressort, quelles sont les limites d'absorption économique du pays. Cette seule réserve pourra être opposée aux contingents annuels durant les cinq premières années.

2° Après cette première période, l'immigration sera soumise à l'agrément des Arabes.

3° Le Gouvernement édictera toutes les mesures susceptibles de mettre fin à l'immigration illégale.

Questions agraires. — Le document indique que le Haut-Commissaire sera muni de pouvoirs spéciaux en ce qui concerne la vente des terres.

Le « Livre blanc » se termine par un appel à la sagesse des Arabes et des Juifs. Il semble, en effet, que le Gouvernement de Londres espère, sans trop y compter, qu'une entente s'établira à la longue entre Arabes et Juifs.

Accueillie sans enthousiasme par le parti arabe modéré, la publication du « Livre blanc », en dehors des réactions violentes qui se sont traduites par des actes de terrorisme, a été l'objet de critiques véhémentes, non seulement dans les milieux locaux, mais encore dans une partie de l'opinion anglaise. Les Etats arabes, hormis la Transjordanie, se sont refusés à recommander l'adoption du point de vue britannique.

Caractères de la révolte palestinienne. — Les récents événements de Palestine nous poussent à reproduire ici quelques extraits d'une intéressante correspondance adressée à la *Gazette de Lausanne* par un de ses correspondants. M. Jean Bauverd. Celui-ci n'hésite pas à écrire dans un article intitulé : « Qui sont les révolutionnaires palestiniens ? » et publié le 3 avril dernier :

La révolte palestinienne n'est pas le fait de chefs de bandes, de clans ou d'agitateurs étrangers ; c'est le geste désespéré de toute la population arabe, musulmane et chrétienne, contre l'envahissement de son pays par les émigrés juifs du monde entier... Les Anglais ont affaire à une véritable révolution nationale. A l'exception de quelques traîtres grassement payés, chaque Palestinien dans son cœur est un rebelle, dévoué corps et âme à la cause arabe. Du jour au lendemain, si les insurgés ont besoin de lui pour une

opération ou pour une autre, il abandonne ses occupations, quitte son foyer et se mue en combattant de première ligne. L'affaire terminée, s'il est sauf, il rejoint sa ville ou son village et reprend sa vie de tous les jours. Je connais même, dans toute la Palestine, de nombreux cas de médecins, de professeurs et d'avocats en vue, qui, leur journée finie, troquent leurs instruments, leurs livres ou leurs dossiers contre un revolver ou un fusil et s'en vont rejoindre les rebelles pour une nuit. Le lendemain, après une expédition souvent périlleuse, ils sont impassibles à leur table d'opération, à leur chaire ou à leur bureau... à moins qu'ils n'aient été tués ou que, gravement blessés, ils ne soient hébergés quelque part chez des amis sûrs. Soit dit en passant, beaucoup d'Européens, et des plus inattendus, font office de bons samaritains discrets.

Parlant ensuite des complicités qui viennent en aide aux révoltés, ou plutôt aux insurgés arabes, M. Bauverd les déclare « innombrables ». A l'en croire, les Anglais ne pourraient se fier à personne.

Tel haut fonctionnaire arabe, tel magistrat, tel directeur de banque se révèle tout à coup l'un des chefs les plus agissants des révolutionnaires. La police indigène a été supprimée, car ses agents refusaient de sévir contre les terroristes... quand ils ne leur livraient pas arme et uniforme ! Dans la montagne, ce sont les femmes et les enfants qui ravitaillent les combattants. Des enfants également, qui partout font sauter les ponts, les routes et les voies de chemin de fer.

Non moins intéressantes sont les indications fournies par M. Jean Bauverd sur les forces insurgées *permanentes* et sur le rôle rempli par leurs chefs. En ce qui concerne les premières, elles sont

très peu nombreuses : cinq mille hommes au plus, dont beaucoup de jeunes gens de quinze à vingt ans. Elles se répartissent en trois ou quatre groupes principaux qui se partagent la Palestine. Leurs chefs ont une liberté d'action complète. Ils ne reçoivent aucune directive, car il n'existe pas de commandant suprême de l'armée rebelle. Leur mission consiste à faire le plus de mal possible aux colonies juives et aux troupes anglaises. Ils ne sont responsables de l'issue des opérations que devant leur conscience et leur Pays. A côté de leurs devoirs militaires, ils ont des fonctions judiciaires. C'est devant eux, en effet, et non devant les tribunaux établis que les habitants de leur région viennent exposer et faire régler leurs différends.

Enfin, sur la provenance des fonds et des armes fournis aux insurgés, voici ce qu'écrit le correspondant de la *Gazette de Lausanne*. D'abord au sujet de l'argent :

Depuis le début du conflit, des quêtes monstres ont lieu non seulement en Palestine, mais dans toute l'Arabie, aux Indes, en Chine, en Afrique du Nord et dans les colonies arabes d'Amérique. Elles ont déjà rapporté plusieurs millions. Et cela continue. Je connais le cas d'un grand commerçant de Bagdad qui donne chaque mois cent mille francs aux rebelles. Quant aux armes, elles viennent en contre-bande de toute l'Arabie. Rarement, d'un peu plus loin...

Ces affirmations et ces appréciations de M. Bauverd, qui déclare s'être efforcé de garder une complète liberté d'investigation en Palestine, ont amené le Dr M. Kahany à écrire à la *Gazette de Lausanne* une lettre publiée par celle-ci le 7 avril. Le secrétaire de l'Agence Juive pour la

Palestine auprès de la S. D. N. y fait remarquer que :

Le terrorisme des « rebelles » arabes choisit ses victimes non seulement « contre les colonies juives et contre les troupes anglaises », mais qu'il choisit ses victimes parmi toute la population arabe paisible de la Palestine... Des milliers et des milliers d'Arabes notables ou gens du peuple ont été sauvagement assassinés par leurs propres coreligionnaires rebelles, et environ 25.000 Arabes palestiniens se sont volontairement exilés (en Syrie, en Egypte, etc.), fuyant la terreur de leurs « frères de race ».

Quant à la provenance des fonds fournis aux insurgés,

Il est notoire (déclare le Dr Kahany) que des collectes dans les pays arabes pour « les frères opprimés de Palestine » n'ont jamais pu atteindre davantage que quelques centaines de livres, mais... certains comités obscurs d'agitateurs arabes à l'étranger ont servi d'intermédiaires pour transmettre des sommes d'argent importantes aux terroristes de Palestine.

Les accords Anglo-Transjordanien. — Les pourparlers engagés à Londres, en marge de la Conférence judéo-arabe, par Aboul Houda Pacha, et poursuivis à Jérusalem avec le Haut-Commissaire, Sir Mac Mikaël, ont abouti à la signature d'actes amendant le traité anglo-transjordanien.

Bien que ces instruments diplomatiques n'aient pas encore été officiellement publiés, nous croyons savoir qu'ils portent sur les points suivants :

- 1° Réorganisation des cadres administratifs ;
- 2° Réforme constitutionnelle accordant des pouvoirs plus étendus au Conseil législatif ;
- 3° Droit reconnu au Gouvernement transjordanien de régler de nombreuses questions, en particulier celle des conseillers anglais et celle de la taxe à imposer à l'I. P. C.

En résumé, tout en demeurant dans le cadre de l'Empire Britannique, la Transjordanie s'achemine ainsi, dans le domaine intérieur, vers une autonomie quasi-totale.

Un discours de Nouri Pacha Saïd. — Pour la première fois depuis le décès du Roi Ghâzi, Nouri Pacha Saïd a prononcé, au lendemain du mouvement ministériel qui renforce la position de son Cabinet (cf. l'*Asie Française* de mai, p. 178-179), un grand discours radiodiffusé de politique intérieure.

Après avoir constaté que les nombreuses difficultés rencontrées par le Gouvernement sont dues au régime de centralisation actuellement en vigueur, le Premier Irakien a signifié son intention de demander à la nouvelle Chambre d'adopter, sur tout le territoire du royaume, un régime de décentralisation administrative. Ainsi, le Gouvernement vient de se rendre compte que l'on ne pouvait, sans risques, maintenir un régime par trop centralisé dans un pays où une minorité agissante exerce le pouvoir aux côtés d'importantes minorités ethniques et religieuses. Nouri Pacha a promis, en outre, de mettre sur pied une nouvelle loi électorale qui respectera

la représentation équitable des divers éléments de la population.

Ainsi se trouve, une fois de plus, vérifiée cette vérité que, dans tout pays de minorités, les conditions essentielles de la paix intérieure résident dans une large et loyale compréhension des intérêts des éléments qui le composent.

TURQUIE

Négociations anglo-turques. — Ainsi que nous l'avons signalé le mois dernier, les conversations anglo-turques ont abouti à une déclaration commune anglo-turque, qui range la République turque aux côtés des Puissances du Front de la Paix.

Cette déclaration, lue simultanément, le 12 mai 1939, aux Communes et à la tribune de la Grande Assemblée nationale, exprime en ces termes la communauté de vues de Londres et d'Ankara.

Les Gouvernements britannique et turc sont entrés en consultation étroite et les discussions qui ont suivi, et qui continuent encore, ont révélé leur habituelle identité de vues.

Il est convenu que les deux pays concluront un accord à long terme, d'un caractère réciproque et défini, dans l'intérêt de leur sécurité nationale.

En attendant que cet accord ait revêtu sa forme finale, les Gouvernements britannique et turc déclarent que, dans le cas d'un acte d'agression conduisant à la guerre « dans la zone méditerranéenne », ils seraient prêts à coopérer de façon efficace et à se prêter mutuellement toute l'aide et l'assistance en leur pouvoir.

Cette déclaration, de même que l'accord envisagé, n'est dirigée contre aucun pays, mais a pour but d'assurer la Grande-Bretagne et la Turquie d'une aide et d'une assistance mutuelles si la nécessité s'en présentait.

Il est reconnu par les deux Gouvernements que certaines conditions, notamment celle d'une définition plus précise des diverses contingences qui entraîneraient l'application des engagements réciproques, requerront un examen plus minutieux avant que l'accord soit réalisé. Cet examen se poursuit.

Les deux Gouvernements reconnaissent également nécessaire d'assurer l'établissement de la sécurité dans les Balkans et ils se consultent mutuellement en vue d'atteindre ce résultat aussi rapidement que possible.

Il est aussi convenu que les arrangements mentionnés ci-dessus n'interdisent pas aux deux Gouvernements de conclure des accords avec d'autres pays, dans l'intérêt général de la consolidation de la paix.

Négociations franco-turques. — Les conversations en vue de la préparation du pacte d'assistance mutuelle franco-turc et celles relatives au règlement de la question du Sandjak d'Alexandrette ont abouti à des accords qui ont été signés le 23 juin simultanément à Ankara et à Paris. Ces accords ont trait à une assistance mutuelle franco-turque et à la rétrocession du Sandjak d'Alexandrette à la Turquie.

Réunion du Conseil du Pacte de Saadabad. — La troisième session du Conseil du Pacte de Saadabad a été tenue à Téhéran du 28 au 29 avril.

A l'issue de la session, le communiqué officiel suivant a été publié :

La troisième session du Conseil du pacte de Saadabad s'est réunie à Téhéran les 28 et 29 avril sous la présidence de M. Aalam, ministre des affaires étrangères de l'Iran. Les représentants des quatre pays signataires, après avoir fait un tour d'horizon, examinèrent les questions qui les intéressaient de près et constatèrent sur tous les points une parfaite et entière concordance de vues. La prochaine session du Conseil aura lieu à Kaboul à une date qui sera fixée ultérieurement de commun accord.

Remaniement ministériel. — MM. Silay Fikret, ministre de la Justice, et Rana Tarhan, ministre des Douanes, ont donné leur démission à la fin du mois de mai, afin de pouvoir consacrer toute leur activité au « parti du peuple ».

M. Fethi Okyar, ancien président du Conseil et ancien ambassadeur à Londres, député de Bolan, a été nommé ministre de la Justice, et le portefeuille des Douanes a été confié à M. Kaïf Karadeniz, député de Trébizonde.

Extrême-Orient

GÉNÉRALITÉS

Relations maritimes avec l'Australie. —

Le 16 janvier dernier est parti pour la première fois du port de Freemantle, en Westralie, un navire destiné à mettre en relation commerciale, de façon continue, les régions de l'Australie occidentale avec les grands centres maritimes de l'Extrême-Orient : Batavia, Singapour, Bangkok, Saïgon, Hongkong et Changhaï. Ainsi pourront être dirigés vers les principales agglomérations urbaines de l'Asie Orientale les produits de cette partie du Commonwealth : blé, farine, avoine, orge, pommes de terre, oignons, cuirs, suif, laine, animaux sur pied (moutons, porcs, bœufs et chevaux) ; et aussi — au moyen de chambres froides — les marchandises périssables : fruits (raisins, prunes, poires, pommes) et viandes réfrigérées. Le service « Indochine-Australie » fonctionne régulièrement environ une fois par mois.

CHINE

La presse chinoise à Tchongking. — On lit dans un article sur la presse chinoise de Tchongking que Changhaï, avant les hostilités, ne comptait que dix quotidiens ; Tchongking en a aujourd'hui douze qui représentent des intérêts différents et des opinions diverses, mais qui sont unanimes à soutenir le Gouvernement national et Chang Kai Shek dans la résistance contre le Japon.

Les tirages de la presse de Tchongking donnent approximativement un total de 54.500 exemplaires pour l'ensemble des douze journaux.

On considère communément que la ville de Tchongking, qui compte de 500.000 à 700.000 habitants, n'a pas besoin de tant de quotidiens.

La répétition des nouvelles dans divers journaux représente une perte de matériel et de travail. Tchongking ne possède pas jusqu'à ce jour un seul journal en langue étrangère. Un tel journal serait pourtant nécessaire, car beaucoup d'étrangers sont venus résider dans la ville. Aussi se propose-t-on d'y reprendre la publication du *Hankow Herald*.

On s'étonne un peu que la forme de tous les journaux locaux soit de type britannique, c'est-à-dire que la première page ne contienne ni nouvelles ni éditoriaux. A l'exception de l'organe du parti communiste, *Sin houa je pao*, qui consacre une double colonne en première page à l'éditorial, et du *Sin min pao*, de type américain, les journaux réservent leur première page à la publicité.

En raison de la pénurie de caractères d'imprimerie, tous les journaux de Tchongking sont obligés de se réduire à quatre pages, à l'exception du *Sin min pao*, qui paraît sur petit format.

Le mouvement ouvrier. — On fait ressortir l'action menée par le syndicalisme ouvrier au cours du conflit avec la Chine en vue du développement de la production industrielle. Pourtant, malgré une augmentation du nombre des ouvriers, le total des syndiqués est inférieur à ce qu'il était en 1936 (420.589 membres). A la fin du mois de juin 1938, le nombre des syndicats n'était en effet que de 782 avec un total de 398.982 membres, ce qui représente les 6,1 p. 100 du nombre total des ouvriers : 6.594.379. La diminution constatée par rapport à 1937 était alors de 120 en ce qui concerne les syndicats, et de 15.383 quant au total des membres adhérents. Le chiffre de 398.982 représente pourtant un gain de 3.692 membres par rapport à la fin de l'année 1937. La régression constatée provient, semble-t-il, de l'inefficacité des syndicats, mais aussi des circonstances actuelles. Quant à la diminution du nombre des syndicats, elle s'expliquerait surtout par le fait qu'il s'est opéré une certaine concentration.

Un rapprochement s'est opéré entre les syndicats rivaux des gens de mer dans une intention de loyalisme et de patriotisme. Des organisations, rivales depuis 1934, ont réalisé le front commun en créant l'Alliance des Gens de Mer de l'Empire.

Il est intéressant de noter que le total des conflits du travail (1.022 cas) est en 1938 très inférieur à celui de 1937 (2.126 cas, chiffre record).

Développement de Dairen. — Le port de Dairen se trouve sous la protection d'une jetée d'une longueur totale de 3.980 mètres, qui borne une surface d'eau de 3.110.000 mètres carrés. Les quais sont longs de 5.155 mètres et 43 vaisseaux de chacun 4.000 tonnes peuvent y mouiller en même temps. Les entrepôts pour les marchandises consistent en magasins et hangars pouvant contenir au total 370.000 tonnes ; il faut ajouter un espace à ciel ouvert d'une contenance de 410.000 tonnes, les capacités d'entrepôt s'élevant ainsi à environ 800.000 tonnes.

Le trafic transitaire de Dairen, un des plus

grands ports de l'Extrême-Orient, a atteint, au cours de l'année budgétaire 1938-1939, un nouveau chiffre record. Les exportations se sont, en effet, élevées à 5.425.938 tonnes et les importations à 4.179.512 tonnes. Par rapport à l'année précédente, le total des exportations et des importations a augmenté de 4,8 p. 100 (447.027 tonnes). Si l'on compare ces chiffres avec ceux de 1930, alors que les importations étaient seulement de 800.000 tonnes, on voit l'extension rapide qu'a prise le commerce de Dairen pendant ces dernières années.

Dairen est devenu un centre de distribution important, surtout depuis la création de l'Etat du Mandchoukouo et le développement progressif des zones de l'intérieur. L'importance de Dairen a été encore augmentée par le conflit sino-japonais, car il est devenu un entrepôt du commerce avec la Chine du Nord et, d'autre part, son commerce d'importation s'est accru considérablement par suite du plan industriel quinquennal du Mandchoukouo.

Il y a deux ou trois ans encore, on pensait que la position de Dairen serait menacée par le développement des trois nouveaux ports de la Corée septentrionale : Seishin, Rashin et Yuki, mais cette crainte était sans fondement. Si les conditions actuelles persistent, il y aura suffisamment de trafic non seulement pour maintenir l'activité de ces trois ports de la Corée septentrionale, mais encore pour justifier la construction de deux autres ports, l'un à Hulutao, l'autre à Siaotzékou, sur le cours inférieur du fleuve Yalu.

Ainsi Dairen, créé à l'origine comme port d'exportation, se développe de plus en plus comme centre d'importation et d'entrepôt et il s'industrialise de plus en plus.

JAPON

Une « Compagnie du Riz ». — La Compagnie du Riz, dont la création a fait l'objet de discussions au Parlement, aura pour rôle de simplifier le système de distribution de cette denrée de première nécessité et de mettre fin à la spéculation. Cette Compagnie semi-gouvernementale, au capital de 30 millions de yen (dont 15 fournis par le Gouvernement), s'occupera de la conservation et du transport des stocks ainsi que des achats faits pour le compte du Gouvernement. Les membres des Bourses du riz, qui se trouvent dans une situation délicate par suite du contrôle des prix de cette céréale par le Gouvernement, ont fait bon accueil à ce projet de loi, car ils seront admis à faire partie de ladite Compagnie. Les coopératives paysannes de vente se sont déclarées, elles aussi, en faveur du projet gouvernemental ; mais on enregistre une forte opposition de la part des associations des marchands de riz en gros et au détail, qui viennent de former bloc en se constituant en une Fédération nationale des marchands de riz. Au cours d'un meeting, ils ont voté un

ordre du jour d'opposition au projet gouvernemental qui, selon eux, augmenterait encore les causes de friction entre les marchands et les producteurs (coopératives paysannes de vente). Par exemple, l'entrée des organisations de producteurs dans les Bourses du riz léserait les intérêts de la corporation des marchands de riz. Bien que les membres du Gouvernement ne soient pas d'accord sur la solution qu'il convient d'adopter, on croit pouvoir aboutir à un compromis. Les marchands auraient pour eux le ministère du Commerce, qui ne se soucie guère de voir ces marchands condamnés à une diminution de leurs ressources.

Le Ministre du Commerce et celui de l'Agriculture ont pu, en fait, aboutir à un compromis : les transactions commerciales dont le riz fait l'objet continueront à s'effectuer comme par le passé ; on s'est efforcé de protéger à la fois les intérêts essentiels des courtiers et ceux des syndicats de production. Le Ministère des Finances est satisfait de constater qu'on ne lui réclamera pas de fonds importants sous forme de crédits d'assistance. Le Gouvernement dans son ensemble vise surtout à maintenir les prix sous son contrôle et à assurer un rôle prépondérant à la nouvelle Compagnie du Riz.

Un accord commercial turco-nippon. —

Les négociations entre le Gouvernement japonais et les autorités turques ont amené des modifications appréciables dans le régime des exportations japonaises de textiles et de thé en Turquie.

La balance commerciale de la Turquie avec le Japon était très défavorable à ce dernier. Pour améliorer la situation, le Ministère des Affaires étrangères de Tokio a entamé des négociations avec les autorités turques. Dans les années précédentes, des mesures avaient été prises que le Japon considérait comme préjudiciables à ses intérêts. Ainsi les tissus de coton fins du Japon étaient soumis à un contingentement strict, tandis que les tissus grossiers étaient complètement prohibés dans le but de protéger l'industrie textile turque.

Les récentes négociations ont eu un résultat satisfaisant. Le Gouvernement turc, par son représentant à Tokio, a annoncé qu'il consentait à faire les concessions suivantes afin de développer l'activité commerciale entre les deux pays :

1° Lorsque le Japon aura atteint le contingent annuel des exportations de cotonnades fines qui lui est alloué au tableau 2 annexé au texte de l'accord commercial nippon-turc (tissus en cotons fins), il sera autorisé par le Ministère de l'Économie turque à dépasser ce contingent ;

2° Le Japon sera autorisé également à exporter les cotonnades grossières (non inscrites au tableau 2 de l'accord commercial nippon-turc), suivant permission expresse du Ministère de l'Économie turc ;

3° Le Japon sera autorisé à exporter son thé en Turquie sans aucune restriction.

Un succès industriel : la fibre artificielle. — Au cours de l'année 1938, le Japon

a produit 169.364 tonnes de fibre artificielle, ce qui représente la plus forte production du monde, soit plus de vingt-sept fois la production de 1935.

L'origine de la production de la fibre artificielle remonte, au Japon, à 1923. Après des débuts assez lents, cette industrie s'est développée au moment où des difficultés commerciales avec l'Australie diminuèrent l'importation des laines. Le Gouvernement japonais ayant supprimé l'impôt qui frappait les produits de fibre artificielle, l'industrie du coton, dans le marasme, employa, dès lors, ses broches arrêtées à la fabrication des fils de fibre artificielle. Les nécessités économiques du temps de guerre, causées par le conflit actuel, rendirent obligatoire le mélange de la fibre artificielle avec le coton et la laine. Le contrôle gouvernemental fit de la fibre artificielle le textile ordinaire pour l'usage général et réserva les tissus de coton ou de laine purs pour des usages déterminés. Des prix maxima furent appliqués à cette industrie depuis le 15 juin 1938.

Les États-Unis constituaient au début le débouché le plus important, mais l'exportation vers les États-Unis fut complètement arrêtée en 1938 et la presque totalité de la fibre exportée (89,1 p. 100) fut dirigée vers les pays du bloc-yen, c'est-à-dire le Mandchoukouo et la Chine du Nord, le reste étant expédié en Amérique centrale et en Égypte.

En 1937, les marchés les plus importants de fils de fibre artificielle, après les pays du bloc-yen (71,5 p. 100), furent l'Inde Britannique (21,4 p. 100) et les Indes Néerlandaises (4,5 p. 100).

Les principaux tissus exportés furent la mousseline imprimée, la popeline et la serge. Au cours de 1938, les exportations vers les pays du bloc-yen, ceux du Proche-Orient, le Siam et les Philippines, furent en augmentation.

Le point faible de cette industrie est le manque relatif de pulpe qui limite à présent la production. Un système a été appliqué afin de remédier à l'insuffisance de la principale matière première : la pulpe peut être importée en échange d'une pièce certifiant l'exportation de marchandises de fibre artificielle.

En 1938, le montant des importations de pulpe employée à la fabrication des fils de rayonne a été de 11.102.000 yens.

L'industrie de la pulpe s'est beaucoup développée au Mandchoukouo. Quatre grandes Compagnies ont été créées pour la fabrication de la pulpe produite par les bois des immenses forêts mandchoues. La Compagnie Toman a ses usines situées dans la vallée du Tumen, dans la province Chientao. La Compagnie commença d'abord par produire de la pâte à papier. Les résultats furent très satisfaisants ; un mois après ses premiers essais, on procéda à une installation pour la production de la pulpe à rayonne en même temps qu'un nouvel équipement était établi pour la pâte à papier. Dès qu'elle en aura obtenu l'autorisation du Gouvernement mandchou, la Com-

pagnie s'engagera dans la production de l'alcool anhydrique, comme entreprise subsidiaire. La Compagnie Toman exporte sa pulpe au Japon, par le port proche de Seishin.

La Compagnie Manshu est installée dans la vallée du Sungari, dans la province de Mukan-tiang. Son capital s'élève à 10.000.000 de yuans. Affiliée aux établissements Mitsubishi, elle se consacre uniquement à la production de la pulpe. Pour améliorer la qualité de sa main-d'œuvre par l'emploi d'ouvriers qualifiés, la Compagnie fait venir chaque année une centaine de jeunes Japonais et leur fait subir un apprentissage ; elle espère ainsi favoriser une immigration ouvrière au Mandchoukouo.

La Compagnie Nichiman a ses usines situées dans la vallée du Mutan, en zone forestière mandchoue. Formée de l'ancienne Compagnie pour la fabrication du papier Oji et d'une Compagnie chinoise, la nouvelle Société Nichiman, dotée d'un capital de 10.000.000 de yuans, a commencé de fonctionner au début de juin 1938.

La Compagnie Toyo, affiliée aux établissements japonais Kawanishi, est également au capital de 10.000.000 de yuans. Ses concessions sont dans la province de Chientao ; elle possède à Shihyen une usine couvrant une superficie de 165 ha. ; un chemin de fer privé relie l'usine à la gare de Shihyen pour le transport du charbon et de la pulpe.

En dehors de ces quatre grandes Compagnies employant le bois comme matière première, il faut noter l'existence de deux autres Compagnies, dont l'une, la Compagnie Kangté, utilise la pulpe de roseaux, et l'autre, la Compagnie Mandchoue, la pulpe de tige de soja. Cette Compagnie se propose d'utiliser 600.000 tonnes de tiges de soja, soit 10 p. 100 de la production totale, pour fabriquer de la pulpe. La presque totalité des tiges de soja est employée comme combustible par les paysans. La pulpe de soja présente un grand avantage sur le bois ; avec elle, il est possible d'assurer, chaque année, la production d'une quantité déterminée de matière première : 60.000 tonnes de tiges donnent 20.000 tonnes de pulpe. Les fibres de soja ressemblent davantage au coton ou à la laine que celles du bois ; elles donnent un fil très résistant, conservent bien la chaleur, sont plus fines et possèdent plus d'élasticité. En outre, le coût de production de la fibre de soja est peu élevé.

Au Japon même, la Compagnie Métallurgique Showa a fait construire une usine à Ichinomiya, dans la Préfecture de Kanagawa. Cette usine produit un genre de fibre entièrement nouveau, avec des graines de soja mandchou. Cette fibre peut être immédiatement filée et le fil en est tissé pour la confection de couvertures ou d'étoffes ; sous le rapport de la solidité et de la couleur, ce fil est d'aussi bonne qualité que la laine. Pour le moment, les tissus fabriqués sont destinés à l'armée ou à la marine.

En 1938, les exportations de fils de rayonne et de textiles artificiels ont rapporté 145.680.000 yens.

Exploitation du fer néo-calédonien. — *L'Océanie française* de mars-avril 1939 annonce, sous la signature de M. Auguste Brunet, la récente formation d'une société franco-japonaise pour l'exploitation des riches minerais de fer de Goro, dans le Sud de la Nouvelle-Calédonie. Une première expédition de 26.500 tonnes a même déjà été faite à destination du Japon.

Evolution du commerce australo-nippon. — Alors que vont sans cesse déclinant, depuis quelques années, les achats de la Chine à l'Australie, le Japon a pris, depuis cinq ans, une place considérable dans les exportations de ce même pays ; il se place maintenant au second rang, immédiatement après la Grande-Bretagne, encore que très loin derrière elle. De 12,08 p. 100 en 1931-1932, le pourcentage des importations australiennes au Nippon a passé à 14,26 p. 100 en 1935-1936, et il est vraisemblable, pour ne pas dire certain, que les statistiques des deux dernières années révéleraient une nouvelle progression à cet égard. La laine, en tout cas, constitue près des trois quarts des importations du Japon en provenance de l'Australie.

L'importation des débris de fer australiens. — Nous avons déjà parlé des résistances opposées par les dockers australiens de Port Kembla à l'exportation des débris de fer de leur pays en direction du Japon (cf. le n° de février dernier, p. 78). Le Gouvernement du Commonwealth a finalement refusé de tenir compte des protestations et même des grèves des dockers ; il a déclaré qu'il devait envisager l'affaire de la façon la plus large, en ne s'occupant que de l'intérêt national et des conséquences de sa propre décision, et il a conclu en faveur du Japon. Des 23.000 tonnes de débris de fer qui doivent être livrées, 7.000 l'ont déjà été, a-t-il dit ; la livraison du reliquat n'aura aucune répercussion matérielle sur le cours des événements. Par ailleurs, de telles marchandises ne sont pas travaillées par l'industrie australienne, à la différence des minerais. Rien ne s'oppose donc à leur chargement.

Les dockers de Port-Kembla ont persisté néanmoins dans leur refus de charger des débris de fer pour le Japon.

Asie Anglaise

EMPIRE DES INDES

Le Parlementarisme dans les Etats indigènes. — L'un après l'autre, les souverains indigènes font goûter à leurs sujets les bienfaits du régime parlementaire.

Le 14 octobre dernier, le radjah d'Akalkot, dans un durbar spécial, a annoncé la création

d'une Assemblée Législative, dont la moitié des membres seront élus par les *ryots* (cultivateurs), les autres désignés par le *durbar*; le président en sera le chef du pouvoir exécutif. En même temps seront établis des Conseils de district et des *panchayats* de village.

L'Etat d'Akalkot ne couvre que 1.250 kilomètres carrés et ne compte que 92.000 habitants. Mais Kolhapour en a 960.000; et là aussi, en août dernier, on s'était converti au parlementarisme: le maharadjah, dans un message spécial, déclara que « le moment était venu d'accroître l'association de ses sujets avec les responsabilités de l'administration en leur accordant une part plus importante dans le fonctionnement du gouvernement »; il rappela que l'établissement d'institutions démocratiques sur une base électorale remonte dans son Etat à 1926 et que les résultats en ont été, dans l'ensemble, satisfaisants.

Dès le mois de juin 1938, Cochin (3.500 kilomètres carrés, 1.205.000 habitants) était allé beaucoup plus loin: c'est le premier Etat indigène où soit appliqué le principe de la responsabilité ministérielle (sauf, cependant, pour certaines questions) devant une Assemblée en majorité élue. Le système successoral est le matriarcat; le maharadjah actuel, bien qu'âgé de 77 ans, ne règne que depuis six ans; à l'occasion de son soixante-seizième anniversaire, il annonça son intention de confier l'administration de certains départements « constructifs » à un ministre choisi parmi les membres élus de l'Assemblée: la récente loi complète et codifie ces dispositions. Le maharadjah n'exercera pas son autorité directement, mais par l'intermédiaire du *divan* ou du ministre; l'Assemblée comprendra 58 membres, dont 38 élus, le président en sera le *divan*. Le droit de vote est accordé à tous les habitants qui paient l'impôt ou qui ont passé l'examen scolaire final. Le tribunal actuel devient une Cour Suprême; l'autorité du maharadjah demeure en dehors de toute juridiction, mais, si l'un de ses sujets croit avoir à se plaindre de lui, il aura le bénéfice d'une enquête judiciaire; les décisions de la Cour Suprême seront sans appel. Le *divan* actuel, sir Shanmoukhan Chetty, qui a préconisé ces réformes, fut jadis président de l'Assemblée Législative indienne et n'est à Cochin que depuis 1935.

Asie Russe

SIBÉRIE

Dans le territoire d'Extrême-Orient. — Une récente chronique a signalé les progrès réalisés par la ville de Vladivostok. Le rapide accroissement de la population de ce grand port (100.000 habitants en 1928, 170.000 en 1932, 250.000 en 1938) a incité le Gouvernement de Moscou à scinder le territoire d'Extrême-Orient

en deux nouvelles unités administratives, indépendantes l'une de l'autre. La province maritime, qui relevait jusqu'ici du territoire d'Extrême-Orient (chef-lieu Khabarovsk), devient désormais autonome et constitue le territoire maritime, tout en conservant Vladivostok pour centre.

De toutes les manières, on s'efforce de peupler ces contrées lointaines, ces marches frontalières de l'U. R. S. S., ou plutôt de la R. S. S. de Russie, du côté de l'Empire nippon. Pour obtenir des soldats libérés ou mis en congé de longue durée qu'ils s'y établissent comme agriculteurs dans les Kolkhoses nouvellement créés, on leur donne une maison toute bâtie, on les exempte des prestations de blé pendant leurs premières années d'installation, on réduit de moitié leurs prestations de viande, de lait, etc., etc.

On crée de nouvelles fermes collectives sur les bords des rivières Zeia et Selemджи. On pourvoit de travail les jeunes gens des deux sexes qui, répondant à l'appel de la femme d'un officier, se sont rendus en Extrême-Orient (14.000 jusqu'en octobre dernier, dont 2.380 venus de Moscou et 3.145 jeunes filles originaires de l'Ukraine). En Russie Blanche, on invite les travailleurs juifs désireux d'émigrer dans les Kolkhoses de la République israélite de Birobidjan à passer sur le territoire arrosé par les deux rivières qui lui ont donné leur nom.

A côté de la colonisation libre, la colonisation forcée, pénale, contribue à la mise en valeur de la contrée. Un camp de prisonniers a été installé près de Boureia pour exploiter les mines de charbon de Raïtchich et de Kivda.

Le « foyer israélite » de Sibérie. — Ces informations, qu'a données *le Temps* du 1^{er} novembre dernier, montrent bien quel est l'effort du Gouvernement soviétique et comment il tente d'opposer au peuplement japonais des contrées plus méridionales un peuplement aussi dense des territoires sur lesquels s'étend sa domination. Cet effort n'est pas toujours couronné de succès. *Le Times* du 11 janvier 1939 ne constatait-il pas, par exemple, l'échec de la tentative pour la création d'un « home juif » en Sibérie ?

Voici dix ans révolus que la colonisation du territoire de Birobidjan, situé sur la rive gauche de l'Amour, qui le sépare de la Mandchourie, a commencé (cf. *l'Asie Française* de mars 1933, p. 118-119). Or, depuis 1928, quels résultats a-t-on obtenus sur ce territoire de quelque 73.000 kilomètres carrés, dont on voulait cultiver les terres, exploiter les abondantes ressources minières et forestières, et faire une unité économique subvenant à ses besoins ? On y comptait à peine 34.000 habitants en 1928, parmi lesquels un nombre infime d'Israélites. Aussi voulait-on peupler le pays de Juifs émigrés de l'Ukraine, de la Russie Blanche et d'autres cantons de l'Union soviétique. Or, des 5 millions d'acres

de terres cultivables dans le Birobidjan, à peine 250.000 sont-ils cultivés aujourd'hui... On se proposait, en dix ans — jusqu'en 1938 — d'introduire 100.000 Juifs dans le pays... A peine y comptait-on 7.000 immigrants juifs en 1931, deux ans plus tard (1933) y arrivent 10.000 nouveaux colons, mais bientôt 12.000 d'entre eux disparaissent, et il en reste à peine 7.000 aujourd'hui. Il semble bien que, des 6.000 Israélites qui viennent chaque année dans le pays, bien peu y demeurent, car le total des Juifs du Birobidjan est seulement de 20.000, sur lesquels les trois quarts sont établis dans la ville capitale, Birobidjan, l'ancienne Tikhonkaya, où se pressent plus de 20.000 âmes. Sur les terres cultivables et dans les fermes, on ne rencontre pas de Juifs, mais bien des colons d'origine différente, qui se sont établis sur les parcelles abandonnées ou cédées par les Israélites auxquels elles étaient destinées... Ainsi s'explique-t-on l'intensité de la propagande faite parmi les Juifs d'Ukraine, etc., pour les diriger vers le Birobidjan ; mais ni ces immigrants, ni ceux de la Pologne, de la Lithuanie, d'autres pays encore ne répondent aux appels qui leur sont adressés puisque le tiers à peine de la population de cette « république juive » est de race israélite. Ainsi, *actuellement*, l'échec de l'expérience soviétique est complet.

Indes Néerlandaises

Importance respective des colonies chinoise et japonaise. — La France et l'Angleterre, dont quelques colonies très importantes se trouvent à proximité immédiate du théâtre des hostilités, ne sont pas les seules puissances européennes qui se soucient des répercussions et des suites du conflit sino-japonais. Comme elles et autant qu'elles, la Hollande, dont les possessions de l'Insulinde constituent le domaine colonial presque entier, est très préoccupée des conséquences que la lutte actuelle peut engendrer en Extrême-Orient. Mais l'attitude des Pays-Bas n'est point, devant le conflit, exactement la même que celle de la France et de l'Angleterre. Sans doute, non moins que les hommes d'Etat de ces deux puissances, le Gouvernement des Néerlandais souhaite-t-il l'épuisement réciproque des deux belligérants ; toutefois, l'existence sur le territoire même des Indes Néerlandaises d'une colonie chinoise de très grande importance démographique et économique l'amène à s'effrayer des conséquences désastreuses qu'aurait pour la métropole, à plus ou moins longue échéance, une victoire définitive de la Chine.

Voilà ce que, dans un article récemment publié par *Politique étrangère* (en février 1939) sur « les Indes Néerlandaises et le conflit sino-japonais », M. G.-H. Bousquet, qui a séjourné

pendant plusieurs mois dans l'archipel, a parfaitement expliqué en montrant l'importance respective des deux colonies chinoise et nipponne dans l'Insulinde.

Au recensement de 1930 (écrit-il), sur 61 millions d'habitants que comptaient les Indes Néerlandaises, il y avait 1,2 million de Chinois, dont presque la moitié à Java et le reste dans les Possessions extérieures. 730.000 d'entre eux sont nés sur place ; les autres, dans leur très grande majorité des hommes, sont des immigrants. Certaines familles chinoises sont fixées aux Indes depuis des siècles et sont de sang fortement métissé. Beaucoup parlent exclusivement le malais. Cependant il n'y a pas fusion avec l'élément indigène ; la société chinoise vit nettement séparée du reste des habitants et leurs liens sentimentaux avec la Chine sont loin d'être rompus.

Au point de vue économique, l'importance des Chinois est considérable. Ils sont en moyenne beaucoup plus riches que l'indigène misérable ; ils forment en quelque sorte les classes moyennes, ce mot étant entendu dans un sens très relatif.

Les chiffres suivants donneront une idée de la situation. En 1935, sur les 240.000 Européens (en réalité au moins 3/4 de métis), 64.000 étaient soumis à l'impôt sur le revenu. Pour les Chinois, les chiffres sont 36.000 sur 1.200.000 ; pour les indigènes, 28.500 sur 59.130.000. Les Chinois sont surtout petits commerçants ou industriels, usuriers ; ils sont représentés en forte proportion dans les carrières libérales, mais il y a aussi un prolétariat chinois.

Au point de vue juridique, si l'on excepte le point de vue pénal, ils sont assimilés aux Européens, alors qu'ils étaient soumis, jusqu'à une époque très récente, à toutes sortes de mesures restrictives.

Un fait beaucoup plus important, que m'ont expliqué les autorités néerlandaises, est que la Chine ne reconnaît pas la qualité de sujet néerlandais qu'un grand nombre de Chinois possèdent du fait du *jus soli* et de l'application de ce principe par les Pays-Bas. Un Chinois, paraît-il, ne perd jamais sa nationalité et ses descendants la conservent. Bien entendu, les autorités repoussent les prétentions du consulat de Chine de vouloir se mêler des affaires intéressant les sujets néerlandais, mais la Chine maintient son point de vue juridique. En 1936, les *Koloniale Studien* ont publié un numéro spécial sur les Chinois des Indes Néerlandaises, avec un avant-propos en anglais du Consul général de Chine. Celui-ci écrit : *We have over a million Chinese in the Netherland Indies and they are forming an integral part of the economic life of this country.* On peut lire dans cette phrase que ce personnage officiel considère ces Chinois comme appartenant à la Chine (*nous appartenant*), et ne faisant partie intégrante que de la vie économique des Indes.

Les Japonais, au contraire, ne sont aux Indes qu'au nombre de quelques milliers ; d'ailleurs ils n'émigrent guère. Ils possèdent quelques entreprises de cultures tropicales. Il y a des pêcheurs japonais dans les Minahasa (Célèbres). Dans les villes on en trouve qui sont photographes, mais surtout coiffeurs, etc. D'autres, peu nombreux, ont fait un petit essai de colonisation en Nouvelle-Guinée, mais leur importance numérique est insignifiante et leur importance économique très faible à l'intérieur du pays.

Ainsi s'explique-t-on fort bien que, dans le conflit sino-japonais, les Néerlandais tiennent

l'impérialisme chinois pour aussi dangereux que l'impérialisme japonais. En cas de victoire définitive de la Chine, la puissante colonie chinoise des Indes Néerlandaises constituerait la redoutable avant-garde d'une Chine économiquement et militairement puissante ; et, contre leur influence politique à l'intérieur du pays, la base de Singapour ni la flotte britannique ne sauraient prévaloir.

Attitude de la colonie chinoise dans le conflit sino-japonais. — Ce n'est pas par des engagements volontaires dans l'armée chinoise que se traduit la sympathie de la colonie chinoise des Indes Néerlandaises pour la mère-patrie. Dans sa récente étude sur ce sujet (*Politique Etrangère* de février 1939), M. G.-H. Bousquet l'indique expressément :

En fait (dit-il), dans l'été de 1938, on estimait le nombre des volontaires partis pour la Chine à quelques centaines seulement, moins de trois cents, semble-t-il. Parmi eux, point de soldats proprement dits, mais bien des techniciens, des chauffeurs d'automobiles, des infirmières, etc. ; de plus, un certain nombre d'étudiants allant rejoindre les Universités antijaponaises qui sont plus ou moins sous l'influence de Moscou.

Mais il est d'autres façons de manifester sa sympathie à la Chine. Parmi elles, il faut retenir surtout les collectes d'argent destinées à soutenir la cause nationale.

Les collectes sont souvent publiques et beaucoup versent régulièrement, chaque mois, une fraction de leurs revenus à des caisses qui centralisent les fonds et les versent entre les mains des autorités consulaires chinoises. J'ignore si tout le produit de ce qui est versé parvient entre les mains du Gouvernement chinois, mais il est certain que l'effort n'est pas à dédaigner. Il en va d'ailleurs de même à Singapour. J'y ai recueilli l'écho des plaintes du commerce local. Les Chinois sont là-bas nombreux, riches, actifs, mais ils n'achètent presque plus rien : ils envoient en Chine leurs fonds disponibles. Telle est la contribution la plus tangible des Chinois de l'étranger pour venir en aide à leur patrie.

Il n'y a pas lieu de parler ici de l'attitude des Japonais aux Indes Néerlandaises. Ils sont trop peu nombreux et en tout cas ne font pas parler d'eux. On ne rapporte pas non plus que des rixes éclatent entre ces deux éléments de la population.

BIBLIOGRAPHIE

La Vérité sur le Problème syrien. Paris, Association syrienne arabe de Paris, 1939, in-8 de 23 pages.

Plaquette anonyme, mais rédigée au nom de la Jeunesse syrienne et publiée par l'Association syrienne arabe de Paris. On y trouvera exposées les raisons pour lesquelles, pour les Syriens, « la signature de la France au bas du traité de 1936 reste intangible ». L'auteur se plaint à opposer la supériorité morale et le désintéressement de la France du passé et la conduite de celle d'aujourd'hui ; « si la France est en

Syrie, ce n'est (écrit-il) ni pour protéger les minorités ni pour remplir une mission civilisatrice, mais bien plutôt parce que ses intérêts l'exigent ».

La Turquie : passé et présent, par Marcel CLERGET. Paris, librairie Armand Colin, 1938, in-16 de 208 p. avec 9 cartes et plans.

L'auteur de ce petit volume a été naguère professeur au Lycée français de Galata-Saray, puis à l'Université du Caire ; c'est dire qu'il a vécu en Turquie, et qu'après en avoir étudié sur place même les populations et les activités comme aussi le sol et les possibilités, il a pu, d'un des meilleurs postes d'observation du Levant méditerranéen, en apprécier l'évolution. De toute cette expérience, comme aussi de la science de M. Marcel Clerget, bénéficie ce nouveau livre de la « Collection Armand Colin », le 213^e de la série. On y trouvera d'abord, brossé de manière large et cependant précise, le tableau des facteurs qui donnent à la Turquie sa physionomie particulière. Dans le cadre naturel, M. Clerget fait ensuite intervenir l'homme ; après une brève esquisse de l'histoire ottomane, voici l'examen de la population actuelle de la Turquie, de ses divers éléments, des manifestations de sa vitalité, puis l'étude de ses différents genres de vie et de son activité économique. Certes, ce pays doit encore, sur la voie du relèvement, franchir des étapes difficiles ; mais le grand passé de la « saine et vigoureuse Anatolie », et aussi le présent, constituent des garanties pour l'avenir. Une bibliographie sommaire complète heureusement cet excellent livre d'initiation, qui est en même temps un très précieux et très sûr « aide-mémoire ».

D^r J. J. MATIGNON : La Chine hermétique : superstitions, crimes et misère. Nouvelle édition. Paris, Paul Geuthner, 1936, in-8 de XX-400 pages, avec 42 planches hors texte.

Le regretté D^r J. J. Matignon, que le Comité de l'Asie française s'honore d'avoir compté parmi ses membres, avait pu, au cours de son séjour en Chine comme attaché à la Légation de France à Pékin et comme médecin à l'hôpital français de Nan-T'ang, recueillir de très intéressantes observations sur la mentalité des Célestes, sur leur psychologie ou, comme il dit, sur leur « biologie sociale » ; il les avait contrôlées, par surcroît, durant ses voyages dans le pays, en se renseignant auprès de vieux résidents et de sinologues expérimentés. C'est seulement après cette enquête menée de façon scientifique que le D^r Matignon a écrit les articles dont la réunion a formé, en 1899, le livre intitulé : *Superstitions, crimes et misère en Chine*. Peu de temps avant sa mort, notre regretté confrère a donné de cet intéressant ouvrage — le succès en avait été très vif : quatre éditions en trois ans — une édition nouvelle qu'il a intitulée *La Chine hermétique* et qui ne diffère guère que par là des précédentes ; comme le dit fort bien l'auteur, « la façade est modifiée, mais l'intérieur de l'édifice est resté le même ». C'est que, malgré les apparences, la Chine demeure toujours semblable à elle-même. « Ce que j'avais noté jadis se voit encore aujourd'hui », écrivait le D^r Matignon en 1927, alors qu'il rédigeait l'introduction de la 5^e édition de son livre ; il pourrait parler de même maintenant encore. On aura donc profit à lire, si on ne la connaît pas encore, *La Chine hermétique*. Sans doute, cet ouvrage ne saurait être mis entre toutes les mains ; mais il instruira ceux pour qui son auteur l'a écrit et il les aidera à mieux comprendre la menta-

lité des Célestes, à s'expliquer pourquoi, entre deux interlocuteurs, l'un Européen et l'autre Chinois, la pénétration des idées n'est jamais parfaite.

PUBLICATIONS RELATIVES AU CONFLIT SINO-JAPONAIS
— Continuant à se comporter comme elle l'a déjà fait l'an dernier (cf. le numéro de mai 1938, p. 167) l'Asie Française donne aujourd'hui une nouvelle liste de titres de publications relatives au conflit sino-japonais et parvenues à ses bureaux. Elle se borne à les classer suivant leurs tendances, afin d'orienter ses lecteurs dans leurs recherches et dans leurs choix.

Publications pro-chinoises : *La Chine moderne*. Supplément à l'*Indépendance Belge* du 28 novembre 1937 (Bruxelles, l'Indépendance Belge, 1937, in-4 de 24 p., illustré). — *Le Conflit sino-japonais*, par Pierre SCIZE (Paris, Bureau d'Information d'Extrême-Orient, 1938, in-8 de 15 pages). — *Chine et Japon*. Numéro spécial de la *Tribune républicaine*, du 1^{er} octobre 1938 (Hanoï, la Tribune républicaine, 1938, in-8 de 35 pages). — *L'agression japonaise et la Société des Nations*, 1938, fasc. V. (Genève, Bureau de Presse de la Délégation chinoise, 1938, in-8 de 130 p.). — Jean RAYNAUD : *Le Maréchal Tchang Kai Chék devant le Prince Konoye* (Dinard, imp. Braun et Liorit, 1939, in-12 de 32 p.). — P. Wou : *Les travailleurs chinois et la Grande Guerre* (Paris, A. Pedone, 1939, in-8 de 36 p.). — Cette brochure traite d'un sujet ne touchant pas au conflit actuel; mais elle a été publiée pour susciter des amis à la cause chinoise. C'est pourquoi nous la signalons à cette place).

Le Gérant F. GRISARD.

Imprimé par l'Imprimerie Alençonnaise, place Poulet-Malassis, Alençon (Orne), France

De la chance
en bouquet!



**LOTÉRIE
NATIONALE**
Fleurissez votre vie avec le bon billet

Compagnie Française des Chemins de fer
de l'Indochine et du Yunnan (C. I. Y.)

Exploitation de la ligne Haïphong à Yunnanfou, ainsi que de toutes autres entreprises de travaux publics, minières, commerciales ou industrielles et toutes entreprises de transport — sur le territoire de l'Indochine ou des pays voisins —

Siège social, 89, rue de Miromesnil, Paris

**SOCIÉTÉ ANONYME DES
Etablissements L. DELIGNON**

18, Avenue de l'Opéra - PARIS

FILATURE ET TISSAGE MÉCANIQUE

DE LA SOIE - CRÊPES DE CHINE - CRÉPONS

TOILES DE SOIE - SHANTUNGS

Siège social et maison de vente : 18, Avenue de l'Opéra, Paris



**Suraliment
idéal**

associé au
lait à la
crème au beurre
au jaune d'œuf
le suraliment
sans fatiguer

**la banane
française**
bien mûre



Buvez du Thé français
— en exigeant des —



THÉS des "Plateaux Mois"

(Indochine)

produits, préparés, transportés
par des Français

LES MEILLEURS THÉS

Lecteurs de l'Asie Française, pour vous,
un seul thé, le meilleur, le thé produit
sur les "Plateaux Mois", dans les
Plantations de la C^{ie} Agricole des Thés et Cafés du Kontum

Achetez, demandez les Thés Français des "Plateaux Mois",
garantis d'origine, de réputation mondiale, les thés de l'élite
Distribués par S.I.C.P.A., 282, bd Saint-Germain, Paris (Inv. : 52-01)

Compagnie du Port, des Quais et Entrepôts
de **BEYROUTH**

Magasins généraux

Parc à pétroles - Zone franche

Entrepôts frigorifiques

COMPAGNIE ALGÉRIENNE

Société Anonyme fondée en 1877

Capital : 105.000.000 de Francs entièrement versés

Réserves : 90.000.000 de francs

Siège Social : PARIS, 50, rue d'Anjou

Toutes Opérations de BANQUE, de BOURSE et de CHANGE

Comptes de dépôts à vue et à préavis
Dépôts à Echéance
Escompte et Encaissement de tous Effets
Crédits de Campagne - Avances sur Marchandises
Envois de Fonds - Opérations sur Titres
Garde de Titres
Souscriptions - Paiement de Coupons
Location de compartiments de Coffres-forts
Emission de Chèques et de Lettres de Crédit
sur tous Pays

AGENCES :

en France et dans toutes les Villes et principales
Localités de l'Algérie, de la Tunisie et du Maroc
ainsi qu'au Grand Liban et en Syrie

Correspondants dans le Monde entier

BANQUE DE SYRIE = ET DU LIBAN =

Société Anonyme au Capital de 38.250.000 Francs.

12, rue Roquépine, PARIS-8^e

Tél. Anjou 06-44, 06-45, 06-46. — R. C. Seine 52-297

AGENCES :

RÉPUBLIQUE SYRIENNE. — Damas, Alep,
Deir-ez-Zor, Hama, Homs, Idlib,
Kamechlié, Lattaquieh, Soueida,
Tartous.

RÉPUBLIQUE LIBANAISE. — Beyrouth,
Baalbeck, Saïda, Tripoli, Zahlé, Aley.

MARSEILLE, 38, rue Saint-Ferréol.

Bureau représentatif.

Renseignements concernant l'Industrie, l'Agriculture
et le Commerce en Syrie et au Liban

Mettons en valeur nos Colonies...

l'Anthracite Indochinois DONG-TRIEU

(TONKIN)

est français

Il possède toutes les qualités
des meilleurs anthracites
anglais, mais coûte moins cher.
C'est l'anthracite idéal pour
- - le chauffage central - -

Société des

CHARBONNAGES DE DONG-TRIEU

Société Anonyme au Capital de 25 millions de francs

Siège Social : 2, Rue Francis-Garnier, à Haïphong.

Siège administratif : 5, rue Etienne, à Paris.

BANQUE OTTOMANE

FONDÉE EN 1863

Capital : Frs 250.000.000 ou £ 10.000.000
dont moitié versée

COMITÉ A PARIS

Siège à PARIS
7, rue Meyerbeer, 7
Téléph. : Opéra 67-00
Agence à MARSEILLE
38, rue St-Ferréol - Tél 12-52

COMITÉ A LONDRES

Siège à LONDRES
26, Throgmorton Street E.-C. 2
Agence à MANCHESTER
56/60 Cross Street

Siège Central : ISTANBUL (Ancien Constantinople Galata)

Agence à YENI-ÇAMI et bureau à BEYOGLU

PLUS DE 60 AGENCES EN ORIENT

Turquie - Égypte - Chypre - Palestine
Transjordanie - Irak - Iran - Grèce

BANQUES AFFILIÉES :

BANQUE DE SYRIE ET DU GRAND-LIBAN
BANQUE FRANCO-SERBE
BRITISH-FRENCH DISCOUNT BANK Ltd (Athènes)
BANK OF ROUMANIA Ltd

La Banque peut offrir les meilleures conditions
pour toutes

OPÉRATIONS de BANQUE avec l'ORIENT

R. C. N° 48.883